

Université de Montréal

***La perception du risque sous terre :
l'exemple des mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue***

par

Sylvain Beaupré

Sciences humaines appliquées
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des arts et des sciences
en vue de l'obtention du grade de Phd.
en sciences humaines appliquées

Août 2011

© Sylvain Beaupré, 2011

Université de Montréal

Faculté des études supérieures et postdoctorales

Cette thèse intitulée :

***La perception du risque sous terre :
l'exemple des mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue***

présentée par :

Sylvain Beaupré

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Sylvie Fortin
président-rapporteur

Gilles Bibeau
directeur de recherche

Bernard Bernier
codirecteur

Jean-Claude Martin
membre du jury

Gregory Teal
examineur externe

Victor Haines
représentant du doyen

RÉSUMÉ

Cette thèse porte sur la perception du risque sous terre. Nous voulons comprendre comment les mineurs de fond de la région de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec perçoivent les risques inhérents à leur métier et comment ils y réagissent.

L'organisation du travail, le fonctionnement d'une mine souterraine et les rapports de production sous terre retiennent d'abord notre attention. Le concept de risque représente un concept relativement jeune qui a intéressé de nombreux auteurs. Un tour d'horizon des diverses approches nous permettra de définir ce concept en nous appuyant plus spécialement sur les travaux de Mary Douglas. Cependant, nous avons conduit notre enquête à partir d'un cadre théorique se fondant principalement sur la sociologie de Pierre Bourdieu.

Notre hypothèse défend l'idée que dans leur perception du risque, les mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue font montre d'un sens pratique qui repose surtout sur la prise en charge individuelle de la sécurité, le rapport à la prime de rendement et un certain sentiment de l'inéluctabilité du danger. Vingt entrevues semi-dirigées et la technique classique de l'observation participante ont servi à la collecte de données.

L'analyse des récits de travail a donné lieu à une typologie distinguant trois groupes de mineurs. Nous avons préalablement décortiqué chacun des récits afin de dégager un modèle de base. Les résultats de l'analyse nous obligent à réviser notre hypothèse initiale et à ne pas conclure trop rapidement au fatalisme des mineurs de fond témiscabitiens.

Mots-clés : risque, mines, perception, travail, Abitibi-Témiscamingue, anthropologie, sociologie, histoire

ABSTRACT

This thesis is on the perception of risk underground. We want to understand how underground miners from the Abitibi-Temiscamingue region of Quebec perceive the inherent risks of their trade and how they react towards it.

The organization of the work, the operation of an underground mine and the underground production reports are the first elements we looked at. The concept of risk represents a relatively young concept that has interested numerous authors. An overview of the various approaches will allow us to define this concept by specifically using Mary Douglas' research. However, we have carried out our own inquiry using a theoretical basis predominantly based on Pierre Bourdieu's sociology.

Our hypothesis argues that in their perception of risk, underground miners from Abitibi-Temiscamingue have a practical sense that is primarily based on individual taking care of safety, the relation with production bonuses and a certain feeling of the inescapability of danger. Twenty semi-structured interviews and the classical participant observation technique were used to collect data.

The analysis of the work narratives has given a typology that identifies three groups of miners. We have started by scrutinizing each of the narratives in order to create a basic model. The results of the analysis have made it obligatory for us to review our initial hypothesis and to avoid making quick assumptions about underground miners' fatalism.

Key words : risk, mines, perception, work, Abitibi-Temiscamingue, anthropology, sociology, history

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	ii
Abstract	iii
Liste des tableaux	iv
I. Nombre de travailleurs dans les mines de l’Abitibi-Témiscamingue, 1936-1950	13
II. Le plan Gordon et les établissements en région et au Québec, 1932-1935	18
III. Le plan Vautrin et les établissements en région et au Québec, 1935-1937	18
IV. La production minérale Abitibi-Témiscamingue / Québec de 1930 à 1950.....	20
V. Entreprises minières en exploitation en Abitibi-Témiscamingue en 2011.....	22
VI. Répartition des investissements miniers par région au Québec en 2008.....	24
VII. La production minérale Québec / Canada en 2008.....	25
VIII. Formation des modules miniers	41
IX. Accidents mortels dans les mines, 1987-2009	53
X. Variables mises en relation	108
XI. Choix méthodologiques	114
XII. Modèle de base issu de l’échantillon témiscabitibien	159

Liste des figures

1. Croquis d’une mine souterraine	22
2. Schématisation de la prise de risques au travail.....	86

3. Fiche individuelle 1	130
4. Fiche individuelle 2	131
5. Fiche individuelle 3	131
6. Fiche individuelle 4	131
7. Fiche individuelle 5	132
8. Fiche individuelle 6	133
9. Fiche individuelle 7	133
10. Fiche individuelle 8	133
Dédicace	viii
Remerciements	x
Introduction	1
Chapitre 1 La région de l’Abitibi-Témiscamingue	6
1.1 Formation géologique	8
1.2 Occupation du territoire	8
1.3 Ouverture et mise en exploitation des premières mines	11
1.4 Le contexte minier actuel	21
Chapitre 2 L’organisation du travail sous terre	29
2.1 Le fonctionnement d’une mine souterraine	32
2.2 Les différents métiers	35
2.3 Les rapports de production	43
2.4 Les conditions de travail	50
2.5 Les dangers, les accidents et les maladies associés au travail sous terre	52
2.6 Brève synthèse des efforts de prévention en matière de santé et de sécurité du travail	64
2.7 Trois caractéristiques du travail dans une mine souterraine	

.....	67
2.7.1 L'autonomie relative du mineur de fond	67
2.7.2 Le sentiment de l'inéluctabilité du danger	70
2.7.3 La prime de rendement	72
Chapitre 3 Le concept de « risque »	78
3.1 Histoire du concept	79
3.2 Des auteurs et des perspectives.....	80
3.3 La perception du risque chez les mineurs de fond	87
Chapitre 4 Le sens pratique et autres clés conceptuelles	91
4.1 L'habitus du mineur de fond.....	94
4.2 Les formes de capital et le champ du travail minier	97
4.3 Le sens du jeu sous terre.....	100
4.4 La culture du risque dans une mine souterraine	103
Chapitre 5 Démarche méthodologique.....	105
5.1 Hypothèse.....	105
5.2 Recherche qualitative	108
5.3 Techniques de collecte des données.....	110
5.4 Population à l'étude et stratégie d'échantillonnage.....	113
Chapitre 6 Analyse des résultats d'enquête	116
6.1 Le chercheur et son rapport à l'objet d'étude.....	120
6.2 Un double travail d'analyse : la méthode situationnelle phénoménologique et structurale ainsi que l'analyse des récits chez Lévi-Strauss	126
6.3 L'interprétation des résultats au moyen de l'analyse structurale : une mise à plat des résultats d'enquête .	129
6.3.1 Profil personnel	134
6.3.2 Profil du mineur de fond	135

6.3.3 Occupation des proches.....	139
6.3.4 Rapports au travail	140
6.3.5 Perception du risque au travail.....	142
6.3.6 Prise en charge de la sécurité au travail	148
6.3.7 Formation en santé et sécurité du travail	152
6.3.8 Rapports au syndicalisme	153
6.3.9 Modèle de base produit au moyen de l'analyse structurale	156
6.4 Interprétation des résultats au moyen de la méthode situationnelle phénoménologique et structurale	160
6.4.1 Le risque comme une fatalité : le premier groupe	161
6.4.2 Le risque apprivoisé : le deuxième groupe.....	163
6.4.3 Le risque zéro : le troisième groupe	166
6.5 Analyse des informations recueillies ailleurs dans le monde	167
6.6 Discussion.....	170
Conclusion	182
Sources documentaires	189
Annexes	
1. Carte géographique de l'Abitibi-Témiscamingue	xi
2. Lexique de termes usuels dans une mine souterraine	xii

DÉDICACE

*À mes parents, Léonide Beupré, ancien mineur de fond,
et Éliane Gagnon, enseignante*

*À mes oncles, Adrien Desjardins, Benoit Lévesque et Edmond Beupré,
anciens mineurs de fond*

*À tous les travailleurs miniers avec qui j'ai eu le plaisir et le privilège de
discuter du travail sous terre*

REMERCIEMENTS

Avant tout, je tiens à remercier chaleureusement M. Gilles Bibeau, mon directeur de thèse, ainsi que M. Bernard Bernier, mon codirecteur, pour leur disponibilité et pour leur amitié tout au long du parcours doctoral.

Je remercie également tous les professeurs et professeures du programme de doctorat en Sciences humaines appliquées (SHA), dont en particulier feu M^{me} Marie-Andrée Bertrand, pour les longues conversations sur les théories de la connaissance, ainsi que MM. Jean Poupart et Claude Lessard, pour leurs conseils avisés et pour leur patience.

Merci aussi à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue pour son support financier et son accompagnement.

Un merci tout spécial à M^{me} Manon Lebrun pour sa précieuse collaboration et sa gentillesse.

Merci au Syndicat des Métallos et à M. André Racicot pour leur ouverture et pour leur franche collaboration.

Merci à M. Jean Drolet de l'Association paritaire pour la santé et sécurité du travail du secteur minier pour sa coopération.

Merci infiniment à Johanne et à Pierre pour leur accueil et pour leur amitié.

Enfin, toute ma reconnaissance à Hélène, mon épouse, et à Aurélie, ma fille, pour leur indispensable soutien.

INTRODUCTION

La présente thèse porte sur la perception du risque sous terre. Nous voulons comprendre comment les mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue perçoivent les risques inhérents à leur métier et comment ils y réagissent en situation de travail. Nous nous intéressons principalement aux dimensions relatives aux expériences de travail à la mine.

Dans le premier chapitre de notre étude, on découvre qu'une riche faille minéralogique traverse la région de l'Abitibi-Témiscamingue d'est en ouest : la faille de Cadillac. Cette particularité géologique doit sa naissance aux bouleversements volcaniques qui ont déjà secoué la région voilà des millions d'années. Elle explique aussi la présence des gisements d'or, de cuivre et de zinc le long de son parcours.

Bien que l'occupation humaine du territoire témiscabiti-bien remonte à 8 000 ans A.A., l'industrie minière ne démarre ses premières activités dans la région que dans les années 1920. Une véritable ruée vers l'or sèmera alors des villes tout au long de la faille de Cadillac durant les années 1930. Ce boom minier tracera un nouvel axe de peuplement participant à l'émergence de la région témiscabiti-bienne.

Actuellement, le secteur minier bénéficie d'une hausse du prix de l'or et des autres métaux qui donne lieu à une grande effervescence économique en Abitibi-Témiscamingue. On verra que la question des mines divise la population québécoise sur les réels avantages tirés de l'exploitation des ressources naturelles en général.

L'organisation du travail, le fonctionnement d'une mine souterraine, les différents métiers et les rapports de production sous terre font l'objet du deuxième chapitre. Nous avons voulu situer le mineur dans son

environnement de travail en prenant soin de décrire la chaîne de production ainsi que les activités qui s'y rattachent. Les conditions sous terre, autant celles qui découlent de l'environnement du travail que celles qui sont imposées par son organisation, exercent une influence sur les relations que les mineurs entretiennent entre eux. Nous brosserons ensuite le tableau des dangers et des maladies qui guettent les mineurs de fond. Suivra une brève synthèse des efforts de prévention en matière de santé et sécurité du travail.

Il existe trois caractéristiques relatives au travail dans une mine souterraine qui influencent, à notre avis, la perception du risque des travailleurs : l'autonomie relative du mineur de fond, le sentiment de l'inéluctabilité du danger et la prime de rendement. Nous les décrirons tour à tour.

À cette étape de notre exposé, il nous a paru opportun de mieux définir le concept central de notre thèse. Le concept de « risque » est relativement jeune; n'empêche que de nombreux auteurs issus de disciplines variées l'ont exploré, chacun sous un angle différent. Un tour d'horizon des diverses approches nous permettra de définir le risque. Nous nous attarderons en particulier sur ce concept dans la perspective privilégiée par l'anthropologue Mary Douglas.

Nous avons mené notre enquête à partir d'un cadre théorique s'appuyant principalement sur les travaux sociologiques de Pierre Bourdieu. Le concept de « sens pratique », en particulier, nous a été très utile pour comprendre comment le mineur de fond perçoit le risque lorsqu'il se trouve au travail. Le sens pratique est traversé par les valeurs, les croyances et la position sociale propres à chaque individu.

Notre hypothèse est que, dans leur perception du risque, les mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue font montre d'un sens pratique qui repose principalement sur la prise en charge individuelle de la sécurité, le rapport à la prime de rendement et un certain sentiment de l'inéluctabilité du destin.

Sur le plan méthodologique, vingt entrevues semi-dirigées et la technique classique de l'observation participante ont servi à la collecte des données et, ultimement, à la vérification de notre hypothèse. De type ethnographique, notre recherche, exploratoire et qualitative, a eu recours aux méthodes communément utilisées en anthropologie.

Notre analyse des récits de travail s'est inspirée de la méthode situationnelle phénoménologique et structurale décrite par Paillé et Mucchielli (2003). Elle a donné lieu à une typologie distinguant trois groupes de mineurs. Nous avons préalablement décortiqué chacun des récits à la manière de Lévi-Strauss (1958) afin de dégager ce qui semblait faire consensus chez les travailleurs miniers et de rendre possible la construction d'un modèle de base regroupant les caractéristiques de nos informateurs ainsi que le discours offrant le plus d'unanimité parmi eux quant au travail sous terre en général.

Durant toute notre recherche, nous nous sommes continuellement questionné sur notre rapport à l'objet de notre étude. En effet, issu d'une famille de mineurs, nous avons dû effectuer le double travail d'objectivation proposé par Bourdieu (2004) : objectiver notre pratique et objectiver notre façon d'objectiver notre pratique afin de ne pas contaminer notre analyse. Cooper-Richet (2002, 300) estime qu'encore aujourd'hui le mineur appartient à un groupe social soudé, difficile à appréhender et à comprendre pour les gens de l'extérieur. Notre

connaissance du monde social des mines s'est révélée un réel avantage pour approcher nos informateurs durant notre enquête de terrain.

Les résultats obtenus à la suite de notre analyse des données nous obligent à réviser notre hypothèse initiale et à ne pas conclure trop rapidement au fatalisme dans l'exemple des mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue. Le déni, la résignation ou le seul réalisme représentent notamment des avenues à explorer pour comprendre leur perception du risque sous terre. Il s'agit peut-être en fait de résilience.

Notre étude nous a conduit dans différentes régions minières dans le monde, soit au Chili, en Belgique (Wallonie) et au Royaume-Uni (Angleterre et Écosse). Si nous y avons rencontré trop peu d'informateurs pour tirer des conclusions ou pour soumettre des généralisations théoriques, il n'en demeure pas moins que nous avons décelé des récurrences dans le discours des travailleurs miniers ainsi que des singularités. Il existe une culture ouvrière propre au domaine minier, laquelle transcende parfois la culture nationale.

Enfin, une discussion sur la gestion du risque dans les mines souterraines au Québec termine l'analyse. Nous contestons la thèse qui veut que l'ouvrier soit immanquablement coupable de tous les problèmes se produisant au travail pour nous pencher plutôt sur les devoirs et les responsabilités de l'entreprise minière et de l'État. Nous suggérons notamment de transformer la culture ouvrière et, incidemment, la culture du risque, en misant sur les individus dotés du plus haut capital symbolique. L'entrée incessamment massive de nouveaux travailleurs miniers devrait inciter les compagnies minières à amorcer cette transformation dans les plus brefs délais.

En conclusion, nous confirmons notre hypothèse initiale, tout en y apportant certaines nuances. Aussi, nous croyons que notre thèse pourra éventuellement s'avérer utile aux syndicats, à l'entreprise minière et aux mineurs eux-mêmes. Nous encourageons également la tenue de nouvelles études sur l'univers social des mines. Nous estimons qu'il s'agit d'un terrain d'enquête négligé et nous déplorons du même coup le peu d'engouement à l'égard de l'anthropologie du travail. En définitive, notre thèse s'inscrit dans une perspective critique et constructive.

CHAPITRE 1 LA REGION DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE

L'Abitibi-Témiscamingue se situe entre le 46^e et le 49^e degré de latitude nord. Sa longitude s'étend du 75^e au 80^e degré ouest. Le territoire est bordé à l'ouest par la province de l'Ontario, au nord par la région du Nord-du-Québec, à l'est par celle de la Mauricie et au sud par celle de l'Outaouais. Selon les concepteurs du site de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, le territoire de la région administrative 08 couvre une superficie de 57 669 kilomètres carrés de terre ferme.¹

La région offre un relief particulièrement plat parsemé de collines dont la hauteur varie entre 400 et 600 mètres. Cette horizontalité s'explique par l'âge du relief – remontant à environ trois milliards d'années – qui a subi, pendant les deux derniers millions d'années, les assauts répétés de quatre grandes glaciations et des forces d'érosion (Veillette *et al.*, 1992).

Par ailleurs, le dernier glacier a laissé sur le sol de la région un important dépôt d'argile qui a rendu possible l'agriculture. Des blocs erratiques, des moraines et de longs eskers sablonneux d'où l'on tire une eau d'une grande pureté représentent autant de traces des glaciations successives dont la région a déjà été le théâtre. Les sols de l'Abitibi-Témiscamingue sont d'origine glaciaire.

Les eaux de fonte de la dernière glaciation ont créé un immense réseau hydrographique qui possède la particularité de se diviser en deux bassins versants : l'un, le bassin de l'Arctique, s'écoulant vers le nord; l'autre, le bassin de l'Atlantique, s'écoulant vers le sud (Saucier, 1984). En effet, une ligne de partage des eaux constituée d'une muraille de collines et de

¹. L'Institut de la statistique du Québec ainsi que Statistique Canada n'incluent pas la superficie des cours d'eau dans leurs calculs, ce qui a pour effet d'exclure les 19 621 lacs de plus de six hectares que compte la région.

Source Internet : www.observat.qc.ca/Statistiques/Geographie.htm

crêtes rocheuses parcourt la région d'est en ouest suivant un tracé fort sinueux. Or, cette particularité géographique va longtemps représenter un obstacle naturel compromettant la colonisation agricole de l'Abitibi, comme le remarque à juste titre Blanchard (1954). Néanmoins, les nombreux lacs et rivières de la région témiscabitiennne facilitent grandement les déplacements, se transformant en un véritable réseau de communication au fil de l'occupation humaine (Boileau et Dumont, 1979).²

Il existe un grand écart entre les températures moyennes, qui oscillent entre -22°C au plus froid de l'hiver et 23°C au plus chaud de l'été. Ainsi la région possède-t-elle un climat continental tempéré froid caractérisé par des températures extrêmes. La grande variabilité des températures y fait craindre le gel au sol même en été. Les vents dominants soufflent de l'ouest : du nord-ouest, l'hiver, et du sud-ouest, l'été. Le Témiscamingue, situé plus au sud, jouit d'un climat sensiblement plus doux que celui de l'Abitibi.³

Cette différence s'observe notamment par le couvert forestier, comme le note Riopel (2002). La forêt boréale, principalement formée de conifères, règne du côté abitibien tandis que la forêt mixte, dont les essences sont beaucoup plus variées, domine au Témiscamingue. Le climat plus froid et le sol acide de la plaine abitibienne conviennent bien à l'épinette, au peuplier et au sapin alors que celui moins rigoureux du Témiscamingue favorise la croissance du pin rouge, de la pruche, du bouleau jaune et de l'érable, comme le signalent Lafond et Ladouceur (1968, 354).

². Plusieurs toponymes de la région sont d'origine algonquienne. Par exemple, *Abitibi* signifie « eaux partagées » et *Témiscamingue*, « eaux profondes ».

³. Source : Site Internet de Météo Média,
www.meteo-media.com/index.php?product=statistics&pagecontent=C02035

1.1 Formation géologique

L'Abitibi-Témiscamingue fait partie du Bouclier canadien, qui se subdivise en provinces géologiques. Celle du Supérieur recouvre presque tout le territoire, à l'exception d'un secteur de la partie sud du Témiscamingue situé dans la province de Grenville (Simard *et al.*, 1990). Son sous-sol est constitué de roches archéennes mises en place voilà approximativement 2,7 milliards d'années. Elles forment deux sous-ensembles : les roches volcaniques et les roches sédimentaires (Landry et Mercier, 1984).

Or, il y a environ 600 millions d'années, la région a été secouée par une intense activité volcanique qui a départagé ces deux formations pour donner naissance à des cassures profondes. Les failles ainsi formées se sont emplies de métaux tels que le nickel, le cuivre, l'or, le zinc et l'argent (Villemure, 1971, 8).

La plus célèbre de ces failles est celle de Cadillac. Formée à l'époque cambrienne, elle traverse la région sur une distance de 160 kilomètres. D'ouest en est, elle va de la frontière ontarienne jusqu'à l'ouest de Val-d'Or. On a découvert près de 150 indices de minéralisation et mines le long de son parcours, selon les estimations de Gourd (2007, 22).

1.2 Occupation du territoire

L'occupation humaine en Abitibi-Témiscamingue remonterait à 8 000 ans A.A. (Côté et Inksetter, 2002) Des bandes de chasseurs-cueilleurs, formées des ancêtres des Algonquins actuels, se déplaçaient alors constamment pour survivre, laissant peu de traces témoignant de leur passage. Néanmoins, les fouilles archéologiques attestent une forte présence humaine autour des voies d'eau navigables (Marois et Gauthier,

1989). Ainsi, les bandes autochtones bénéficieront rapidement d'un réseau d'échanges très étendu qui leur permettra, entre autres, de troquer des fourrures et des canots contre du maïs et des poteries avec les groupes vivant plus au sud.

Les premiers contacts des autochtones avec les Blancs résultent principalement du commerce des fourrures. Dès le 17^e siècle, explorateurs, coureurs des bois et missionnaires sillonnent la région ; les uns sont armés du fusil, les autres, du goupillon (Couture, 1983). Ainsi l'arrivée des Blancs transforme-t-elle l'économie des nations autochtones. Les commerçants, désireux d'acheter des fourrures, les incitent à leur en procurer et à délaisser leur mode de vie traditionnel basé sur une économie de subsistance. Il est de fait que les transformations profondes subies par les populations autochtones de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment sur les plans religieux et économique, ont bouleversé considérablement leur mode de vie traditionnel, selon l'archéologue Marc Côté (1993).

Toutefois, il faudra attendre le 19^e siècle pour que des rapports continus s'établissent entre les Blancs et les autochtones. En fait, c'est la colonisation agricole du Témiscamingue, suivie de celle de l'Abitibi, qui accélérera considérablement les contacts entre les deux groupes (Viau, 1995).

La région témiscabitiennne commence d'abord à attirer des colons dans sa partie sud, soit le Témiscamingue. Dès le début des années 1880, à la suite de la coupe intensive des grandes forêts de pins blancs qui couvrent le territoire témiscamien, les premiers colons défrichent les terres devenues sans intérêt pour l'entreprise forestière (Riopel, 2002). Ils fournissent les camps forestiers sis à proximité en denrées alimentaires. Ils travaillent aussi parfois en forêt l'hiver pour assurer leur subsistance

(Catta, 1984). Les conditions de travail ont longtemps été pénibles dans les chantiers forestiers, les syndicats ayant de la difficulté à y percer (Richard, 1993). Un premier axe de peuplement se dessine dès les années 1880, donnant naissance au Témiscamingue. Ville-Marie s'impose rapidement comme le chef-lieu des nouvelles paroisses.

Cependant, le territoire abitibien est rattaché au Québec en 1898 seulement. Avant cette date, l'Abitibi appartient aux Terres de Rupert, qui deviendront en 1870 les Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement fédéral conservateur de J.A. MacDonald voit d'un très mauvais œil, la formation d'une enclave catholique séparant les provinces maritimes de celles de l'Ouest du Canada (Gravel, 1998). Or, l'arrivée au pouvoir des libéraux de Laurier, en 1896, active le processus de rattachement des territoires d'Abitibi, de Mistassini et d'Ashuanipi au reste de l'ensemble géopolitique québécois. En outre, le nouveau gouvernement fédéral souhaite briser l'isolement des régions nordiques du Canada par la construction d'un chemin de fer transcontinental. Bref, ce n'est que depuis le 13 juin 1898 que l'Abitibi fait partie intégrante du Québec.

Par ailleurs, un autre facteur a entravé l'occupation du territoire abitibien : sa particularité géographique, que nous avons signalée précédemment. La région de l'Abitibi-Témiscamingue est traversée par une ligne de séparation des eaux qui divise son réseau hydrographique en deux bassins versants : l'un s'écoulant vers le sud, l'autre vers le nord (Biays, 1964). Les compagnies forestières, étant habituées à faire flotter leur bois sur les cours d'eau pour les acheminer aux usines de transformation du sud du Québec, ne s'intéressent pas aux forêts abitibiennes : la région ne possède pas encore d'infrastructures routières ou ferroviaires permettant le transport des ressources, et les rivières y coulent vers le nord (Gourd, 1983). Le chemin de fer affranchit enfin la région de la ligne de partage des eaux dans les années 1910. Plus précisément, le dernier rail du

Transcontinental est posé près de Senneterre en 1913. Les premiers pionniers vont principalement s'établir le long de la voie ferrée.

La colonisation de l'Abitibi découle en fait d'un vaste projet géopolitique visant à développer de nouveaux espaces agricoles, comme le signale Asselin (1982). Dirigé à la fois par le clergé catholique et le gouvernement québécois, ce projet entend allouer de nouvelles terres aux fils des agriculteurs du sud du Québec, renforcer la vocation agricole des jeunes séduits par le travail dans l'industrie et freiner l'exode des Canadiens français vers les usines de la Nouvelle-Angleterre. Amos deviendra rapidement le chef-lieu de l'Abitibi, en raison du dynamisme économique qui y prévaut et de l'ardeur que manifeste l'élite locale à défendre ses intérêts auprès des autorités gouvernementales (Trudelle, 1937).

À partir du printemps 1914, l'impulsion est donnée, et les colons commencent à arriver régulièrement. Le train met alors vingt heures à parcourir la distance séparant Amos de Québec. De 1910 à 1930, 23 000 habitants s'établissent en Abitibi et plus ou moins 25 paroisses s'érigeront le long du Transcontinental, entre Senneterre et La Reine, sur une distance de 180 kilomètres. Il s'agit du second axe de peuplement de la région, soit celui qui correspond à l'Abitibi rural (Saucier, 1984, 14).⁴

1.3 Ouverture et mise en exploitation des premières mines

La première mine en région était située aux abords du lac Témiscamingue, à la frontière des cantons Duhamel et Guigues, d'après Émile Benoist (1938, 9). Dès 1686, le chevalier de Troyes a été conduit au cours d'une expédition sur le site par ses guides autochtones, qui nommaient l'endroit *rocher Onobatonga*. Toutefois, il faut attendre 1850,

⁴. Voir Annexe 1, *Carte géographique de l'Abitibi-Témiscamingue*.

pour qu'on y creuse un puits et qu'on y exploite un minerai de galène (sulfure de plomb) renfermant une très faible quantité d'argent (Potvin 1940, 22). Sa production n'a jamais connu un rythme soutenu. En 1910, la Commission géologique du Canada a jugé le gisement trop pauvre pour être exploité.

En réalité, l'histoire minière régionale se passe surtout du côté abitibien. À l'exception de l'ancienne mine d'or de Belleterre, de quelques carrières et de plusieurs travaux d'exploration visant, entre autres, la découverte de diamants, le Témiscamingue ne possède pas une longue histoire minière.

Dans son histoire du syndicalisme minier en Abitibi-Témiscamingue, Benoit Beaudry Gourd (1981) présente ainsi le rythme des découvertes minières : en 1910, un prospecteur du nom de John Beattie découvre de l'or dans le canton Duparquet; l'année suivante, Joe Sullivan trouve à son tour de l'or, mais près de la future ville de Val-d'Or, cette fois ; ce secteur sera aussi mis à jour par Siscoe (1912) et Stabell (1913). Néanmoins, la découverte du gisement polymétallique de Horne (1911) dans le district de Rouyn donnera le véritable coup d'envoi au développement minier dans la région (Gourd, 1982). Conjugué à la richesse des gisements, le boom minier qui s'ensuit consacre la faille de Cadillac comme une des plus importantes zones minéralogiques du monde (Lerat, 1971).

De 1927 à 1950, 50 mines entrent en production en Abitibi-Témiscamingue (Gourd, 2007, 118). Et l'auteur d'apporter cette précision :

« De 1927 à 1950, les mines de l'Abitibi-Témiscamingue traitent près de 52,6 millions de tonnes métriques de minerai et produisent 577 858 kilogrammes d'or, 1,3 million kilogrammes d'argent et plus de 1,3 million de tonnes métriques de cuivre. [...] Avec la mise en production d'autant de mines en quelques décennies, l'Abitibi-Témiscamingue devient rapidement l'une

des principales régions minières en Amérique du Nord. »
(2007, 119)

Dès les années 1920, la région vit un développement minier fulgurant. En 1926, la mine Horne, propriété de Noranda Mines Limited, commence ses opérations. Les villes jumelles de Rouyn et de Noranda ne tardent pas à devenir un centre minier majeur au Québec (Lacasse-Gauthier, 1985; Leury, 1940).

Or, les découvertes effectuées par les prospecteurs dans les années 1910-1920 provoqueront un intense mouvement d'occupation du territoire. Au cours des années 1930, des villes minières, Cadillac, Malartic et Val-d'Or, poussent en vitesse accélérée comme des champignons tout au long de la faille de Cadillac (Benoist 1938, 89). Rapidement, une zone d'urbanisation se profile donc pour dessiner un troisième axe de peuplement. Duparquet, Normétal et Belleterre, corons miniers situés à l'extérieur de la faille de Cadillac, connaîtront également une période de grande effervescence économique ces mêmes années, comme le mentionne Dupuis (1991) dans son analyse anthropologique comparant deux villages miniers de l'Abitibi-Témiscamingue. Le tableau qui suit témoigne de cet essor.

Tableau I

Nombre de travailleurs dans les mines de l'Abitibi-Témiscamingue, 1936-1950

Années	Mines d'or	Mines de cuivre	Autres mines	Total
1936	4 594	1 964	214	6 772
1937	6 324	2 486	105	8 915
1938	5 678	2 507	55	8 240
1939	5 331	3 165	32	8 528

1940	5 752	2 880	64	8 696
1941	6 411	2 666	163	9 240
1942	5 987	2 633	732	9 352
1943	4 508	2 525	1 342	8 375
1944	3 984	2 215	1 141	7 340
1945	3 661	1 894	717	6 272
1946	4 755	1 876	696	7 327
1947	4 888	2 096	993	7 977
1948	5 077	2 983	1 020	9 080
1949	5 134	3 744	991	9 869
1950	5 207	3 895	1 373	10 475

Source : MINISTÈRE DES MINES. *L'industrie minière de la province de Québec en 1950*, Québec, 1952.

Par ailleurs, les investissements requis pour créer une zone industrielle au cœur de la forêt boréale sont colossaux. La mise en exploitation des gisements nécessite l'aménagement de routes et de voies ferrées vers l'extérieur de la région pour le ravitaillement, le transport des personnes et des matières premières. Un service aérien dessert les centres miniers dès les années 1920, assurant par conséquent un lien rapide entre les propriétaires miniers et les sites en opération. Il faut creuser des mines, mettre en place des installations industrielles et fonder des villes. Noranda (1926) et Bourlamaque (1934) sont des villes de compagnie qui servent à loger les travailleurs loin du tumulte des bars, des tavernes, des hôtels ou de tout autre débit de boissons. Elles se distinguent de Rouyn (1926) et de Val-d'Or (1937), respectivement leurs villes jumelles, où le développement est confié à l'initiative individuelle. En outre, on doit construire des centrales hydroélectriques et diriger des lignes de transmission vers l'industrie minière, qui requiert une forte quantité

d'énergie. Or, quelle que soit la valeur de ces investissements, ils demeurent amplement compensés par la richesse des gisements découverts.

Les villes minières de la région afficheront longtemps un caractère anglophone à l'image des propriétaires miniers (Camiré, 1969). La main-d'œuvre minière, très mobile, est constituée d'immigrants européens, de Canadiens français et de Canadiens anglais (Larouche, 1974). Durant les premières années de mise en production, les immigrants européens dominent en nombre sous terre. Plusieurs travailleurs européens proviennent des camps miniers ontariens ouverts quelques années auparavant. La plupart des immigrants apprennent l'anglais, langue des patrons et langue de travail usuelle. Leurs enfants poursuivent leurs études en anglais.⁵

En fait, la population de la zone minière de l'Abitibi-Témiscamingue a profité de deux vagues d'immigration européenne à la suite de la Première (1914-1918) et de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945).⁶ Les compagnies minières comptaient sur les clivages ethniques pour diviser la main-d'œuvre et nuire incidemment à la syndicalisation des mineurs (Gourd, 1981; Jodouin, 1973). Nous avons démontré que cette stratégie machiavélique n'était pas propre à la région (Beaupré, 1998). Il s'agissait plutôt d'une stratégie généralisée des compagnies minières, que de nombreux chercheurs ont aussi observée ailleurs dans plusieurs mines du monde : Barendse en Pennsylvanie (1981) et Schwieder *et al.* en Iowa (1987); Benson (1980) et Campbell (1978) en Écosse; Hogenkamp et Storck (1984) dans le Borinage belge; Noiriél (1984) en France; Seager (1981) dans le Nord-Est ontarien. Au cours de la seconde entrée massive

⁵. Aujourd'hui, la langue de travail est le français. La langue de Molière s'est véritablement imposée sous terre dans les années 1950-1960.

⁶ La première vague compte surtout des immigrants d'Europe de l'Est et du Nord (Finlandais, Lettons, Russes, Polonais, Ukrainiens et Roumains). La seconde comporte des immigrants d'Europe centrale et du Sud en particulier (Italiens, Allemands et Hongrois).

d'immigrants dans les mines de la région, les compagnies minières ont puisé leur main-d'œuvre directement en Europe. Toutefois, en d'autres occasions, son recrutement se pratiquait à son arrivée au Canada (Gourd, 1981). Ces immigrants fuyaient les conflits armés, les révolutions ou la simple misère sévissant dans leur pays d'origine (Vincent, 1995).

Cet important ajout démographique enrichira la région d'une dimension culturelle extraordinaire (*Ibid.*). À partir des années 1930, on trouve, pour les immigrants, des lieux de rassemblement⁷, des églises⁸, des associations, des sociétés d'entraide⁹ et des commerces leur appartenant dans les villes hautement cosmopolites de la faille de Cadillac (Lougheed, 1985). On danse la polka au Polish Hall de Rouyn-Noranda. On peut prendre un sauna dans un établissement finnois. Il est aussi possible de discuter du syndicalisme avec un collègue ouvrier au Finn Hall, ce que dénonce rageusement l'éditorialiste du *Rouyn-Noranda Press* D.A. Jones en 1934. De la littérature communiste circule parmi les travailleurs immigrants (Dumas, 1971). On raconte que l'on peut fumer de l'opium et jouer à l'argent dans le sous-sol d'un certain restaurant chinois de Rouyn. Les tablettes de plusieurs commerces tenus par des immigrants étalent des denrées alimentaires ou des journaux étrangers à la population régionale. Aussi les agglomérations de la faille de Cadillac figurent-elles longtemps parmi les villes les plus cosmopolites au Québec, après Montréal (Gourd, 1981).

Véritable Klondike québécois, les villes minières de l'Abitibi-Témiscamingue attirent des aventuriers de toute espèce : prospecteurs, spéculateurs et commerçants (Berthiaume, 1981). Privée d'un contrôle policier et judiciaire efficace, la vie sociale y est très animée (Laurendeau, 1985). Il y règne le désordre social habituel qui accompagne l'ouverture

⁷. Polish Hall, Croatian Hall, Germano-Club, Finn Hall, Ukrainian Hall, etc.

⁸. Autrefois, on trouvait aussi une synagogue à Rouyn-Noranda.

⁹. La société polonaise «The White Eagle Society», par exemple.

d'un district minier : violence, jeu, prostitution, etc. Bernard (1997) en Australie, Benson (1980) et Campbell (2000) en Écosse, Hunt (1970) dans le centre de l'Angleterre, Lewis (1987) dans les Appalaches américaines, Potrebenko (1977) en Alberta, Zola (2005) dans les mines du Nord de la France ainsi que Bulmer (1975) en Europe et aux États-Unis ont souligné une période de chaos social allant de pair avec le démarrage d'une agglomération minière. La présence de nombreux hommes célibataires laissés à eux-mêmes semble favoriser une période de turbulence dans les camps miniers. La lecture de nombreux articles des journaux The Rouyn-Noranda Press et La Gazette du Nord suggère que la situation dure ordinairement tant que les forces de l'ordre, appuyées par les officiers religieux et les premières épouses, n'aient fait leur apparition dans le paysage et assis leur autorité. Comme les régions minières sont souvent éloignées des grands centres urbains, il s'y développe une *culture de la frontière*¹⁰ où règne un esprit d'indépendance et de liberté opposé au contrôle politique et social (Vincent, 1985).

À la suite de la formation de trois axes de peuplement, qui correspondent au Témiscamingue (1880), à l'Abitibi rural (1910) et à la faille de Cadillac (1930), une série de plans de colonisation permettra, dans les années 1930, de consolider la région en un tout en reliant les villes entre elles (Asselin et Gourd, 1975). Des villages agricoles apparaissent autour d'Amos et de La Sarre, en périphérie des nouveaux centres miniers ainsi qu'au nord et à l'est du Témiscamingue.¹¹ Les nouvelles paroisses tissent un réseau routier entre les trois axes de peuplement.¹²

Entre 1931 et 1941, la population rurale de l'Abitibi-Témiscamingue s'accroît de 40 000 personnes environ (Gourd, 1995). Ce mouvement de

¹⁰. Par *culture de la frontière*, on entend surtout la façon avec laquelle l'isolement et la relative difficulté d'accès aux services nourrissent le développement d'un sens de l'inventivité pour relever le défi du recommencement à zéro.

¹¹. La population de ces villages dépend d'une économie agroforestière pour assurer ses revenus.

¹². La région sera reliée à Montréal en 1939 par la route 117.

retour à la terre permet d'endiguer la misère occasionnée par la crise économique mondiale (Paquin, 1980). Aux yeux des gouvernements fédéral et provincial, il s'impose comme une solution efficace pour résorber le chômage dans les grands centres urbains et calmer du même coup l'agitation sociale. Si le plan de colonisation Gordon (1932-1934) s'adresse aux chômeurs urbains et aux bénéficiaires du « secours direct », le plan Vautrin (1935-1937) vise plus particulièrement les fils des cultivateurs établis dans le sud du Québec. Les tableaux qui suivent témoignent de l'impact de ces plans de colonisation en Abitibi-Témiscamingue.

Tableau II

Le plan Gordon et les établissements en région et au Québec, 1932-1935

	Chefs de familles établis	Dépendants	Total
Abitibi	472	2 304	2 776
Témiscamingue	431	2 233	2 664
Région	903	4 537	5 440
Québec	976	4 979	5 956

Source : Données tirées de BARRETTE, R. *Le plan Vautrin et l'Abitibi-Témiscamingue*, dans *L'Abitibi-Témiscamingue, hier et aujourd'hui*, Rouyn, Collège du Nord-Ouest, 1975, p. 109.

Tableau III

Le plan Vautrin et les établissements en région et au Québec, 1935-1937

	Colons	Personnes	Total
Abitibi	3 341	12 305	15 646
Témiscamingue	968	4 286	5 254
Région	4 309	16 591	20 900

Québec	7 419	29 411	36 830
--------	-------	--------	--------

Source : données tirées de BARRETTE, R. *Le plan Vautrin et l'Abitibi-Témiscamingue*, dans *L'Abbitibi-Témiskaming, hier et aujourd'hui*, Rouyn, Collège du Nord-Ouest, 1975, p. 142.

Or, la nouvelle population rurale devient une main-d'œuvre disponible pour les industries minières et forestières lors de la reprise économique de la fin des années 1930 (Tremblay 1982). Plusieurs nouveaux colons qui ne possèdent pas l'expérience utile en matière agricole désertent alors leurs terres pour rejoindre les rangs des salariés dans les mines, les chantiers forestiers ou les scieries tandis que d'autres retournent dans leur ville d'origine, jetant ainsi de l'ombre sur le succès des plans de colonisation gouvernementaux. Dès 1936, le mouvement de colonisation montre des signes de ralentissement avec l'atténuation des effets dévastateurs de la crise économique. Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale sonne pratiquement le glas de la colonisation en région.

Par ailleurs, dans les grandes villes du pays, les usines de guerre attirent la main-d'œuvre. En région, la demande en métaux stimule l'exploitation des mines. Dès lors, la mise en valeur des terres agricoles ne représente plus le même attrait qu'autrefois (Saucier, 1985). À la suite de la « grève des Fros »¹³ de juin 1934 à la mine Horne, attribuée à des agitateurs communistes, et du congédiement de nombreux immigrants européens, les compagnies minières se tourneront vers la population canadienne-française des villages agricoles environnants pour combler le nouveau besoin de main-d'œuvre (Lévesque, 1984, 59). En outre, dans les années 1940, elles auront encore besoin d'hommes, en raison de l'ouverture de nouvelles mines. Une fois de plus, elles recourront à une main-d'œuvre immigrante diversifiée pour contrecarrer le syndicalisme dans les mines

¹³. Il s'agit d'une grève déclenchée par des immigrants, l'essentiel de la main-d'œuvre ouvrière sous terre à cette époque. Le terme *Fro*, utilisé pour les désigner, dérive de l'anglais *foreigner*, qui signifie « étranger ». La grève menée par le Mines Workers Union of Canada a été réprimée avec force par la police provinciale. Elle a duré dix jours.

de la région et satisfaire du même coup leur besoin de nouveaux travailleurs. Il s'agit de la seconde vague d'immigration européenne à laquelle nous faisons allusion précédemment.¹⁴ Le tableau suivant dresse le bilan de la production minérale Abitibi-Témiscamingue / Québec de 1930 à 1950.

Tableau IV

La production minérale Abitibi-Témiscamingue / Québec de 1930 à 1950

Années	Abitibi-Témiscamingue \$	Québec \$
1930	13 286 327	41 158 740
1935	23 056 076	39 141 734
1940	54 406 895	86 418 853
1945	45 589 850	91 570 982
1950	100 528 241	220 665 103

Source : MINISTÈRE DES MINES. *L'industrie minière de la province de Québec en 1950*, Québec, 1952.

Pendant les années 1950, le rythme de l'exploitation minière en Abitibi-Témiscamingue diminue avec l'épuisement graduel des premiers gisements mis en exploitation. Toutefois, l'ouverture des camps de Chibougamau et de Matagami alimente l'espoir de voir la région profiter pleinement de l'expansion des sites miniers vers le nord (Gourd, 2007).

Au cours des années 1960, l'ouverture des corons miniers de Joutel, Matagami, Chapais et Chibougamau accroît ce sentiment général (Ceccaldi, 1980). Le développement hydro-électrique de la baie James fait

¹⁴. Aujourd'hui, il reste peu de descendants d'immigrants européens en Abitibi-Témiscamingue à l'emploi d'une mine. À l'âge de leur retraite, plusieurs parents ont rejoint leurs enfants établis dans le sud du pays après avoir terminé leurs études.

aussi naître plusieurs espoirs de prospérité économique. De nombreux Témiscabitiens iront travailler dans l'un ou l'autre de ces chantiers nordiques.

Il faudra cependant attendre la hausse vertigineuse du prix de l'or au début des années 1980 pour que la région renoue avec l'effervescence d'autrefois. En septembre 1980, l'once d'or se transige autour de 700 dollars sur les marchés mondiaux. Cette remontée spectaculaire du prix du métal jaune met un terme à la morosité des années 1970 pour transporter la région dans un cycle de prospérité économique d'une dizaine d'années.

1.4 Le contexte minier actuel

La région témiscabitiennne a toujours figuré comme une importante zone minière au Québec, tant en raison des investissements consentis que de la richesse de ses gisements (Vallières, 1988). En Abitibi-Témiscamingue, les compagnies minières exploitent principalement de l'or, du cuivre, du zinc et de l'argent. Mais il y a eu aussi dans le passé des exploitations plus marginales de molybdénite à Preissac et de lithium à La Corne pendant quelques années.¹⁵ On a découvert récemment près de Launay un gisement de nickel prometteur, dont la mise en valeur nécessitera l'aménagement d'une immense mine à ciel ouvert. Les détenteurs des droits miniers attendent, pour en commencer les travaux, la montée des prix du nickel. Le Témiscamingue renferme peut-être des terres rares.¹⁶ La décision de la Chine de réduire ses quotas d'exportation aux pays étrangers encourage la prospection des divers métaux des terres rares. Des découvertes de colonnes de kimberlite renfermant des diamants ont

¹⁵. L'exploitation du lithium à La Corne reprendra au cours des prochains mois, si son prix se maintient au taux actuel.

¹⁶. Les terres rares contiennent du scandium, de l'yttrium, du cérium, de l'erbium, etc.

déjà été effectuées, notamment près du lac Malartic et au Témiscamingue. Jusqu'à présent, la taille des pierres trouvées n'est cependant pas suffisante pour justifier l'ouverture d'une mine. Tout porte à croire que le véritable potentiel géologique de la région n'est pas tout à fait connu.

Aujourd'hui encore, l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue repose pour une large part sur l'exploitation des ressources naturelles des secteurs agricole, forestier et minier. Le secteur minier a produit le plus de richesses et a drainé le plus de capitaux étrangers vers la région. Or, la vitalité de l'industrie minière régionale dépend de la conjoncture économique mondiale, qui traverse régulièrement des cycles conditionnés par les variations du prix des métaux. Le tableau suivant fait état du nombre d'entreprises minières en exploitation en Abitibi-Témiscamingue en 2011.

Tableau V

Entreprises minières en exploitation en Abitibi-Témiscamingue en 2011

Mines	Compagnies	Districts miniers	Production minérale
Lapa	Agnico Eagle	Cadillac	or
Canadian Malartic	Corporation minière Osisko	Malartic	or, argent
Laronde	Agnico Eagle	Preissac	or, argent, cuivre, zinc, plomb
Doyon Westwood et	Iamgold	Preissac	or
Mouska	Iamgold	Rouyn-Noranda	or, cuivre
Kiena	Mines d'Or Wesdome	Val-d'Or	or

Sigma-Lamaque	Century Mining	Val-d'Or	or
Beaufor	Mines Richmont	Val-d'Or	or
Lac Herbin	Corporation minière Alexis	Val-d'Or	or

Source : Musée minéralogique de Malartic, Jean Massicotte, directeur

Ces soubresauts fragilisent donc l'économie régionale, dont la santé demeure intimement liée aux prix fixés par les marchés mondiaux, que ce soit pour le bois ou les métaux.

La période s'échelonnant de la fin des années 1990 à l'entrée dans le nouveau millénaire n'a pas été favorable à l'industrie minière dans la région. Les bas prix des métaux entraînant une baisse des travaux d'exploration ont contraint le développement de nouvelles mines. On observe cependant un regain très significatif de l'activité minière en région depuis les dernières années, grâce à la remontée croissante du prix de l'or et aux fluctuations parfois heureuses du prix des métaux de base.

L'industrie minière, qui regroupe les travailleurs miniers proprement dits ainsi que ceux de l'industrie des services relatifs à l'exploration et à l'extraction, a engendré quelque 7 400 emplois directs en région, en 2007, selon Mariella Collini (2008) de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, ce qui correspondait à 11 % de la main-d'œuvre régionale totale.¹⁷ Les emplois miniers de la région représentaient alors 40 % de ceux des domaines de l'exploration et de l'exploitation au Québec. Quelque 11 720 emplois directs, indirects et induits, soit 17,5 % de la main-d'œuvre régionale, provenaient des activités de l'industrie minière.

¹⁷.En 2007, le nombre d'emplois liés à l'activité minière québécoise était près de 18 000. Le salaire annuel moyen était d'environ 65 000 \$ en 2006.

En 2008, selon Statistique Canada, la rémunération hebdomadaire moyenne dans le secteur minier était de 1 347 \$ et de 1 428 \$ en ce qui concerne les mines métalliques. La haute productivité du travail de l'industrie minière canadienne s'est toujours reflétée dans les salaires, qui sont les plus hauts de toutes les industries, d'après l'Association minière du Canada. Cette industrie a enregistré de forts gains de productivité et une compétitivité des coûts accrue au cours des dernières années s'expliquant par la mise à contribution de nouvelles technologies, toujours selon l'Association.¹⁸

En fait, un peu plus de deux milliards de dollars ont été investis dans les mines du Québec en 2008, ce qui représente une augmentation de 24 % comparativement à 2007, malgré la crise financière. En outre, les travaux d'exploration et de mise en valeur au Québec ont atteint un sommet inégalé en vingt ans dans le domaine minier en raison de dépenses de 526 millions de dollars. Les tableaux qui suivent dressent le bilan des investissements miniers par région au Québec de même que la production minérale Québec / Canada en 2008.

Tableau VI

Répartition des investissements miniers par région au Québec en 2008

Régions	Investissements (%)
Abitibi-Témiscamingue	30 %
Côte-Nord	21 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 %

¹⁸. Association minière du Canada, *Faits et chiffres*, 2008.

Chaudière-Appalaches	1 %
Nord-du-Québec	44 %
Autres	1 %

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC *Relevé des dépenses d'exploration minière, de mise en valeur et d'aménagement du complexe minier, 2008 et 2009. Mines en chiffres.*

Tableau VII

La production minérale Québec / Canada en 2008

Minéraux métalliques	Argent	Cuivre	Nickel	Or	Zinc	
Québec	158	33 102	24 920	28 099 kg	136 191	tonnes
	81 196	252 704	582 360	836 745	274 561	\$'000
Canada	666	581 345	250 595	94 820 kg	629 175	tonnes
	341 121	4 437 986	5 856 156	2 823 555	1 268 417	\$'000

Source : Données tirées du site Internet du ministère des Ressources naturelles du Canada
<http://mmsd.mms.nrcan.gc.ca/stat-stat/prod-prod/2008p-eng.aspx>

Depuis 2009, le prix du cuivre a grimpé presque de 150 %, le nickel, de quelque 90 % et le zinc, de 125 %. Le prix de l'or a fracassé des records, allant jusqu'à dépasser les 1 800 dollars. Or, la crise financière a provoqué chez les investisseurs une certaine méfiance à l'égard de la spéculation et des produits financiers complexes comme le papier commercial s'appuyant sur des actifs. On assiste donc actuellement à un retour aux choses concrètes telles que les ressources, comme le remarque Éric Lemieux de Valeurs mobilières Banque Laurentienne.¹⁹ En outre, la demande en métaux n'a pas chuté malgré le contexte économique financier difficile de la fin de la première décennie des

¹⁹. Source : <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/energie-et-ressources/200912/29/01-934646-industrie-miniére-la-fin-du-monde-na-pas-eu-lieu.php>

années 2000. Des pays comme la Chine et l'Inde poursuivent leur croissance et continuent de consommer beaucoup d'or, d'argent, de cuivre et de zinc. Cette demande pour les métaux de base favorise l'exploration et la mise en exploitation de nouveaux gisements en Abitibi-Témiscamingue.

Au cours des prochaines années, il faudra donc surveiller la conjoncture économique mondiale et le prix des métaux. L'intérêt des investisseurs, la disponibilité du financement, les obstacles aux travaux d'exploration et d'exploitation dus aux coûts de production élevés ainsi qu'à la pénurie de la main-d'œuvre qualifiée seront aussi à observer de près. Même si certaines inquiétudes persistent, la conjoncture économique devrait normalement demeurer favorable, témoignant d'une demande mondiale pour les métaux assez élevée. Or, bien que les perspectives économiques des prochaines années semblent favoriser fortement l'industrie minière, il en va tout autrement de l'image qu'elle projette dans la population.

Maison d'édition québécoise poursuivie en justice, assassinat suspect au Mexique, déménagement massif de maisons dans une localité de l'Abitibi-Témiscamingue, destruction d'habitations en Papouasie-Nouvelle-Guinée, pollution de l'eau potable au Guatemala, déménagement du glacier d'une montagne au Chili : les compagnies minières canadiennes n'ont pas bonne presse, ici comme à l'étranger. Dans les médias, elles sont souvent décrites comme des entreprises voyous. Elles craignent l'adoption d'une loi fédérale qui les obligerait à respecter des normes internationales dans le domaine des droits de l'homme, du travail et de l'environnement lorsqu'elles opèrent à l'extérieur du Canada.

Au Québec, au printemps 2009, le rapport du Vérificateur général Renaud Lachance faisait mention de droits miniers insuffisants, de sites abandonnés et d'un ministère des Ressources naturelles et de la Faune

inapte à surveiller l'industrie. Par la suite, les médias ont alimenté le débat au moyen d'émissions télévisées comme *Enquête* et *Les Francs-tireurs* sur les pratiques douteuses des compagnies minières, comme le rappelle Philippe Mercure (2009), chroniqueur économique à *La Presse*.²⁰ Les audiences publiques sur le projet de mine d'or à ciel ouvert à Malartic, en Abitibi-Témiscamingue, la mort tragique de trois travailleurs noyés dans une mine à Desmaraisville, dans le Nord-du-Québec, et la vive controverse soulevée par un groupe de médecins sur l'exploration de l'uranium sur la Côte-Nord, ont nui à l'image que souhaite projeter l'industrie, poursuit Mercure. Des mouvements sociaux ciblant les pratiques de l'industrie minière, souvent accompagnés de groupes environnementalistes, sont apparus pour occuper progressivement l'espace médiatique. En Abitibi-Témiscamingue, la population, habituellement complaisante à l'égard de l'entreprise minière, commence à se mobiliser et à poser des questions. Des groupes de citoyens s'organisent et reçoivent l'appui de regroupements nationaux.

Devant l'ampleur du mécontentement général de la population québécoise, le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, Serge Simard, a voulu calmer le jeu en déposant un projet de loi contenant des exigences plus sévères relativement aux garanties financières à verser pour la restauration des sites miniers et obligeant la tenue de consultations publiques avant la construction d'une mine. Le projet de loi prévoit aussi un resserrement des règles sur les permis d'exploration et des amendes plus élevées en cas d'inconduite. Depuis 2009, le gouvernement du Québec examine également la possibilité d'une hausse des droits miniers.²¹

²⁰. Source : <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/energie-et-ressources/200912/29/01-934651-de-nouvelles-regles-en-2010-pour-lindustrie-miniere.php>

²¹. Selon le dernier rapport du Vérificateur général du Québec, les compagnies minières ont versé depuis 2002 259 millions de dollars, soit l'équivalent du sixième des droits miniers dus.

Il faut se souvenir que le Québec a adopté sa Loi sur les mines en 1880. Depuis, le gouvernement, propriétaire du sous-sol, peut en confier l'exploitation à qui il le souhaite. Selon cette loi, les propriétaires de la surface des terrains ne détiennent pratiquement aucun droit. La nouvelle Stratégie minérale du Québec, adoptée en 2009, apporte certains ajustements à cette loi, mais ne révisé nullement ses fondements juridiques datant de l'époque coloniale. Quoi qu'il en soit, dans les faits, l'adoption d'une loi demeure toujours plus facile que son application.

CHAPITRE 2 L'ORGANISATION DU TRAVAIL SOUS TERRE

Une mine souterraine réunit des travailleurs possédant des compétences et des spécialités différentes. Il s'agit d'un des traits particuliers attribués par Durkheim et Weber au type d'entreprise qui caractérise la société industrielle. Son organisation fondée sur la division du travail, au sens large, contraint donc ceux qui en font partie à collaborer.

Dans son analyse critique de l'industrie minière québécoise, l'économiste Pierre Paquette (2000, 79) est d'avis qu'elle a connu la mécanisation la plus poussée de tous les secteurs d'activité économique. L'exploitation du charbon au début de la colonie dans les environs de Québec, les Forges du Saint-Maurice dans la région de Trois-Rivières dès le début des années 1730 et la courte épopée des orpailleurs dans la région de la Beauce à partir du milieu des années 1840 constituent probablement les périodes les plus significatives durant lesquelles l'exploitation minière se pratiquait encore de façon artisanale au Québec.

Dans les mines de l'Abitibi-Témiscamingue, l'exploitation des gisements repose sur la mécanisation des opérations. Les changements technologiques sont suivis de très près par les compagnies minières, qui expérimentent fréquemment des prototypes pour le compte des fournisseurs en machinerie et en équipement. Ordinairement, les sociétés minières privilégient les engins lourds permettant la production d'un haut tonnage en minerai. Toutefois, la technologie mise en œuvre dans une mine dépend de la forme et de la distribution du gisement exploité. Le parcours étroit et sinueux des veines aurifères force parfois les compagnies à employer un équipement plus petit, remontant quelquefois à un autre âge, mais davantage adapté à ce type de gisement. Quelle que

soit la technologie employée, la chaîne opératoire demeure invariablement identique.²²

On peut distinguer trois opérations fondamentales dans la production d'une mine possédant un gisement métallique en Abitibi-Témiscamingue : le forage, le dynamitage et le transport du minerai. Sauf dans les trop grands chantiers d'abattage, les travaux de forage et de dynamitage sont effectués par la même équipe.

L'organisation du travail sous terre ne permet pas de surveiller étroitement les ouvriers durant leur quart. Contrairement à l'atelier ou à l'usine, il est pratiquement impossible d'avoir l'œil sur tous continuellement. Les mineurs travaillent ordinairement dans de petites équipes de deux ou trois membres affectés quelque part dans le parcours labyrinthique des galeries. Un contremaître visite les équipes une fois ou deux par quart de travail pour vérifier l'avancement des travaux. Les compagnies minières utilisent simultanément l'esprit de compétition et la prime de rendement afin d'encourager la production de leurs travailleurs.

Les travailleurs sont conscients du pouvoir qu'ils peuvent exercer dans une certaine mesure sur la production et, par conséquent, la rentabilité de la mine. Il leur arrive de le démontrer lors de périodes de négociation d'une convention collective ou en raison d'un mécontentement, par exemple. Moins de minerai sort alors des profondeurs de la mine et moins de profits sont donc enregistrés par les propriétaires. Ce pouvoir exercé sur la production par les mineurs de fond a été également observé en Amérique du Sud (Brown, 1997), en Europe (Bulmer, 1975) et aux États-Unis (Lane, 1921).

²². La région témiscabitiébienne participe activement aux innovations technologiques du monde minier. On retrouve cinq chaires de recherche au département de génie minier de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. On compte aussi l'Institut de recherche en communication sans fil sous terre à Val-d'Or. Quelques entreprises régionales se spécialisant dans la fabrication d'équipements miniers exportent leurs produits à l'extérieur du pays.

Gaudreau (2003, 8) va plus loin dans son étude de l'histoire des mineurs du Nord ontarien et du Nord québécois, affirmant que, en raison d'un marché régional de la main-d'œuvre très spécifique, les ouvriers ont, dans l'ensemble, durant les premières décennies d'exploitation à tout le moins, imposé leur rythme de travail aux sociétés minières. Le mineur quittait son travail de son plein gré et fréquemment, bien plus souvent qu'il n'était licencié.²³ Guénette (1982, 12) observe, dans les années 1980, un nombre relativement élevé de mineurs de fond de la région de l'Abitibi-Témiscamingue qui ne travaillent pas plus d'un an à la même mine.

La mobilité de la main-d'œuvre ouvrière dans les mines semble se généraliser. Elle a attiré l'attention des auteurs en Abitibi-Témiscamingue (Larouche, 1974; Gourd, 1981), dans le Nord-Est ontarien (Daoust, 2003; Gaudreau, 2003), en Bolivie (Tandeter, 1997), au Pérou (De Wind, 1997), en France (Desbois, Jeanneau et Mattéi, 1986), en Belgique (Malva, 2007), aux États-Unis (Pommerleau, 1996), au Royaume-Uni (Carswell et Roberts, 1992) ainsi qu'un peu partout en Amérique du Sud (Godoy, 1985). Ce phénomène est plus apparent lors des périodes de rareté de main-d'œuvre ou de celles de prospérité économique. Il dénote une certaine indépendance des mineurs de fond envers l'employeur. Les meilleurs salaires représentent le principal facteur les motivant à quitter une mine pour une autre.

Les compagnies minières encouragent cette mobilité en tâchant d'offrir les meilleurs salaires ou les primes de rendement les plus avantageuses. Or, elle peut leur poser un sérieux problème lorsque la main-d'œuvre qualifiée se fait rare. L'Association minière du Canada souligne qu'une pénurie de

²³. Par ailleurs, Gaudreau (2003) considère l'histoire minière du Nord-Est ontarien et celle du Nord-Ouest québécois comme intimement liées, car les deux régions ont partagé longtemps des réalités communes : mobilité des mineurs d'une région à l'autre, économie reposant sur l'exploitation des ressources naturelles, présence des mêmes intérêts miniers, etc. Nous partageons entièrement son point de vue.

personnel qualifié frappe actuellement le secteur minier de plein fouet. La crise affecte cette industrie partout dans le monde. En Australie, par exemple, on devra combler 70 000 postes d'ici la prochaine décennie. L'Association avance que les effets de cette pénurie sur l'industrie pourraient être atténués si l'on formait la population autochtone vivant parfois à proximité des sites mis en exploitation.²⁴ Pour l'instant, rien ne semble indiquer que la région témiscabitiennne sera le théâtre d'une troisième vague d'immigration pour suppléer au manque de main-d'œuvre spécialisée annoncé si le prix des métaux demeure aussi élevé sur les marchés. Toutefois, l'événement ne nous paraît pas totalement impossible.

Parmi toutes les embûches que rencontre l'organisation du travail dans une mine, le taux d'absentéisme en représente une de taille. Il est relativement élevé chez les mineurs de fond, environ 10 %, selon Guénette (1982, 12). Ce phénomène n'est pas propre à la région, mais semble être l'apanage de l'entreprise minière dans plusieurs endroits du monde, d'après la littérature consultée. Il représente peut-être son plus grave problème disciplinaire (Boeger, 1997, 222). L'absentéisme du lendemain de paie représente une plaie pour les dirigeants miniers en Abitibi-Témiscamingue.

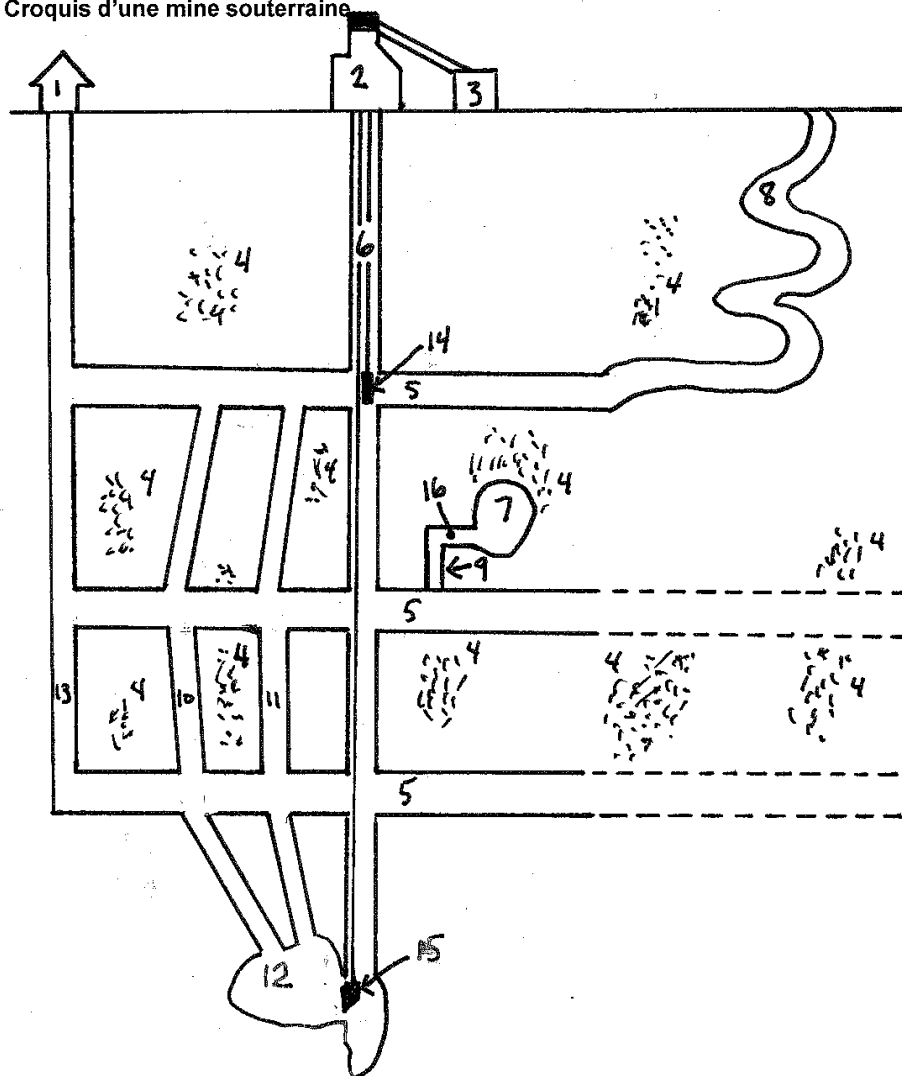
2.1 Le fonctionnement d'une mine souterraine

Une mine souterraine constitue un lieu de travail complexe difficile à comprendre du dehors. On trouve un croquis à la page suivante.

²⁴. Association minière du Canada, *Faits et chiffres*, 2008.

Figure 1

Croquis d'une mine souterraine



- | | |
|---------------------------|--------------------------------|
| 1. Chambre de ventilation | 9. Cheminée (monterie) |
| 2. Chevalement | 10. Passage de minerai |
| 3. Chambre du treuil | 11. Passage de minerai stérile |
| 4. Gisement | 12. Poche de chargement |
| 5. Galerie | 13. Puits de ventilation |
| 6. Puits | 14. Cage d'ascenseur |
| 7. Chantier d'abattage | 15. Godet (skip) |
| 8. Rampe d'accès | 16. Sous-niveau |

Avant tout, il importe de savoir que les puits et les galeries remplissent trois fonctions principales : 1) le transport des équipes de travail et de la machinerie ; 2) le transport du minerai ; 3) la circulation de l'air, l'évacuation de l'eau, le passage de l'électricité et des canalisations d'air comprimé.

Les travailleurs descendent dans la mine en empruntant le chemin de la rampe ou celui du puits principal. Une fois sous terre, chacun se dirige à son lieu de travail. Dupuis (2002, 210) affirme que tous les informateurs qu'il a rencontrés au cours de son enquête ont fait mention de l'importance accordée à la saine collaboration dans une équipe de travail. Cette équipe constitue l'unité de base de la culture professionnelle des mineurs de fond. Aussi la bonne entente entre les coéquipiers est-elle primordiale pour établir entre eux une certaine confiance et veiller les uns sur les autres (*Ibid.*, 211). Une équipe compte ordinairement deux ou trois travailleurs. Toute l'organisation du travail gravite autour de l'exploitation du gisement (Elliott, 2009). Il faut forer des galeries ou des cheminées pour accéder aux zones les plus riches et aménager des chantiers d'abattage pour récupérer le minerai. On fore dans le roc des trous, qu'on emplira d'explosifs. Après l'explosion, le roc dynamité prend la forme de gros cailloux de différentes tailles, certains pouvant peser plusieurs kilogrammes. On transporte la matière rocheuse vers un passage à minerai d'où elle tombe pratiquement jusqu'au fond de la mine dans la trémie de chargement. De là, on hisse le minerai à la surface par le puits principal au moyen de bennes communément appelées « skips ». Le traitement du minerai peut alors débiter au concentrateur de la mine après une série d'étapes de concassage et de broyage.²⁵

²⁵.En moyenne, dans les mines aurifères de la région témiscabitiennaise, il faut extraire entre 5 et 10 tonnes de minerai pour obtenir une once d'or. Une tonne de roc a la dimension approximative d'un classeur de bureau.

2.2 Les différents métiers

L'ethnologue Carmen Salazar-Soler (2002, 73) considère la descente dans une mine comme un passage obligé pour comprendre le sens profond du métier de mineur. Il y a effectivement une part de mystère dans le travail sous terre. À l'exception des travailleurs miniers, la population ne connaît généralement pas vraiment en quoi consiste le fonctionnement d'une mine.

Les mineurs font souvent figure de héros dans l'imaginaire collectif, à l'avant-garde du prolétariat. Ils ont même fait l'objet de reportages dans les journaux et au cinéma en France après la Seconde Guerre mondiale alors qu'on les enjoignait d'extraire le plus de charbon possible afin de relancer l'économie nationale (Desbois, Jeanneau et Mattéi, 1986, 64). Dans plusieurs régions minières, il existe une littérature abondante qui louange les mérites et le courage des mineurs. Il suffit de visiter ces régions pour y trouver inmanquablement des titres souvent difficiles à se procurer autrement, puisqu'ils ont été publiés à compte d'auteurs ou dans de petites maisons d'édition locales. Il arrive très fréquemment que des mineurs en soient les auteurs. L'Abitibi-Témiscamingue ne fait pas bande à part. Elle compte aussi quelques auteurs issus du secteur minier, tels Roger Bédard, Rémi Jodouin et Rénaud Mercier, dont le souci consiste souvent à décrire le travail sous terre et les conditions dans lesquelles il se déroule. Il n'en demeure pas moins qu'il est difficile pour le non-initié de s'y retrouver et de comprendre le rôle de chaque métier spécialisé s'inscrivant dans la chaîne opératoire (Duncan, 2005).

L'exploitation minière requiert effectivement beaucoup de spécialisations, comme le rapporte Bulmer (1975). Les mineurs sont des opérateurs de machinerie, des spécialistes en dynamitage, en forage ou en transport de minerai. Dans l'équipe scientifique d'une mine, on retrouve, entre autres,

le géologue, l'arpenteur-géomètre, l'ingénieur, le chimiste, le biologiste et le technicien de laboratoire. Puisque l'exploitation minière requiert un fonctionnement bureaucratique, des administrateurs, des comptables et des secrétaires font également partie du personnel. Enfin, une équipe de direction très hiérarchisée veille à la production des travailleurs.

Le creusement des puits, des galeries et des cheminées est assuré par des foreurs spécialisés en la matière. Parfois, dans les chantiers d'abattage de grande taille, une équipe d'artificiers s'occupe du dynamitage du site. À la suite du dynamitage, le transport de la matière rocheuse obtenue s'effectue ordinairement jusqu'au passage à minerai par camion, par chargeuse navette ou par wagon sur rails. À tous ces modes de transport sont associés des métiers exigeant une spécialisation.

On divise ordinairement les activités souterraines en trois catégories : celles du développement, de la production et du département de service et de construction. Selon Giroux (2001), la répartition des travailleurs dans une mine souterraine par catégorie d'emploi peut ressembler à la distribution suivante : production, 50 %; développement, 20 %; service, entretien et construction, 30 %. Les foreurs de production représentent le groupe de mineurs situé en première ligne dans la chaîne opératoire : la quantité extraite de minerai dépend intimement de leur travail dans les chantiers d'abattage. Les foreurs de développement creusent les galeries et les cheminées utiles pour accéder au gisement. Suivent les activités liées au transport du minerai et celles relatives à la construction et à l'entretien des installations souterraines. Toutefois, comme le souligne Salazar-Soler (2002, 109), pour les mineurs, la première grande division sépare fond et surface.

Legendre, Dofny *et al.* (1982, 70-71) décrivent ce qu'est un bon mineur, d'après des mineurs de l'Abitibi-Témiscamingue interrogés à l'occasion de leur enquête. Travailleur polyvalent et adroit qui ne se laisse pas intimider par les patrons, il peut exécuter toutes les tâches de la chaîne opératoire. Débrouillard et autonome, il acquiert avec le temps les multiples compétences rattachées à son métier. Il s'agit d'un homme d'expérience qui pense sécurité et qui accumule des « bonus » (primes de rendement).

Selon l'anthropologue Ricardo Godoy (1987), les mineurs de Bolivie peuvent évaluer la richesse d'un gisement, son tonnage, la période de son extraction, les pertes, les coûts et le transport idéal pour l'acheminer vers l'usine de traitement. Certes, ils doivent avoir développé une expertise qui s'étend à toute la chaîne opératoire pour être en mesure d'effectuer un tel calcul.

Le travail du mineur de fond requiert de l'ingéniosité, comme le note Seltzer (1985, 11), traitant des mines de charbon américaines. Durland (1904) va jusqu'à déclarer que cette occupation relève de l'art. Smith (1991) partage son point de vue et ajoute que le travail du mineur ne peut être réduit à un simple exercice de force brute. Dans son étude remarquable des mines écossaises, l'historien Alan Campbell (2000, 76) affirme que ce métier ne peut être désigné comme emploi non qualifié. Les sens du toucher, de l'odorat, de l'ouïe et de la vue du mineur de fond sont développés à un degré inconnu et non requis dans d'autres métiers. Une expertise des profondeurs existe chez les mineurs de fond. Détecter les roches branlantes, sentir les gaz dangereux et comprendre le craquement des parois rocheuses comptent, entre autres, parmi les aptitudes utiles sous terre. Pour leur part, Miller et Sharpless (1985, 84) décrivent les mineurs de charbon de Pennsylvanie comme des hommes courageux possédant un sens de la résignation très élevé.

Nous ne croyons pas, comme de la Riva (1998, 128), qu'on peut aisément passer du métier de travailleur forestier ou de travailleur agricole à celui de mineur. Nous pensons plutôt que ce sont des conditions objectives qui obligent ces travailleurs à descendre dans la mine. Nous y reviendrons dans la partie de cette étude consacrée à l'habitus du mineur de fond.

L'anthropologue Max Gluckman (1961, 61) avance l'idée que les mineurs de fond du monde entier partagent vraisemblablement plusieurs caractéristiques communes avec ceux d'Afrique du Sud. Nous sommes du même avis. La grande entreprise minière développe ses activités à travers le monde. Elle transporte avec elle ses méthodes d'organisation du travail, son expertise et sa technologie. En outre, la mobilité de la main-d'œuvre minière s'étend aujourd'hui à l'échelle planétaire. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer des mineurs de l'Abitibi-Témiscamingue qui travaillent dans les mines d'Afrique ou d'Amérique du Sud. Par conséquent, ils apportent avec eux leur savoir-faire et le partagent inévitablement avec les travailleurs locaux, et réciproquement.

En arrivant à la mine, le mineur doit revêtir ses vêtements de travail dans la salle de séchage.²⁶ Ensuite, il passe au « carreau ». Il s'agit d'une sorte de long comptoir où il reçoit les ordres de son contremaître. Puis il se dirige vers la « maison » du puits. Là, il attend la cage d'ascenseur pour descendre sous terre et se rendre à son lieu de travail. Après avoir terminé son quart de travail, il attend à la station de son niveau la cage qui le ramènera à la surface, où il fera le rapport de sa journée à son contremaître.

²⁶. La salle de séchage est communément appelée « dry » ou « salle des pendus » en raison des vêtements suspendus haut dans les airs. Voir *Annexe 2, Lexique de termes usuels dans une mine souterraine*.

Parmi toutes les occupations, les foreurs pratiquent sans doute le métier sous terre le plus connu, selon Gaudreau (2003, 129), qui remarque que le fait que leur travail soit hautement spécialisé est nettement visible dans l'échelle salariale. Forer requiert de l'expérience. Les activités de forage (rampe, galerie, cheminée, puits) sont très importantes pour la direction d'une mine parce qu'elles exercent une incidence directe sur la quantité de minerai extrait. Elle accorde donc les meilleurs « bonus » ou primes de rendement aux foreurs afin de s'assurer du meilleur rendement, c'est-à-dire une ronde par quart de travail (Legendre, Dofny *et al.*, 1982, 66). Une ronde correspond à un cycle de travail.

Ces auteurs décrivent très bien le travail de forage exécuté par une équipe composée de deux mineurs durant un quart normal dans la galerie d'une mine souterraine. Les foreuses employées correspondent à l'équipement classique utilisé depuis des dizaines d'années sous terre (foreuse verticale, foreuse sur pivot). Le travail des mineurs comporte les tâches suivantes : arrosage du minerai dynamité par le quart précédent et de la face de forage pour laver les fonds de trou; examen du plafond; sortie du minerai; écaillage; pose de grillage et de boulons d'ancrage, si nécessaire; installation des conduits de ventilation et d'air comprimé; forage des trous; chargement des trous en explosifs; amorçage et dynamitage. Quand une équipe a effectué toutes ces tâches, elle a terminé sa ronde, c'est-à-dire le cycle de travail qu'elle doit accomplir pendant chaque quart. L'ensemble de ces tâches ressemble à un algorithme, soit l'enchaînement invariable des actions nécessaires à l'accomplissement d'un travail dont le début et le but sont fixés de façon invariable (Goguelin, 1998, 199).

La direction impose un certain rythme de travail aux travailleurs. Elle n'hésite pas à se plaindre si, par exemple, une équipe de foreurs ne réussit pas à forer une ronde par quart de travail. Elle exerce

constamment des pressions sur les travailleurs les incitant à produire davantage. Les travailleurs spécialisés, occupés aux activités de développement et de production, subissent le plus ce type de pression.

Dans le site du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, on peut lire que le marché de l'emploi souffre actuellement du manque de main-d'œuvre spécialisée dans le secteur minier, et ce, même dans les régions où le chômage sévit.²⁷ Et la situation ne semble pas à la veille de se résorber. L'industrie minière québécoise réclamera 4 000 mineurs au cours de la prochaine décennie, selon les données du site de recherche d'emploi Jobboom.²⁸ Tous ces travailleurs devront avoir suivi une formation appropriée en matière de santé et de sécurité. En effet, depuis 1996, les mineurs doivent obligatoirement avoir passé au travers d'une série de modules avant de travailler sous terre. Tout l'apprentissage du métier se faisait auparavant sur le tas.²⁹ Aujourd'hui, en plus des modules, il est préférable de suivre un cours offert par Emploi Québec pour améliorer ses chances de devenir mineur de fond. Cette formation conduit à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP). S'il en est privé, un individu ne peut compter que sur le « pistonnage » pour accéder à un poste sous terre. Ce type d'embauche se pratique encore couramment dans les mines témiscabitiennes.

Pour être conforme aux exigences de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, le travailleur québécois dans les mines souterraines doit désormais suivre les modules 1, 2, 3, 4, 5 et 7 du programme de Formation modulaire du travailleur minier (FMTM). Ils portent sur les thèmes

²⁷. Adresse du site du MRNF : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/tresor-sous-nos-pieds/transformation/tresor-transformation-travailleurs.jsp>

²⁸. Adresse du site : <http://www.jobboom.com>

²⁹. Cette affirmation ne tient pas compte qu'en 1937 le ministère des Travaux publics, de la Chasse, des Pêcheries, des Mines et du Travail du Québec a fait l'acquisition d'une installation minière inactive située près de Val-d'Or pour y aménager une mine école conçue pour la formation de futurs mineurs. Cet établissement a dû fermer ses portes en 1942 à défaut d'élèves. Il a formé 363 élèves durant sa courte existence. Depuis, différents programmes de formation ont eu cours selon la conjoncture du marché de l'emploi.

suivants : 1. la santé et la sécurité du travail; 2. des instructions générales sur le travail sous terre; 3. l'écaillage; 4. le travail en hauteur; 5. la consolidation du terrain; 7. le matériel et l'équipement de sauvetage. La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois de Val-d'Or est l'unique établissement autorisé par la Commission de la santé et de la sécurité du travail à offrir cette formation au Québec. L'âge minimum pour s'y inscrire étant de 18 ans, une attestation d'études est délivrée aux élèves à la suite de leur réussite. Le programme vise principalement à rendre uniforme la formation dans le secteur minier. Voici un aperçu du programme offert :

Tableau VIII
Formation des modules miniers³⁰

Modules	Titres des modules	Durée (heures)
1	Santé et sécurité du travail	16
2	Instructions générales	12
3	Écaillage secondaire	16
4	Échafaudage	8
5	Consolidation du terrain	16
6	Forage	40
7	Matériel et équipement de sauvetage	8
8	Déblaiement du minerai : treuil-râcloir*	16
9	Déblaiement du minerai : chargeuse pneumatique*	24
10	Déblaiement du minerai : chargeuse-navette*	24

³⁰. Ces modules deviendront obligatoires dans un avenir rapproché.

En Abitibi-Témiscamingue, la plupart des individus qui deviennent mineurs le restent. Les salaires élevés constituent le principal facteur de leur rétention. Ainsi, la mobilité des mineurs de fond se limite au monde des mines. Les autres secteurs de l'entreprise offrent souvent de moins bons salaires à compétences égales. Parfois, on y exige des cartes, des certificats ou des diplômes de compétences professionnelles qui peuvent faire obstacle à l'embauche. Par ailleurs, les compétences acquises dans les mines sont difficilement transférables dans un autre type d'emploi. Dans son étude psychosociale de la mobilité ouvrière menée chez des mineurs de fond américains, Blumberg (1978) affirme qu'il leur est difficile de trouver un autre emploi que celui que leur offre la mine.

Mercier (1991, 59) nous livre ce qu'un vieux mineur à qui il avait confié qu'il voulait changer de travail après quelques années passées sous terre lui a alors répondu :

« Rares sont ceux qui s'en sortent, car après quelques années, il est déjà trop tard. Tu vas t'apercevoir qu'on est bien icitte. T'as pas de p'tits boss qui te poussent dans l'dos, l'été l'monde crève de chaleur, toé tu descends en d'sour, y fait frais. L'hiver le monde gèle, icitte y fait chaud. J'en ai connu qui ont jumpé, y ont essayé d'aut' chose, pi y sont revenus... »

Il reste que les fluctuations du prix des minerais sur les marchés internationaux déterminent la survie des installations minières : l'emploi du mineur demeure incertain et dépend de facteurs sur lesquels il n'a aucune prise. Cette vulnérabilité des travailleurs miniers a été brillamment mise en lumière au cours d'une vaste enquête sur la santé mentale menée à la fin des années 1980 en Abitibi-Témiscamingue par une équipe d'anthropologues rattachée au Centre hospitalier Douglas et au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal (Corin *et al.*, 1990). L'incertitude s'ajoute donc aux conditions de vie parfois difficiles de ces ouvriers des abîmes.

2.3 Les rapports de production

Nous avons déjà mentionné que la solidarité ouvrière est très forte chez les mineurs de fond témiscabitiens et que la culture ouvrière transcende les différences ethnoculturelles (Beaupré, 1998). Pour leur part, Miller et Sharpless (1985) rapportent que, à la mort d'un mineur polonais dans une mine de charbon de Pennsylvanie, les mineurs de toutes les nationalités ont participé au cortège funèbre. Ce n'était pas un Polonais qui était alors décédé mais un mineur : un camarade de travail sous terre sur qui on pouvait compter. Selon Campbell (2000, 1974), quand les mineurs du charbonnage écossais entrent dans la cage pour descendre sous terre, il n'existe ni catholique ou protestant ni Irlandais ou Écossais, mais seulement des ouvriers unis entre eux par le travail. En dépit des différences culturelles, cette forte cohésion sociale entre les travailleurs miniers ne semble pas se trahir (Avery, 1981).

Toutefois, Burawoy (1979) « met un bémol » à ce consensus chez les auteurs en déclarant que la barrière de la couleur est encore à l'œuvre dans les relations entre Noirs et Blancs dans les mines. Il faudrait peut-être retourner dans les installations minières où il a mené ses investigations afin de vérifier si la situation a changé depuis son passage. Dans une mine de charbon située en Iowa (Buxton), Schwieder (1987) a pourtant observé que les clivages ethniques ont été employés sans succès par l'entreprise pour diviser la main-d'œuvre formée principalement de Noirs et de Blancs.

À l'instar de Church et Outram (1998), Kerr et Siegel (1954) remarquent cette cohésion entre les ouvriers des profondeurs, qui ne se dément pas même en période d'arrêt de travail. Les conflits dans les mines ont longtemps été réprimés très durement par les compagnies minières, qui

jouissaient immanquablement de l'appui des gouvernements et des forces de l'ordre. Ils ont inspiré des auteurs tels que Zola. Son roman *Germinal* figure parmi les classiques du genre. Au Québec, on se souvient du triste épisode de la grève de l'amiante dans la région de l'Estrie en 1949. Le débrayage des 5 000 mineurs avait duré quatre mois. Certains observateurs de la scène politique y voient un des symboles du mouvement ouvrier au Québec.

En Abitibi-Témiscamingue, il y a eu six grèves entre 1934 et 1954, dont trois à la mine Noranda. Les principaux points en litige concernent les salaires, la reconnaissance syndicale, les conditions de travail, le congédiement pour activités syndicales, les coûts de transport, la discrimination raciale ainsi que la retenue syndicale à la source (Gourd, 1981). Les compagnies minières de la région refuseront systématiquement de négocier ce dernier point.³¹ Longtemps, elles calqueront leur mode de négociation sur celui de la Noranda Mines Limited. Pour contrer le syndicalisme, les propriétaires miniers formeront des comités d'employés afin de discuter des conditions de travail, mais ils se résigneront à grand-peine à reconnaître certains droits aux mineurs de fond. Comme le relate Benoit Gourd (1981), ces syndicats de boutique n'empêcheront pas cependant la courte percée de l'International Union of Mine, Mill and Smelter Workers dans les années 1940, qui disparaîtra par la suite en raison des guerres fratricides entre radicaux et modérés au sein du Congress of Industrial Organizations. En outre, la présence de ce syndicat radical dans les mines témiscabitiennes reste précaire. Les compagnies n'hésitent pas à recruter des ouvriers immigrants parmi les personnes déplacées par la guerre en Europe afin de contrecarrer son implantation (Fournier, 2009). Son aile modérée ayant remporté la mise,

³¹. La formule Rand, adoptée le 29 janvier 1946 et associée à la volonté du gouvernement fédéral d'encadrer les relations de travail au Canada, procurera des munitions aux négociateurs de la partie syndicale. Il faut cependant rappeler que cette formule fait partie du Code du travail du Québec depuis 1977 seulement.

le syndicat sera remplacé par l'United Steelworkers of America au début des années 1950 (Gérin-Lajoie, 1982).

Le Syndicat des Métallos représente la majorité des travailleurs œuvrant dans les installations souterraines de la région actuellement. Toutes les mines souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue sont syndiquées, à l'exception des trois propriétés appartenant à la société Agnico-Eagle. Un représentant syndical nous a rapporté que les mineurs de cette compagnie se servent régulièrement de la menace syndicale pour négocier leurs conditions de travail et leur salaire. Certains d'entre eux nous ont confié qu'ils s'opposaient au syndicat pour ne pas perdre de jours de travail en raison des grèves. Or, le niveau de mouvement de grève dans le secteur minier est, ces dernières années, comparable aux autres secteurs de l'emploi, selon l'Association minière du Canada.³²

L'anthropologue June Nash (1979, 208) avance que les dangers multiples et la pénibilité du travail contribuent à la construction d'une forte solidarité ouvrière entre les mineurs de fond, qui s'actualise parfois dans le mouvement syndical. Ils doivent s'entraider, veiller les uns sur les autres ou se porter mutuellement secours pour survivre. Selon Douglas (1990), les frontières culturelles construites autour du danger au travail peuvent participer à la cohésion ouvrière. Ewart (1989), Lewis (1987) et Lipset (1963) sont également d'avis que les mauvaises conditions de travail résident à la base de cette solidarité. Bulmer (1975), Williamson (1982), Bouvier (1986) et Swanger (1997) considèrent les mineurs de fond comme un groupe distinct qui peut démontrer de l'hostilité envers le monde extérieur. Cooper-Richet (2002, 8-9) précise que les mineurs des charbonnages français forment une corporation fermée qui a tendance à exclure ceux qui n'en font pas partie.

³². Association minière du Canada, *Faits et chiffres*, 2008.

Castel (1995, 359) abonde dans le même sens lorsqu'il affirme que les travailleurs de l'industrie forment une nation dans la nation. Willis (1981) a observé dans les ateliers britanniques que les ouvriers forment un groupe profondément enfermé dans ses propres évidences et agressif à l'égard de ce qui est différent. Le même constat aurait pu être fait dans une mine. Bourassa (1982, 39) note aussi que les mineurs sont solidaires entre eux et forment un groupe à part. Ils lui confient qu'ils se sentent comme des « numéros » pour l'employeur. Ils signalent leur indépendance à l'égard de l'entreprise. L'auteur précise qu'il existe un lien puissant entre ces ouvriers : celui de pouvoir parler de la mine entre eux.

Le travail représente un sujet de conversation privilégié chez les mineurs, selon Bulmer (1975). Ils discutent des « bonus » (primes de rendement), des difficultés rencontrées lors d'une tâche, des faits cocasses survenus à la mine, etc. Pour Cooper-Richet (2002, 162), le parler minier représente un moyen d'affirmer qu'on appartient à une même communauté ouvrière. Le vocabulaire minier des mineurs témiscabitiens est particulier et très anglicisé. Si nous retranscrivons deux phrases choisies dans un dialogue imaginé entre des mineurs, elles pourraient correspondre aux suivantes : « On a *slashé* la *crosscut* près de la *lunch room*. J'ai *drillé* une *rock bolt* au *back* de ma *stope* pour retenir un gros *loose*. » À l'exception des initiés au travail sous terre, peu de gens peuvent comprendre la signification de ces deux phrases. Nous savons que, lorsque les mineurs se retrouvent entre eux, ils discutent très souvent du travail. Quand quelqu'un d'un autre secteur de l'emploi se joint à eux, ils peuvent employer les expressions les plus incompréhensibles pour le nouveau venu comme s'ils voulaient lui prouver que leur travail en est un si spécialisé qu'il lui serait malaisé de l'accomplir. Ils déclament ce langage minier, n'hésitant pas à user d'un ton goguenard. Au cours de leurs échanges, les mineurs aiment rire, railler les autres et échanger au moyen de paroles paillardes. Sous terre, ils emploient l'ironie et les farces comme moyens de contrôle social et de

réduction de tension (Legendre et Dofny, 1982, 70). En Abitibi-Témiscamingue, le monde social des mines souterraines reste encore aujourd'hui presque exclusivement un monde d'hommes.

On observe par ailleurs chez les travailleurs miniers un sentiment très fort : celui qu'on ne peut pas abandonner le cadavre d'un camarade de travail sous terre, quoi qu'il arrive (*Ibid.*, 27). Ils sont même prêts au sacrifice lorsqu'un des leurs se trouve en danger (Malva, 2007, 313). Il existe une éthique du fond selon laquelle tout mineur est considéré *a priori* comme vivant jusqu'à preuve du contraire, soit jusqu'à la découverte de son corps inanimé (Cooper-Richet, 2002, 107). La pression sociale est donc très grande sous terre. Il serait extrêmement embarrassant et délicat de remonter à la surface et d'affronter le regard des autres après avoir abandonné un compagnon de travail. Il faut mettre sa vie en péril pour sauver celle de son partenaire si la situation l'exige. Comme l'a fait remarquer Mercier (1991, 66), une certaine éthique prévaut sous terre. La solidarité dans une mine souterraine n'en est pas une de façade : elle s'actualise dans les occasions les plus périlleuses. On a pu le constater notamment à Spring Hill (Tennessee), à Murdochville (Québec), à Harrisburg (Pennsylvanie) et à Marcinelle (Belgique), lors de sauvetages héroïques. De très nombreux autres exemples peuvent s'ajouter à cette liste.

Une autre particularité du travail de fond concerne la régulation du rythme de production. En effet, il peut arriver que certains ouvriers tentent d'influencer l'équipe qui travaille en alternance sur le même chantier qu'eux ou les autres mineurs qui effectuent la même activité, afin de limiter le rendement. Ces pressions ont parfois pour effet, entre autres, d'abaisser les standards de production fixés par l'entreprise minière avant de pouvoir toucher des « bonus » ou primes de rendement (Campbell,

Fishman et Howell, 1996). Toutefois, les mineurs ne s'y plient pas toujours de peur de ne pas recevoir suffisamment de « bonus ».

Le sociologue Donald Roy (2006) a constaté, à quelques nuances près, le même phénomène chez des ouvriers d'usine aux États-Unis. La régulation du rythme de production représente pour les directions d'entreprise peut-être un des côtés pervers du taux au rendement. Pour les ouvriers, il s'agit à la fois d'un mécanisme de défense s'opposant à la voracité de l'employeur, qui exige toujours plus de productivité, et d'une stratégie pour obtenir le meilleur « bonus » avec le moins d'efforts possible.

L'emploi d'une main-d'œuvre sous-traitante ou contractuelle dans les mines représente une pratique courante et répandue. L'embauche ponctuelle de *contracteurs* (entrepreneurs) contribue notamment à la mobilité ouvrière observée dans les mines.³³ Cette main-d'œuvre sert à l'exécution de travaux spécialisés comme le forage au diamant, le creusement d'une cheminée ou d'un puits. Souvent appelés à exécuter des tâches ingrates dans un environnement malsain et dangereux, les mineurs à l'emploi des *contracteurs* jouissent rarement de bonnes conditions de travail. Les entreprises minières confient les travaux difficiles ou dangereux à ce personnel précaire. Comme l'a observé Trinquet (1980, 39) dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) en France, les sociétés minières privilégient la sous-traitance des risques et l'externalisation des accidents potentiels. Ne bénéficiant pas de sécurité d'emploi, celle-ci se mesurant essentiellement à l'aune de leur productivité, les mineurs à contrat ne sont encore aujourd'hui regroupés dans aucune organisation syndicale. Leur salaire dépend plus largement du « bonus », ce qui les incite à produire coûte que coûte, peu importe les

³³. Les régions dans lesquelles la mobilité est la plus grande sont aussi celles qui accusent les taux de fréquence d'accidents graves les plus élevés (Wisniewski, 1975).

conditions environnementales, comme le notent Legendre et Dofny (1982, 180), et quelquefois au détriment de leur sécurité. Vallières (1988, 127) estime que le travail à contrat dans les mines favorise les accidents en raison de la pression exercée par les employeurs afin d'accroître la production. Dans ce contexte, les mesures de sécurité sont sujettes à être négligées. Les travailleurs contractuels, particulièrement les ouvriers qualifiés, possèdent généralement beaucoup d'expérience. Ils se distinguent par leur productivité et leur capacité réduite à refuser un travail dangereux. Dupuis (2002, 218) estime que les primes à la productivité font la différence entre le mineur embauché par un *contracteur* et celui embauché par une compagnie : elles sont plus élevées chez le premier en raison des risques plus grands. En période d'effervescence économique dans le secteur minier, on peut observer une très grande mobilité des travailleurs. Les mineurs à contrat sont parfois vus comme des « voleurs de job » par ceux dont l'emploi est régulier ou encore comme une menace pour le syndicat. Leur haut rendement peut notamment attiser l'esprit de compétition avec les autres travailleurs. Bien qu'ils appartiennent à la grande confrérie des mineurs de fond, ils forment malgré tout un groupe à part. Dupuis (2002) va jusqu'à affirmer qu'il existe deux cultures professionnelles chez les mineurs de fond : ceux qui travaillent pour les compagnies et ceux qui travaillent pour les *contracteurs*. Certes, la plupart des mineurs à contrat essaieront d'être embauchés par une compagnie minière, une fois avancés en âge, parce que le travail y est moins exigeant. En revanche, les compagnies recherchent ce type de travailleurs pour leur expertise développée dans plusieurs sites miniers.

En somme, toutes ces caractéristiques du travail sous terre imprègnent les rapports de production et participent à la construction de représentations sociales chez les mineurs de fond.

2.4 Les conditions de travail

Autrefois, comme le mentionne Gourd (1981, 121), les travailleurs miniers témiscabitiens exerçaient un métier extrêmement dangereux et vivaient dans un environnement urbain dominé par les employeurs, dans des villes de compagnie telles que Noranda et Bourlamaque. Les compagnies minières leur imposaient des conditions de travail très difficiles. Elles réprimaient brutalement toutes leurs revendications : il était hors de question que les mineurs s'unissent au sein d'un syndicat pour faire valoir leurs droits. Les mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue sont exposés, durant la période s'échelonnant de 1925 au milieu des années 1940, au capitalisme le plus sauvage, faute d'être syndiqués. Fréquemment, les heures payées ne correspondent pas aux heures travaillées sous terre. Le calcul du « bonus » ou prime de rendement par l'employeur demeure un mystère comptable impénétrable ainsi qu'un sujet de discordance courant entre les ouvriers et les contremaîtres. La négligence des sociétés minières en matière de santé et de sécurité s'explique par l'absence pendant de nombreuses années d'un cadre législatif entourant les conditions de travail sous terre. Tellement de mineurs de fond décèdent durant les premières années d'exploitation que la mort finit par faire partie du quotidien.

Les conditions de travail dans les mines s'amélioreront au fil des années, notamment grâce à la syndicalisation massive de la plupart des mines de la faille de Cadillac à partir des années 1940. D'ailleurs, la majorité des mineurs interrogés par Legendre et Dofny (1982, 122) jugent que les syndicats peuvent jouer un rôle positif. Ils reconnaissent que l'action syndicale a beaucoup contribué à l'amélioration de leurs conditions de travail. Par exemple, la ventilation semble meilleure que jadis dans les différents conduits souterrains. Un plus grand effort est consenti par les compagnies minières pour rendre les pauses du repas plus plaisantes

sous terre. Des salles à manger sont dotées de fours à micro-ondes, de réchauds et de réfrigérateurs afin de procurer un environnement plus agréable aux travailleurs lors des pauses. Le rôle du syndicat sur le plan de la santé et de la sécurité du travail s'avère très utile. Toutefois, il doit se limiter à la surveillance du respect des règlements de la compagnie.

L'obscurité totale, lorsqu'on éteint la lampe de son casque de sécurité, l'absorption de poussières de silice, l'inhalation de l'air vicié par les gaz provoqués par l'utilisation de machineries lourdes et par le dynamitage, les brusques changements de température, les risques d'effondrement, l'humidité qui transperce les vêtements les plus chauds et l'ampleur de la charge à accomplir durant le quart de travail font toujours partie du lot quotidien du mineur de fond de l'Abitibi-Témiscamingue. Les conditions de travail peuvent encore être l'objet de corrections. Par exemple, il reste beaucoup de chemin à parcourir en ce qui a trait à la ventilation des aires de travail.

Les compagnies minières font régulièrement appel à des chercheurs, très souvent des ingénieurs, pour améliorer l'environnement de travail des mineurs de fond et, incidemment, les conditions dans lesquelles se déroulent leurs tâches. À titre d'exemple, citons les travaux suivants subventionnés par l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST). Benzaazoua et Bélem (2000), Hadjigeorgiou, Lessard et Grenon (2001) et Mitri (2003) ainsi que Hassani et Momayez (2004) se sont tour à tour préoccupés du soutènement des parois rocheuses. Les travaux de Fytas (2002) et de l'équipe de Grenier (2001) ont porté sur la qualité de l'air sous terre. De son côté, le groupe de Boileau (1994) s'est attaqué au problème des vibrations causées par les foreuses manuelles. L'utilisation continue d'une foreuse donne parfois

naissance à un problème de circulation sanguine engendrant le phénomène de Raynaud.³⁴

En fait, l'amélioration graduelle des conditions de travail sous terre découle des demandes répétées des travailleurs et des syndicats. Les statistiques relatives aux accidents et aux maladies associés au métier de mineur de fond servent généralement de balise pour guider les efforts de prévention. La santé et la sécurité sous terre s'améliorent sensiblement à la suite d'une catastrophe dans une mine ou d'une série d'accidents mortels rapprochés. Ces tragiques événements forcent le gouvernement à faire davantage preuve de courage en obligeant au moyen d'une législation les compagnies à témoigner plus de respect à l'égard de leurs travailleurs.

2.5 Les dangers, les accidents et les maladies associés au travail sous terre

Gervais (1985,1) signale que les individus qui pratiquent leur métier dans un milieu qui subit des changements continuels – comme dans les mines, où les galeries, les cheminées, les passages ou les chantiers d'abattage se transforment au rythme des dynamitages – courent plus de risques d'être victimes de lésions professionnelles. Dans les mines souterraines, les travailleurs peuvent être exposés à de nombreuses situations présentant des risques d'accidents (Simon, 2002, 1). En 1989, plus des deux tiers des quelque 13 600 travailleurs du secteur minier québécois avaient déjà subi des blessures (Gagnon *et al.*, 2010, 13).

³⁴. En effet, après quelques années, plusieurs foreurs souffrent de la maladie des *doigts blancs* à cause de l'exposition prolongée de leurs mains à d'intenses vibrations produites par la foreuse.

Presque tous les mineurs interrogés par l'équipe de Legendre et Dofny (1982) admettent que le travail dans les mines comporte des risques. Cependant, ils relativisent le degré de danger en affirmant qu'il dépend des mineurs, de leur façon de travailler (Legendre, Dofny *et al.*, 1982, 99). Ils considèrent l'utilisation de la machinerie télécommandée, de plus en plus courante sous terre, comme un bon moyen de réduire les risques (Giroux, 2001, 143). Certains risques sont difficilement perceptibles, tels ceux d'effondrement majeur ou liés à l'inhalation de gaz mortels. Les principaux risques identifiés par les travailleurs miniers que Giroux a rencontrés dans le contexte de son mémoire de maîtrise en relations industrielles sont les suivants : les trous ouverts, les chutes de roches, la manipulation des explosifs, les contaminants, la poussière et le bruit. L'auteure rappelle que le secteur minier représente un des secteurs industriels qui affichent les plus mauvaises statistiques en ce qui concerne le nombre de décès (*Ibid.*, 12). Par ailleurs, le Centre d'études des niveaux de vie (2006, 2) note que l'industrie canadienne où il est le plus dangereux de travailler pendant la période 1996-2005 est l'extraction minière et de gaz (49,9 décès par 100 000 travailleurs ou un sur 2 000). En témoignent les données du tableau qui suit.

Tableau IX

Accidents mortels dans les mines au Québec, 1987-2009

Années	Accidents mortels	Années	Accidents mortels
1987	7	1999	3
1988	2	2000	4
1989	8	2001	2
1990	6	2002	1
1991	0	2003	1
1992	3	2004	3

1993	2	2005	2
1994	8	2006	3
1995	4	2007	0
1996	2	2008	2
1997	4	2009	3
1998	4	2010	?

Source : GAGNON, G. *et al.* *Plan d'action de la CSST dans les mines souterraines*, Québec, CSST, 2010, p. 103.

Plusieurs dangers guettent les mineurs sous terre, tels les risques d'effondrement ou de chute mortelle, l'inondation des galeries, les incendies et les redoutables coups de grisou dans les exploitations de charbon. Garin (1969) complète ce sombre tableau en y ajoutant le manque d'oxygène, les mesures de ventilation insuffisantes, la quantité de poussières dans l'air, la présence d'explosifs ainsi que le remblayage insuffisant des cavités exploitées.

Il existe un consensus chez tous les auteurs que nous avons consultés : anciens mineurs, ingénieurs, économistes, géographes, historiens, anthropologues et sociologues confondus s'entendent pour affirmer que ce sont les risques d'effondrement qui représentent le plus grand danger sous terre, surtout au moment de l'écaillage du plafond et des parois des galeries ou autres lieux de travail comme les chantiers d'abattage, les cheminées et les travers-bancs. Dans les mines de cuivre du Chili (Swanger, 1997), dans les mines de charbon d'Écosse (Campbell, 2000), de Pennsylvanie (Miller et Sharpless, 1985) ou celles de France (Cooper-Richet, 2002), dans les mines du Nord-Est ontarien (Gaudreau, 2003), dans les mines d'amiante de l'Estrie (Gouin et Morin, 1998) ou dans les mines de l'Abitibi-Témiscamingue (Simon, 2002), les éboulements

causent le plus d'accidents mortels sous terre. Au Québec, en très grande partie en Abitibi-Témiscamingue, puisque c'est la région où se concentre la majorité des exploitations minières, Simon (2002, 1) a découvert que, si les chutes de terrain représentent un peu moins de 15 % de tous les accidents sous terre, elles causent cependant presque la moitié des accidents mortels..

À la lecture des statistiques disponibles, on remarque que les décès consécutifs aux chutes de roches semblent diminuer depuis quelques années. Cependant, ces statistiques ne distinguent pas les accidents ayant eu lieu dans une mine à ciel ouvert de ceux qui se sont produits dans une mine souterraine.

Les travaux d'écaillage et d'installation du soutènement comptent pour approximativement 40 % des accidents indemnisables liés aux chutes de terrain. Comme le rappelle Drouin (1991, 260), la technique de détection des roches branlantes a longtemps remonté pratiquement à l'âge de pierre.

Les éboulements peuvent être prévenus dans la mesure où les roches branlantes sont repérées par les mineurs, qui doivent écailler leur environnement de travail pour faire tomber les roches instables (Desnoyers, 1991, 1). Cette tâche est particulièrement dangereuse. Le chercheur a constaté une différence entre le foreur novice et celui d'expérience lorsqu'ils inspectent leur lieu de travail :

« [...] les novices dirigent leurs regards sur la façade, le sol, les murs et la voûte, tandis que les mineurs expérimentés ciblent les deux tiers supérieurs de la galerie, presque exclusivement sur la voûte. Or, c'est la voûte qui présente les dangers les plus grands. » (*Ibid.*, 2-3)

Il semble que les stratégies d'exploration visuelle et les stratégies de protection adoptées par les travailleurs de fond diffèrent selon leur expérience (*Ibid.*, 3).

Dans son étude sur les mines du Nord-Est ontarien du début du 20^e siècle, Gosselin (1995, 91) estime que l'accident le plus souvent causé par les explosifs se produit lorsqu'un mineur fore dans un trou où la charge a mal explosé. Or, il est strictement interdit de forer dans un trou ayant déjà contenu une charge explosive. Toutefois, il peut être tentant pour un mineur de contrevenir au règlement afin de terminer sa ronde plus rapidement. En outre, l'auteur remarque que la plupart des travailleurs victimes d'un accident à la Canadian Copper sont célibataires (*Ibid.*, 99-100). Il s'interroge à savoir si, contrairement aux travailleurs mariés, ils risquent d'être plus téméraires. À cette époque dans le Nord-Est ontarien, les accidents sous terre se produisent régulièrement et ont pour victimes le plus souvent de jeunes ouvriers célibataires. Ils font tellement partie du quotidien qu'ils ont fini, à la longue, par perdre leur effet dramatique (*Ibid.*, 103).

Nous connaissons un médecin qui travaille depuis plusieurs années pour le compte des compagnies minières en Abitibi-Témiscamingue. Dans le cadre de ses fonctions, il rencontre, entre autres, des travailleurs miniers victimes d'un accident. Il nous confiait récemment que, selon son expérience professionnelle, les mineurs les plus susceptibles de subir un accident sous terre sont ceux en instance de divorce ou de séparation. Les rapports statistiques ne permettent pas cependant de vérifier jusqu'à quel point cette affirmation est véridique.

Quoi qu'il en soit, le travail sous terre a longtemps été périlleux. À vrai dire, il n'existe pratiquement pas de mesures de sécurité dans les mines québécoises au tournant du 20^e siècle. À partir du milieu des années

1940, l'amélioration des conditions de sécurité au travail dépend notamment des efforts acharnés des syndicats. Les législations gouvernementales y participent timidement, l'industrie minière pouvant ordinairement compter sur la nonchalance complice et convenue des représentants politiques en ce qui a trait à la défense des droits des travailleurs. Pourtant, les décès dans les mines s'accumulent déjà à la fin du 19^e siècle. Au début de l'exploitation de l'amiante à Thetford Mines en Estrie, l'industrie minière enlève la vie à environ cinq ouvriers par année et en blesse près de cent autres.

À la suite d'une série d'enquêtes menées dans les mines du Nord-Est ontarien, Gaudreau (2003, 9) mentionne que, durant les premières années d'exploitation, la mort rôde constamment dans les galeries souterraines. Plusieurs travailleurs ne s'accoutument jamais au travail de fond. La mine effraie tous les ouvriers (*Ibid.*, 36). Stil (1997, 7) relève la même crainte chez les mineurs du Borinage belge. De nombreux auteurs ont signalé cette peur du travail sous terre chez les mineurs de plusieurs pays.

Gourd (1981, 68) précise que 292 ouvriers sont décédés dans les mines témiscabitiennes entre 1925 et 1950, ce qui représente plus de 60 % des morts dans les mines du Québec pour la même période. Mercier (1991, 45) remarque que, dans les années 1940-1950, le travail sous terre était tellement périlleux qu'il importait avant tout pour le mineur de s'organiser pour ne pas se faire tuer. Les compagnies minières accordaient plus d'importance à leur bilan financier qu'au nombre de victimes emportées, si l'on considère la négligence généralisée qui prévalait en matière de santé et de sécurité du travail. L'exploitation des mines en Abitibi-Témiscamingue réclame alors chaque année la vie de douze mineurs. Les années d'augmentation des accidents mortels, comme le note Gourd (1981, 72), correspondent habituellement à celles où une nouvelle main-d'œuvre plus inexpérimentée, se présente dans les

mines. Les accidents non mortels, parfois mutilatoires, sont par ailleurs innombrables. De plus, on taira pendant plusieurs années la réalité morbide des maladies industrielles des mineurs de fond.

Pour les mineurs, les accidents font partie de leur travail (Ross, 1996, 49). Lorsqu'un accident survient, ils en portent toujours le blâme (Seltzer, 1985, 10). Ce déni de responsabilité de la part des compagnies semble alors dominant. La justice, trop souvent complice de la grande entreprise, tentera toujours d'établir une causalité humaine (Peretti-Watel, 2000, 49). Pourtant, comme le remarque Castel (1995, 479), l'accident de travail représente plus qu'un triste incident survenant à un travailleur. Il s'agit également d'un fait de société dont on peut questionner l'acceptabilité au nom de l'intérêt général. La majorité des mineurs témiscabitiens rencontrés par Giroux (2001, 79) ont déjà refusé d'effectuer une tâche jugée trop dangereuse. Certains d'entre eux ont précisé que, sans l'aide de leur syndicat, ils auraient eu de la difficulté à faire valoir ce droit fondamental. Des mineurs peuvent accepter d'accomplir une tâche dangereuse sans rouspéter afin de ne pas déplaire au contremaître ou simplement de ne pas être perçus comme des peureux.

Une étude visant à identifier les effets des horaires alternants de travail sur la santé et la sécurité des travailleurs miniers de l'Abitibi-Témiscamingue a démontré que les travailleurs en rotation sont plus nombreux à avoir reçu des indemnités de la CSST. De surcroît, ces mineurs éprouvent moins de satisfaction au travail, le considèrent comme plus générateur de maladies et davantage risqué, s'opposant ainsi aux mineurs travaillant de jour (L'Heureux *et al.*, 1985a).

Somme toute, il s'est produit peu de catastrophes minières en Abitibi-Témiscamingue. La plus importante a eu lieu à la mine East Malartic le 24 avril 1947, entraînant la mort de douze mineurs lors d'un incendie sous

terre (Massicotte, 2002, 9). Cette année-là, quatre autres mineurs y ont perdu la vie, ce qui porte le compte des décès à seize. La seconde tragédie en importance s'est déroulée le 20 mai 1980 lorsque le toit de la mine Belmoral près de Val-d'Or s'est effondré. Legendre et Dofny (1982, 24) expliquent que les galeries de la mine ont été submergées par une masse d'eau boueuse transportant des roches et des troncs d'arbres. Seize travailleurs ont pu échapper de justesse au sinistre. Huit autres y ont laissé leur vie. D'autres événements du genre se sont déroulés à la mine Lamaque en 1938 (cinq morts) ainsi qu'à la mine Beattie en 1946 (quatre morts), comme le mentionne Gourd (1981, 72). Plus récemment, en novembre 2009, trois mineurs se sont noyés à la mine Lac Bachelor près du village de Desmaraisville dans le Nord-du-Québec.

Marc Vallières (1988, 157) signale que, à la suite de la tragédie de la East Malartic en 1947, le ministère des Travaux publics, de la Chasse, des Pêcheries, des Mines et du Travail du Québec a mis en vigueur un programme d'entraînement en sauvetage minier. En outre, il a équipé deux unités mobiles sur camion à chaque extrémité de la faille de Cadillac, l'une à Val-d'Or et l'autre à Noranda, pour parer aux urgences à partir de 1948. De nos jours, chaque mine du Québec possède son équipe de sauveteurs prête à intervenir. Ses membres reçoivent une formation en sauvetage minier ainsi qu'en premiers soins et en techniques de réanimation.

En 1934, une délégation de mineurs de la Noranda durant la *grève des Fros* a rencontré le Premier ministre du Québec Louis-Alexandre Taschereau et le ministre du Travail Charles Joseph Arcand pour les sensibiliser à la pénibilité des conditions de travail sous terre (Dumas, 1971, 38). Le travail y est rude et s'effectue dans des conditions inhumaines. Ils ne peuvent y travailler plus de cinq ans sans souffrir de problèmes pulmonaires à cause de la poussière de silice en suspension

dans l'air des galeries. Taschereau et Arcand sont cependant restés totalement sourds aux revendications des mineurs.

La silicose est reconnue officiellement au Québec comme maladie industrielle en 1938 (Vallières, 1988). Les mineurs doivent alors prouver qu'ils travaillent depuis au moins trois ans dans les mines souterraines québécoises et que leur maladie en résulte. Quant à l'amiantose, elle a obtenu sa reconnaissance comme maladie professionnelle en 1943. La silicose représente la maladie professionnelle la plus connue chez les mineurs de fond. Elle est le résultat de la pénétration de la silice dans les poumons. Salazar-Soler (2002, 307) précise que la silicose, alors appelée « dyspnée des mineurs », est connue depuis Hippocrate et Pline le Jeune. La présence de la silice dans les lésions produites à l'intérieur des voies respiratoires a été signalée pour la première fois en 1867 par le médecin et chercheur allemand Adolf Kussmaul. À la longue, la silicose peut provoquer la mort. L'individu qui en est atteint se sent gagner au fil du temps par l'asphyxie. Les lésions pulmonaires sont permanentes. On n'a jamais observé de régressions, toujours d'après Salazar-Soler. En fait, de 1988 à 2003 inclusivement, la Commission de santé et de la sécurité du travail (CSST) a reconnu 494 nouveaux cas de silicose parmi l'ensemble des travailleurs québécois.³⁵

En 1981, le rapport Beaudry fait état de l'insouciance avec laquelle les mineurs considèrent le danger à respirer des poussières d'amiante pour leur santé (Bédard, 2004, 130). Cette réaction ne nous surprend guère : nous savons que les mineurs de fond n'aiment pas ordinairement qu'on entache leur condition physique. Admettre la maladie n'est pas facile pour une personne qui gagne sa vie grâce à son savoir ouvrier et toutes les compétences qui y sont rattachées, bien sûr, mais aussi avec sa force

³⁵. On sait que les travailleurs affectés au décapage par jet de sable peuvent également être atteints de silicose.

physique. L'idée que les mineurs se font de la virilité et de la condition physique paraît peu compatible avec l'aveu de la maladie. Cette forme de déni sert à ne pas jeter une ombre de discrédit susceptible de ruiner la reconnaissance que les mineurs de fond s'accordent entre eux.

Par exemple, un mineur pourrait être très mal avisé de s'apitoyer sur son sort ou de simplement confier ses faiblesses à ses compagnons à l'occasion du dîner : il risquerait d'être pour eux un objet de risée. Le ton des conversations sous terre se prête mal à toute forme de sensiblerie. Selon notre propre expérience du travail dans les mines, nous savons qu'il serait mal avisé d'y afficher une nature trop sensible. Or, il est reconnu qu'après quinze années de service le mineur de fond souffre de maladies articulaires ainsi que de dysfonctions respiratoires et auditives (Guénette, 1982, 14).

Nous n'avons certes pas l'intention de broser un tableau exhaustif de toutes les maladies pouvant être causées par le travail sous terre, maladies professionnelles résultant de conditions de travail pouvant compromettre la santé des travailleurs. Il est probable que des ennuis de rhumatisme, des dermatites, des difficultés cardiaques, des maladies dues au stress, des troubles articulaires ou des problèmes d'asthme, entre autres, surviennent ou s'aggravent après plusieurs années de travail passées dans une mine souterraine. Bien que l'automatisation des tâches sous terre semble être pour demain, pour l'instant, elles reposent largement sur les épaules des mineurs, qui sont de plus en plus nombreux à souffrir du phénomène de Raynaud et de problèmes liés au tunnel carpien. Le Mines Accident Prevention Association of Ontario considérait le phénomène de Raynaud et la surdité professionnelle comme les deux maladies comportant le plus grand nombre de demandes d'indemnisation dans le secteur minier ces dernières années (Boileau *et al.*, 1994, 1).

En effet, la surdit  professionnelle concerne plusieurs mineurs de fond. Elle repr sente la maladie professionnelle la plus fr quente dans les mines. Elle r sulte de la destruction graduelle des cellules de l'oreille interne expos es   des bruits intenses. L'utilisation d' quipement fonctionnant   l'air comprim , en plus du bruit de la machinerie lourde, rend les galeries assourdissantes. En Espagne, une  tude men e par l'Institut national de la silicose chez les mineurs travaillant   l'extraction du charbon,  tablit que plus de 40 % d'entre eux souffrent de d fiance auditive.³⁶ Au Qu bec, 458 mineurs ont  t  indemnis s pour surdit  professionnelle de 1998   2003.³⁷

Les probl mes musculosquelettiques, ceux du tunnel carpien et le syndrome de Raynaud prennent une part de plus en plus importante au nombre des maladies associ es au travail sous terre. Les autres maladies s'attaquent principalement au syst me respiratoire : amiantose, pneumoconiose, silicose et autres pathologies pulmonaires.

Depuis les dix derni res ann es, l'industrie mini re a accompli des efforts tangibles en mati re de pr vention. Les parties patronale et syndicale r alisent ensemble diverses activit s de sensibilisation en sant  et s curit  au travail. Cette collaboration a port  ses fruits, d'apr s l'Association qu b coise pour l'hygi ne, la sant  et la s curit  du travail.³⁸ En fait, elle aurait permis de r duire la fr quence combin e des accidents, qui se chiffrait   21,1 en 1987,   6,2 par 200 000 heures travaill es en

³⁶. Les mineurs risquent leur capacit  auditive, *La Nueva Espa a*, 3 octobre 2007; article disponible   l'adresse <http://french.hear-it.org/page.dsp?page=6390>

³⁷. En France, d s 1604, seules quelques occupations, dont le m tier de mineur, signal es comme un travail comportant une large part de risques, ont droit   un semblant de protection sociale selon l' dit d'Henri IV (Trinquet, 1980, 97). Au Qu bec, il faudra attendre 1885 pour adopter une premi re loi portant sur la protection des travailleurs : l'Acte des manufactures de Qu bec. En 1928, on assiste   la cr ation de la Commission des accidents du travail. On publie un manuel d'entra nement en sauvetage minier traduit en fran ais en 1950.

³⁸. Adresse du site Internet de l'Association qu b coise pour l'hygi ne, la sant  et la s curit  du travail : <http://www.aqhsst.qc.ca/>

2008.³⁹ Comparativement à 1995, on enregistre, en 2006, une diminution de 70 % des accidents relatifs aux chutes de roches dans les mines souterraines québécoises (Gagnon *et al.*, 2010, 8).

Cependant, il existerait encore des contremaîtres qui incitent les mineurs à ne pas rapporter un accident survenu sous terre, ce qui aurait pour effet de fausser les statistiques (Giroux, 2001, 87). De plus, les statistiques de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM) proviennent de sources volontaires. En effet, les compagnies minières sont libres d'y participer et, si c'est le cas, elles fournissent des données issues de leur propre compilation. Dans ce contexte, il devient difficile de connaître exactement le nombre d'accidents survenus dans les mines souterraines au Québec.

Dupuis (2002) remarque que certains mineurs de l'Abitibi-Témiscamingue se droguent sous terre. Certains font usage de cocaïne et d'autres fument de la marijuana ou ses dérivés. Selon notre propre expérience du travail sous terre et les discussions fréquentes que nous n'avons jamais cessé d'entretenir avec les travailleurs miniers témiscabitiens, l'usage de la cocaïne est plutôt marginal et concerne vraiment très peu d'individus. Toutefois, il est vrai que, depuis un certain nombre d'années, quelques mineurs fument de la marijuana ou ses dérivés sous terre. L'usage sous terre de produits dopants n'est pas un phénomène nouveau. En effet, voilà plusieurs années, certains mineurs mâchaient de petites quantités de dynamite (poudre noire), ce qui avait pour résultat de faire augmenter leur rythme cardiaque. L'effet produit doit se comparer à celui obtenu à la suite du mâchonnement de feuilles de coca dans les mines andines. Cependant, l'absorption de dynamite provoquait un mal de tête terrible chez les mineurs peu habitués à cette pratique. Il semblerait que leurs

³⁹. Il faut savoir que 200 000 heures travaillées correspondent au travail de cent ouvriers quarante heures par semaine durant cinquante semaines.

maux de tête s'estompaient après plusieurs jours de pratique. Quoi qu'il en soit, la poudre noire de jadis ne figure plus parmi les explosifs employés sous terre, ce qui a mis fin à son usage comme produit dopant.

2.6 Brève synthèse des efforts de prévention en matière de santé et sécurité du travail

L'année 1980 correspond à la naissance jumelée de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) – qui remplace la Commission des accidents du travail – et de l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail (IRSST). Notre très brève synthèse des efforts de prévention dans les mines souterraines remonte à cette date charnière dans l'histoire de la santé et de la sécurité du travail au Québec.

Sous la pression de l'opinion publique et de quelques organisations syndicales et communautaires, le gouvernement provincial instituera une Commission d'enquête pour déterminer les causes de la tragédie de la mine Belmoral survenue le 20 mai 1980, qui a entraîné la mort de huit mineurs de fond. Elle sera présidée par le juge René Beaudry. Dans ses conclusions, le rapport déposé le 3 avril 1981 dénote la négligence de la compagnie, dont les mesures de sécurité se sont avérées insuffisantes et inappropriées.⁴⁰ Dans le prolongement de la commission Beaudry, deux chercheurs sont mandatés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec pour mener une enquête sociologique permettant de mieux comprendre l'organisation du travail sous terre. L'étude de Legendre et Dofny (1982) remplit son mandat de manière remarquable. Elle permet d'avoir, peut-être pour la première fois, un aperçu général complet de l'univers social des mineurs de fond québécois. Entre autres conclusions, les auteurs considèrent le « bonus » comme un facteur de

⁴⁰. Après un long procès de 70 jours, le 17 mars 1982, la société des mines Belmoral a été acquittée des huit accusations d'homicide involontaire portées contre elle.

risque et le fatalisme minier comme une avenue de recherche intéressante à explorer.

Afin d'établir les circonstances des quinze accidents mortels survenus durant la période 1989-1990, le ministère des Ressources naturelles du Québec forme le Comité d'enquête sur les accidents miniers (CEAM). Dans son rapport (CEAM, 1991), ce dernier accuse les contremaîtres de favoriser un certain laisser-aller en ce qui a trait au respect des consignes de sécurité et un manque de connaissances du travail minier (Gagnon, 2010). Il note que presque les deux tiers de ces accidents mortels concernent des victimes ne comptant pas plus de cinq ans d'expérience dans la tâche qu'ils accomplissaient au moment de l'accident. En fait, toujours selon Gagnon, deux causes d'accident sont repérées par les chercheurs : l'inexpérience ou, en cas d'expérience, la pression exercée sur les travailleurs pour qu'ils accroissent leur rendement.

En 1992, dans la foulée des travaux du CEAM, la CSST entreprend de mettre en œuvre un Programme d'intervention par risque pour le secteur des mines. Elle identifie les dangers suivants : 1. dangers liés aux ouvertures dangereuses, au percement des monteries et aux roches détachées; 2. dangers liés aux méthodes de travail lors du processus de minage; 3. dangers liés au treuil; 4. dangers liés à l'électricité appliquée aux mines; 5. dangers liés à la ventilation (*Ibid.*, 17). Elle en profite aussi pour renouveler son Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines.

En 1995, la Commission explique les accidents mortels des derniers mois par une organisation du travail déficiente et une formation incomplète des travailleurs. Douze accidents mortels se sont produits dans les mines de l'Abitibi-Témiscamingue durant la période 1994-1995. Au printemps 1995, la CSST procède au lancement de l'Opération Tolérance zéro dans les

mines souterraines concernant les roches instables et les dangers de chute dans les puits (Gagnon, 2010).

En 1996, le coroner Perron, chargé d'enquêter sur les accidents mortels ayant eu lieu dans les installations minières de l'Abitibi-Témiscamingue, conclut dans son rapport qu'on peut relier au moins un décès à la prime de rendement. Il recommande l'utilisation d'une carte de travail, uniforme d'une mine à l'autre. Il s'agit d'un outil permettant de rappeler aux travailleurs les vérifications à effectuer durant chaque quart de travail (Perron, 1996).

Les recommandations du Comité d'enquête sur les accidents miniers (CEAM) couplées à celles du rapport Perron ont jeté les fondements d'une meilleure prise en charge par les intervenants du secteur minier de la prévention des accidents et des maladies industrielles sous terre. Le programme Tolérance zéro, la formation modulaire du travailleur minier, l'implantation progressive de la carte de travail, l'ajout de deux inspecteurs miniers en Abitibi-Témiscamingue, la formation⁴¹ et l'information⁴² données aux travailleurs figurent également parmi les actions qui ont permis de réduire le nombre d'accidents et d'améliorer la qualité de l'environnement de travail sous terre.

Néanmoins, lors d'un entretien, le président des Métallos de la mine Doyon en Abitibi-Témiscamingue apportait cette précision : « Si on observe une diminution des accidents depuis les dix dernières années, leur gravité, elle, semble augmenter. » Gagnon et ses collaborateurs (2010), qui dressent le bilan des actions menées par la CSST en matière

⁴¹. Les mineurs de fond se montrent très réceptifs aux différents programmes de formation mis de l'avant en matière de prévention.

⁴². L'APSM et la CSST sont les deux organismes chargés d'informer les mineurs sur la santé et la sécurité du travail.

de prévention dans les mines souterraines depuis les années 1990, relèvent le même phénomène. En outre, on évalue encore mal les effets de l'inhalation des gaz produits par la combustion du diésel, d'après M. Racicot. On sait que la machinerie lourde sous terre carbure au diésel et que les divers conduits bénéficient d'une ventilation à air poussé, qui ne produit cependant pas toujours des résultats satisfaisants. L'apparition de nouvelles maladies professionnelles liées à l'utilisation du diésel est une éventualité envisageable.

2.7 Trois caractéristiques du travail dans une mine souterraine

Trois caractéristiques du travail dans une mine souterraine retiendront particulièrement notre attention : l'autonomie relative du mineur et la prime de rendement, thèmes récurrents dans les écrits consultés; le fatalisme des travailleurs miniers de l'Abitibi-Témiscamingue, sujet pour lequel il existe peu de documentation disponible, comme le soulignent Legendre et Dofny (1982).

2.7.1 L'autonomie relative du mineur de fond

L'organisation du travail sous terre favorise l'autonomie. Les mineurs rencontrés par Bourassa (1982) sont fiers de leur productivité individuelle. Ils avouent bénéficier de liberté sur le plan décisionnel ainsi que d'une marge de manœuvre dans l'exécution de leurs tâches. Chaque équipe est maîtresse de son chantier sous terre, comme le signale Gaudreau (2003, 39). Cette autonomie permet au mineur de fond d'exercer un plus grand contrôle sur sa production (Egan, 1996). Le fait qu'il travaille souvent loin des autres lui procure une grande indépendance (Bulmer, 1975). Par ailleurs, les mineurs du charbon sont décrits comme des travailleurs

autonomes (Blumberg, 1978; Schwieder, 1987). Ainsi, dans les charbonnages écossais, il existe une culture du travail qui repose sur l'indépendance des mineurs de fond (Campbell, 2000, 93). L'organisation spécifique du travail sous terre encourage les comportements individualistes (Frank, 2009). Elle récompense l'effort individuel par un système de taux au rendement. Puisque la réussite chez les mineurs de fond repose sur l'effort individuel, il s'ensuit une référence faible à la dimension collective de leur condition et parfois même une image négative de la lutte syndicale (Legendre et Dofny, 1982, 14).

Les sociologues Camille Legendre et Jacques Dofny (1982) mentionnent que plusieurs mineurs de l'Abitibi-Témiscamingue partagent l'idée que la sécurité sous terre repose avant tout sur leurs épaules. La prise en charge de leur sécurité paraît s'inscrire naturellement dans l'ensemble de leurs responsabilités (Giroux, 2001). Legendre et Dofny (1982, 103) établissent un lien fort judicieux entre la vision individualiste de la sécurité et l'organisation du travail dans les mines souterraines où l'on accorde une certaine autonomie aux mineurs. Giroux (2001, 2) note que les principaux actes de nature sécuritaire consistent dans l'écaillage et la pose de support de terrain.

Les foreurs sont ceux qui profitent de la plus grande marge de manœuvre. Leurs conditions de travail les prédisposent à beaucoup de liberté dans les choix qu'ils doivent effectuer durant leur quart de travail. Elles rendent d'autant plus légitime leur sentiment d'indépendance. Un mineur de fond qui désire gagner du « bonus »⁴³ s'apparente à un petit entrepreneur.

Il faut prévoir que le remplacement régulier du travail manuel par la mécanisation puis par l'automatisation entraînera éventuellement une

⁴³. Les mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue emploient, rappelons-le, le terme *bonus* en parlant de la prime de rendement.

perte du savoir-faire ouvrier dans les mines, comme l'avance Clément (1981). Peu de mineurs se rappellent comment on forait une galerie jadis, seulement armé d'une masse et d'une tige d'acier. Combien seraient capables d'allumer leur lampe si elle fonctionnait au carbure comme autrefois ? Les compétences requises pour exercer le métier de mineur évoluent constamment pour s'adapter au changement technologique. Le nouveau mineur devra posséder, entre autres, des connaissances en informatique ainsi qu'un plus haut niveau de scolarité, soit une formation technique acquise au collégial. Actuellement, quelques opérations sous terre sont entièrement informatisées. Des véhicules automatisés circulent déjà dans les galeries souterraines pour charger et transporter le minerai, comme le rapporte l'Association minière du Québec.⁴⁴ L'opérateur active les manettes d'une console et se sert des écrans reliés à des caméras installées sur le véhicule pour conduire les opérations de son poste de contrôle. La spécialisation de foreur, telle qu'on la connaissait, est appelée aussi à disparaître. Seules les exploitations obligées d'utiliser une technologie d'un autre âge en raison de la configuration du gisement résisteront un certain temps au changement.

Or, les nouvelles technologies permettent une surveillance plus rapprochée des activités de production. Les mineurs de fond assistent, impuissants, à la perte graduelle de leur autonomie au travail. L'emploi du mot *mineur* perdra de son sens : le mineur cédera progressivement son poste à l'opérateur.

Pour le moment, comme le changement technologique s'implante plus ou moins rapidement, les travailleurs miniers de l'Abitibi-Témiscamingue, dispersés dans le dédale des conduits souterrains, jouissent encore d'une large autonomie au travail.

⁴⁴. Site Internet de l'Association minière du Québec : <http://www.amqinc.com>

2.7.2 Le sentiment de l'inéluctabilité du danger

Bien qu'ils soient conscients des dangers encourus dans les galeries souterraines, de nombreux mineurs péruviens les considèrent comme des fatalités (Salazar-Soler, 2002, 136).⁴⁵ Dans la tragédie grecque, comme chez Hérodote, une force surnaturelle semble décider d'avance le cours des événements. Une puissance fatale conduit le monde au gré de son caprice et pas nécessairement dans le sens de la justice. De la même façon, la volonté du destin, qui s'exprime par la fatalité, subjugue la vie sous terre dans les mines du Pérou.

Cette attitude dont témoignent les mineurs péruviens rejoint celle des mineurs de la mine Belmoral en Abitibi-Témiscamingue : ils voient dans la tragédie de mai 1980 un effet du destin contre lequel ils ne peuvent rien, considérant la mort comme l'aboutissement d'une destinée personnelle (Legendre et Dofny, 1982, 112). Selon ces auteurs, ce fatalisme se compare à une sorte de prédéterminisme dont les causes sont indépendantes de la volonté humaine et récusent en partie la liberté de choix. Ils emploient indifféremment les termes *fataliste* et *providentialiste* pour décrire cette attitude des travailleurs miniers.

La vulnérabilité des mineurs de fond, qui ont à faire face aux aléas des marchés mondiaux, favorise peut-être chez eux une vision fataliste de leur condition. Ils n'ont aucune prise sur l'économie de marché. Ils n'exercent aucun contrôle sur les mises à pied, le prix des métaux ou la croissance économique mondiale. Ils sont à la merci des décisions entérinées dans

⁴⁵. Le travail minier a donné naissance à certaines croyances plus ou moins partagées par les différentes régions du monde. La fête de sainte Barbe, protectrice des mineurs, fait partie de leur univers symbolique. Elle est célébrée le 4 décembre dans plusieurs régions minières. Sa statue se trouve souvent nichée dans une cavité à l'entrée d'une galerie. Or, cette tradition ne trouve pas d'écho dans les mines de l'Abitibi-Témiscamingue. Une superstition y a toutefois eu cours durant plusieurs années, à savoir la croyance que la présence d'une femme sous terre pouvait y attirer le malheur.

des conseils d'administration où ils ne siègent pas. Leur destin en tant que travailleurs est scellé par des personnes qu'ils ne verront jamais. Aussi peuvent-ils avoir tendance à se résigner et à croire en l'inéluctabilité de leur destin, comme l'ont déduit Legendre et Dofny (1982).

En outre, sous terre, les mineurs doivent quotidiennement faire face à des facteurs naturels puissants difficilement contrôlables, comme le mentionnent Legendre et Dofny (1982, 111). Cette situation peut également contribuer à ce sentiment de vulnérabilité, qui engendre à son tour une vision fataliste de leur condition.

Ainsi, les mineurs de fond s'apparenteraient au héros de Diderot, Jacques le fataliste, qui évolue dans un système déterminé au sein duquel il ne lui reste plus qu'à se soumettre au destin puisqu'il lui est impossible de l'infléchir. Par le passé, on affichait davantage de fatalisme par rapport aux risques en raison d'un manque de connaissances, selon Cleary et Malleret (2006, 26), qui sont d'avis que l'intolérance au risque s'accroît avec l'éducation. Comme eux, nous pensons que le niveau de scolarité exerce une influence sur les représentations des mineurs de la fatalité. À ce facteur s'ajouterait, croyons-nous, leur rapport avec la religion.

Or, un des mécanismes les plus courants d'euphémisation du danger d'accident consiste à l'attribuer à des causes externes et contingentes, comme le rappelle Duclos (1991, 101). Devant le risque diffus des maladies industrielles, certains travailleurs déclarent prendre des risques calculés tandis que d'autres choisissent de ne pas trop y penser (*Ibid.*, 104).

Il importerait donc d'examiner si les mineurs de fond témiscabitiens font véritablement preuve de fatalisme ou si plutôt le déni, l'abnégation, la résignation ou encore le simple réalisme influencent leur perception du

risque au travail. Malheureusement, nous ne pouvons pas procéder à cette vérification en raison de la rareté des écrits relatifs à ce sujet.

2.7.3 La prime de rendement

La prime de rendement est attribuée en fonction de leur rendement à tous les mineurs travaillant sous terre. Son taux varie selon la tâche à accomplir, le lieu de la mine ou la mine où le travail s'effectue et la qualité du travail réalisé (Cyr, 1998). Par exemple, dans le cas des foreurs de galeries, en plus des pieds d'avancement qu'ils creuseront, le nombre de boulons d'ancrage, ou le grillage servant à soutenir le terrain, fera également partie du calcul de la prime de rendement attribuée à une équipe de travail. Aussi certaines mines offrent-elles les plus alléchantes primes de rendement afin d'attirer les meilleurs foreurs disponibles sur le marché.

Les mineurs constituent un regroupement ouvrier exploité dans une forme extrême. La prime de rendement fait loi sous terre (Bulmer, 1975). Elle représente une forme de domination de classe (Touraine, 2005). Si le personnel cadre a tendance à en vanter les mérites, on retrouve certaines nuances chez les mineurs de fond, qui la considèrent davantage comme le fouet de la compagnie. Généralement, il existe des différences perceptuelles significatives à son égard, opposant les ouvriers aux employés cadres (Guénette, 1982, 135).

Selon la plupart des informateurs de trois mines témiscabitiennes interrogés par Giroux (2001), le système de prime de rendement est un système arbitraire, particulièrement lorsqu'il s'agit d'estimer la qualité du travail effectué sur le plan de la sécurité. Si tous les employés cadres semblent comprendre son calcul et qu'ils insistent sur le fait que les montants accordés aux mineurs ne sont pas fixés arbitrairement mais

qu'ils sont le résultat de calculs précis, plusieurs mineurs doutent de la bonne foi de l'entreprise (Guénette, 1982, 34). Ils remettent en question le montant de la prime de rendement auquel ils ont droit (Perron, 1996). Le système de calcul, trop compliqué, leur semble souvent très difficile à comprendre (Giroux, 2001).

La prime de rendement sert de contrôle disciplinaire là où la surveillance du travail échappe à l'employeur (Legendre et Dofny, 1982). Elle encourage le mineur de fond à fournir son plein rendement, lui procure le sentiment de jouir d'une grande autonomie et exerce un mode de surveillance efficace, vu la dispersion des travailleurs dans le dédale des chantiers de travail. Alan Campbell (2000) affirme que, si elle développe un sentiment d'autonomie chez les mineurs de fond, elle attise tout autant la compétitivité des travailleurs. Elle leur permet de se positionner parmi leurs compagnons de sorte qu'elle participe à leur identité comme travailleurs (Castel, 1995, 522). Son utilisation illustre une forme de stakhanovisme (Desbois, Jeanneau et Mattéi, 1986, 43). Distribuée toutes les deux semaines, la prime de rendement est affichée tous les mois de façon à ce que les employés puissent la consulter librement et se comparer (Giroux, 108). Cette pratique remonterait aussi loin qu'à l'époque coloniale dans les premières mines d'argent de la Bolivie (Tandeter, 1997). Toutefois, contrairement à jadis, alors que la prime de rendement de chaque employé était affichée individuellement, on privilégie maintenant la présentation de celle méritée par chaque équipe de travail.

Or, une expérience de réorganisation du travail effectuée dans une mine souterraine du Québec et d'abolition de la rémunération au rendement individuel s'est soldée par une diminution notable de la fréquence des accidents (Strasser, 1981). Dans son rapport, la Commission Burkett signale le cas d'une mine ontarienne dans laquelle, durant dix ans

d'opération, les mineurs n'étaient pas rémunérés au rendement. Aucun décès n'y est survenu pendant toutes ces années et la moyenne d'accidents y a été très inférieure à celle des autres mines conventionnelles de l'Ontario. La convergence des conclusions de plusieurs études permet de supposer l'existence d'un risque associé à ce mode de rémunération (L'Heureux *et al.*, 1985b, 14).

En outre, l'étude a établi que la proportion des travailleurs absents augmente concurremment avec la part du revenu issue de la prime de rendement (*Ibid.*, 27). De plus, les travailleurs au rendement évaluent davantage leur travail comme moyennement ou beaucoup risqué pour leur santé : 62,6 % d'entre eux portent ce jugement, alors que 34,6 % des travailleurs rémunérés à salaire le font (*Ibid.*, 31).

D'après le Bureau international du travail (1985), la prime de rendement peut inciter les employés à faire fi de certaines règles de sécurité et à adopter un comportement risqué pouvant mettre leur santé et leur sécurité en danger. Néanmoins, parmi les auteurs consultés, Giroux (2001, 33) est catégorique : on ne peut établir de rapport entre les accidents et la prime de rendement, bien qu'elle reconnaisse que les mines dans le monde ayant aboli ce type d'incitatif affichent toutes une baisse notable des accidents et des décès. Elle avance que plusieurs autres facteurs peuvent jouer dans le taux de décès et celui des accidents sous terre. Cet avis est partagé par Billette et Chouinard (1987), qui estiment qu'il faut considérer aussi la formation et l'expérience des travailleurs comme causes possibles d'accidents et de décès dans les mines.

Pour sa part, le syndicat des Métallos est cependant convaincu depuis de nombreuses années que la prime de rendement représente un facteur majeur d'accidents. En Ontario, la Commission Burkett (1981) la dénonçait comme telle et en recommandait l'abolition. En 1982, la

Commission Beaudry concluait qu'elle exerçait une influence sur les accidents de travail et émettait la même recommandation. La même année, Berthellette et Abenhaim statuaient qu'elle pouvait se traduire chez les ouvriers par une surcharge de travail et une fatigue favorables aux accidents. Plus tard, Malva (2007) aboutira au même constat dans ses réflexions sur les mines de charbon belges. Dwyer (1991) voit un lien à établir entre la prime de rendement et le peu d'intérêt chez les travailleurs à effectuer des tâches inhérentes à leur sécurité si elles n'ont aucun impact sur leur revenu. Le Groupe interdisciplinaire de recherche en organisation de la santé et la sécurité du travail de l'Université Laval (GIROSST, 1993) discerne aussi un lien entre la fréquence des accidents et la prime de rendement, tout en ajoutant la formation, la communication informelle et la pression exercée sur les travailleurs les incitant à augmenter leur rendement comme autres facteurs déterminants. Ce groupe de recherche déplore alors le manque d'études qualitatives menées pour mieux comprendre le rapport à établir entre la prime de rendement et les comportements risqués des travailleurs miniers.

Guénette (1982, 42) remarque que les représentants des compagnies minières sont d'accord pour dire que la prime de rendement encourage les mineurs à prendre des raccourcis sur le plan de leur sécurité. Or, le coroner Perron (1996) signale que les contremaîtres préfèrent se fermer les yeux sur les écarts de sécurité pour autant que les objectifs de production soient rencontrés. Giroux (2001, 120) dénombre trois points principaux négligés par les mineurs de fond pour augmenter leur rythme de production et toucher une importante prime de rendement : l'écaillage, la pose d'une ventilation efficace et la vérification de l'état des équipements. Ce cas concerne surtout les foreurs. L'auteure ajoute que la prime de rendement peut aussi entraîner une mauvaise identification des risques par le mineur (*Ibid.*, 147).

La recension des écrits permet de conclure que la prime de rendement multiplie les facteurs de risque et porte préjudice au respect des règles de sécurité, comme le signalent Desbois, Jeanneau et Mattéi (1986, 5-6). Bien que, au chapitre de la sécurité du travail, plusieurs mineurs accusent la prime de rendement d'être un facteur d'accidents (Guénette, 1982, 63), la majorité de ceux qui font partie de l'étude de Giroux (2001) sont contre son abolition. L'examen des entrevues effectuées par Legendre et Dofny (1982) auprès de mineurs de fond témiscabitiens révèle la perception que ces ouvriers des abîmes entretiennent à l'égard de la prime de rendement.

Lorsque les deux chercheurs leur ont demandé s'ils aimaient le travail sous terre, les points positifs se résumaient au salaire, à la possibilité de recevoir un « bonus » ou prime de rendement et à l'autonomie dans le travail (*Ibid.*, 52). Ainsi, la prime de rendement fait partie intégrante du travail dans une mine souterraine. Elle permet aux travailleurs d'augmenter substantiellement leurs revenus. Si les mineurs de fond interrogés ont semblé se préoccuper de leur sécurité, la plupart se disent aussi disposés à adopter un comportement risqué, à prendre des raccourcis sur le plan de leur sécurité afin de maintenir un certain niveau de productivité (*Ibid.*, 109). En général, les employés cadres interrogés à l'occasion de cette étude n'établissent pas de rapports entre la prime de rendement et les accidents. Les mineurs eux-mêmes minimisent le danger.

Par ailleurs, dans les mines du Nord-Est ontarien, Gosselin (1995, 92-93) note que les mineurs se disent également prêts à courir des risques calculés afin de maximiser leur production et, incidemment, leur salaire. La prime de rendement fait partie du travail sous terre et donne lieu à une certaine hiérarchisation des travailleurs entre eux, bénéficiant de l'aval de l'employeur, qui y voit un moyen de s'assurer un niveau de productivité

optimal de la part de ses travailleurs. Si elle sert de fouet, la compétitivité des ouvriers incarne le bras qui l'agite.

En terminant ce chapitre, il nous faut signaler ce que Roy (2006) a constaté dans quelques usines américaines où il a mené ses investigations sur le monde du travail ouvrier. Selon notre expérience du travail sous terre et pour avoir pris part à de nombreuses conversations avec les mineurs de fond, le constat de ce sociologue peut, à quelques nuances près, aussi s'appliquer à la situation prévalant dans les mines de l'Abitibi-Témiscamingue. En fait, le chercheur estime qu'aucune incitation particulière à l'effort productif n'est jamais complètement efficace, qu'elle soit économique ou de toute autre nature. Les ouvriers, loin de faire preuve de zèle pour la hausser, peuvent parfois élaborer des stratégies pour écraser la pédale de frein de la production (*Ibid.*, 72).

Effectivement, si les mineurs de fond travaillent trop rapidement, font leur ronde en un temps record ou transportent chaque jour davantage de minerai, les standards pour toucher une prime de rendement seront rehaussés par l'employeur. Il n'est donc pas avantageux pour eux de fournir continuellement plus d'effort : un tel comportement les pénalise à la longue. Il y a donc toujours une équipe de travail sous terre pour dire à celle qui travaille en alternance sur le même chantier de ralentir son rythme. Les mineurs ne se plieront pas tous à cette requête, mais les mines souterraines n'échappent pas à la régulation du travail. Ce phénomène demeure toutefois plus rare chez les travailleurs à l'emploi des *contracteurs* miniers, vraisemblablement parce que la part de leur revenu provenant de leur prime de rendement est plus importante.

CHAPITRE 3 LE CONCEPT DE « RISQUE »

Dupont (2004) avance l'idée que le risque est un style d'être au monde, un filtre herméneutique des actes. Ce concept se retrouve dans des expressions telles que *gestion du risque* et *analyse du risque*, utilisées par différentes disciplines, qui essaient de le travestir selon leurs fins (Dupont, 2004, 327), d'où une inflation incontrôlable de dérapages sémantiques.

Le concept de « risque » correspond au danger plus ou moins prévisible, inhérent à une situation ou à une activité. Le Bureau international du travail (2003, 9) le définit comme « la probabilité qu'un événement dangereux se produise, associée à la gravité des lésions ou des atteintes à la santé que cause un tel événement ». Selon l'équipe de Bourrelier (2000), si le danger consiste en un état, le risque est sa mesure. Probabilisable, contrairement à l'incertitude, le risque est mesurable tandis que l'incertitude ne l'est pas (Cleary et Malleret, 2006, 17).

D'après Peretti-Watel (2000, 10), le risque relève d'une construction de l'esprit souvent considérée comme une menace que nous souhaitons prévenir. Par conséquent, il représente, selon Godard (2002, 12), non seulement un danger éventuel plus ou moins prévisible mais aussi une condition de succès puisqu'on n'obtient rien sans risque. Cleary et Malleret (2006, 24) abondent dans le même sens en signalant qu'il présente toujours deux facettes : une menace potentielle et une opportunité qui lui est inhérente.

Notre point de vue rejoint celui de Claudine Burton-Jeangros (2004), qui estime que le risque, étant socialement construit, demeure difficile à définir. Avant de proposer une définition opérationnelle du risque pour les besoins de cette étude, nous rappellerons brièvement l'historique de ce

concept et verrons comment l'ont abordé différents auteurs issus des sciences sociales.

3.1 Histoire du concept

Le concept de « risque » est relativement jeune : il apparaît au 14^e siècle dans les assurances maritimes, qui se développent alors en Italie. Le mot *risque* (du bas latin *risicus* ou *riscus*) signifie « écueil ». Ce concept donne naissance à la théorie des probabilités aux 17^e et 18^e siècles avec Cardan, Pascal, Fermat, Halley, Bernoulli et Daniel (Allard, 2000, 1). L'étude d'un jeu de hasard par le philosophe Blaise Pascal et le mathématicien amateur Pierre de Fermat jette alors les bases du calcul des probabilités. Auparavant, les joueurs s'en remettaient à la fatalité pour décider de leur réussite (Bernstein, 1998, 7). À la fin du 17^e siècle, l'ingénieur et astronome britannique Edmond Halley fait paraître une étude qui procurera un nouvel éclairage sur les risques et leur gestion. En 1738, le mathématicien suisse Daniel Bernoulli publie un essai défendant l'idée que toute décision relative à une prise de risque tient compte de deux éléments inséparables : les faits objectifs et le point de vue subjectif (*Ibid.*, 93). L'auteur y reconnaît que chaque individu possède un système de valeurs.

John von Neuman (1903-1957), mathématicien et physicien, inventeur de la théorie des jeux, fait apparaître pour la première fois l'idée de perte comme partie intégrante de la gestion du risque.⁴⁶ En 1952, l'économiste Maurice Allais organise un premier colloque sur le risque en France. Dès le début des années 1970, des psychologues américains, aux côtés de Paul Slovic, s'intéressent aux différences existant entre les évaluations

⁴⁶. Les psychologues israéliens Kahneman et Tversky considèrent que les individus ne détestent pas les risques. Par exemple, nous aimons parfois prendre des paris, selon les circonstances. C'est plutôt l'idée de perte qui nous embête.

des profanes et celles des experts (Burton-Jeangros, 2004, 45). Slovic, pionnier de la recherche en perception du risque, avance qu'il existe peut-être un lien à préciser entre la perception d'un risque et sa gravité réelle.

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, la question de la gestion des risques s'affirme dans l'ensemble des pays occidentaux (Hassid, 2008, 5). En fait, comme le rappelle le sociologue et statisticien Patrick Peretti-Watel (2000), depuis les années 1980, il ne s'agit plus d'éradiquer les risques mais seulement de les gérer.

Le concept de « risque » intéresse des chercheurs provenant d'horizons disciplinaires variés. Le définir s'avère ardu en raison de sa grande polyvalence (Leiss, 2001). S'il est surtout abordé sous l'angle des probabilités au cours des premières années, dès le 18^e siècle, les auteurs s'aperçoivent de toute l'importance qu'on doit accorder au facteur subjectif dans la gestion du risque. Les chercheurs en sciences sociales ne manqueront pas de s'intéresser eux aussi au risque et participeront ainsi à sa construction conceptuelle (Short, 1984).

3.2 Des auteurs et des perspectives

Le sociologue Robert Castel (1981) questionne le travail de la psychiatrie et de la psychanalyse dans le champ médico-psychologique, portant plus particulièrement son attention sur la gestion des risques. Il définit le risque par la présence d'un critère ou d'une association de critères, les uns d'ordre médical, les autres d'ordre social (*Ibid.*, 131). Il croit, un peu comme Foucault auparavant, que prévenir, c'est d'abord surveiller, c'est-à-dire se mettre en position de prévoir l'émergence d'événements indésirables au sein de groupes identifiés comme porteurs de risques (*Ibid.*, 145). Il envisage les risques comme un nouveau mode de contrôle

social des experts sur les corps. D'après lui, la gestion du social consiste dans la gestion des risques. Il propose de mettre en place deux dispositifs : le premier concerne la prévention des risques et le second se résume à prendre en charge les « fragilités », c'est-à-dire les personnes les plus potentiellement à risques.

D'après Douglas et Wildavsky (1983), les individus appréhendent les risques selon leurs valeurs, leurs croyances, leur position sociale. Il s'agit d'une opinion que partage Harrison (1988). Les deux chercheurs affirment qu'un individu choisit de craindre certains risques, tout en ignorant les autres, cette sélection s'opérant en fonction de sa position sociale et de son système de valeurs. En choisissant un mode de vie, il accepte du même coup de courir certains risques. Chaque personne possède son propre portefeuille de risques, qui est à l'image de ses valeurs. Les auteurs insistent beaucoup sur la division sociale des perceptions du risque. Ils avancent que nous ne pouvons que refléter dans nos opinions sur le risque ce que nous sommes socialement (Duclos, 1991). Le concept de « risque » trace des frontières culturelles à divers niveaux : entre les individus, entre les groupes ou encore entre les communautés. La cession de responsabilités permet à une communauté ouvrière, par exemple, de protéger le système de valeurs associé à son style de vie particulier (Burton-Jeangros, 2004, 45).

Adhérent à la théorie culturaliste de Mary Douglas, Cleary et Malleret (2006, 52) soutiennent que la perception individuelle du risque est déterminée par la culture du risque propre à chaque société. Ils estiment également que les individus travaillant à proximité d'un risque donné pendant une certaine période développeront une forme de résilience face à lui. Pour sa part, le journaliste et historien Dan Gardner (2009, 96) préfère parler d'accoutumance, tout en soulignant que ce processus est important pour affronter le risque au quotidien lorsqu'il est présent partout.

Les individus pèsent le pour et le contre avant de prendre une décision risquée. Ils comparent les avantages et les dangers liés à leur décision. En fait, la thèse de Douglas et Wildavsky (1983) avance que les membres d'une communauté partagent une même culture à l'intérieur de laquelle on retrouve des notions de « risque » bien enracinées qui influencent leur perception. Le risque est donc culturel. La culture d'un groupe défini fournit à l'individu les filtres qui structurent sa perception des risques. Aussi les représentations du risque ne sont-elles pas homogènes au sein de la population : elles varient selon l'appartenance à un champ spécifique d'activité.

L'anthropologue Mary Douglas (1992) distingue trois types d'individus d'après leurs réactions : les pionniers, les normatifs et les purs. Les premiers n'ont aucune crainte et croient que le progrès doit s'adapter aux risques qu'il engendre. Les normatifs se plient au respect des normes et accordent toute leur confiance dans la science. Enfin, les purs considèrent le risque nul comme un objectif vers lequel il leur faut tendre. Par conséquent, ils doutent invariablement même des arguments les plus fondés.

La théorie de Douglas cherche à expliquer l'irrationalité supposée des individus exposés aux risques. Elle démontre que nous filtrons l'information reçue à propos des risques pour l'adapter à notre système de valeurs et à nos croyances à la base de notre culture. Toutefois, dans une même population, les critères d'acceptabilité du danger fluctuent chez les groupes qui s'adonnent à des champs d'activité différents. En outre, l'anthropologue essaie de dépasser l'opposition facile à établir entre les profanes et les experts.

Ainsi, elle rejoint le point de vue de quelques philosophes dont Ewald et Gollier (2001) ainsi que Hans Jonas (1979) qui s'opposent à l'idée d'une hiérarchie entre les savoirs profane et scientifique. Pour leur part, les sociologues Callon, Lascoumes et Barthe (2001) vont plus loin en proposant la création de forums formés d'experts et de profanes pour trouver des solutions aux risques produits par les sciences et les techniques. L'universalisation de la notion de « risque » caractérise notre époque (Ewald, 1986).

Le sociologue allemand Ulrich Beck (2001) soutient la thèse que nous vivons désormais dans un monde répondant à une logique de la distribution des risques. La société actuelle est aux prises avec les maux qu'elle a créés. En Occident, le nouvel enjeu ne se situe plus dans la répartition de la richesse mais dans celle des risques. Les anciennes inégalités économiques cèdent le pas aux nouvelles inégalités relatives au risque. Si la pénurie est hiérarchique, le smog est démocratique (2001, 65). Cependant, les moins bien nantis subissent davantage l'exposition aux risques que ceux qui en profitent. Ils vivent à l'ombre des grandes cheminées industrielles alors que les plus riches sont retraits dans leur quartier loin des retombées de métaux lourds. En revanche, nul ne peut prétendre être à l'abri de certains risques tels que le danger nucléaire, la pollution de l'air, l'effet de serre, etc.

Beck (2001) estime que la technologie n'est plus tellement du côté des solutions mais plutôt du côté des problèmes. Dès lors, la modernité change de sens. Selon l'auteur, elle doit fournir des solutions pour la prévention des risques et pour la maîtrise des conséquences négatives occasionnées par les progrès technologiques. Il ne propose pas de rupture avec la modernité, même s'il critique la modernité industrielle. Il considère encore la science comme seule issue possible pour contrer les risques. Il réfute le post-modernisme et en appelle à une seconde

modernité qu'il nomme *la modernité réflexive* : une société moderne est une société capable de s'organiser démocratiquement pour prévoir et prévenir les risques qu'elle engendre.

Giddens et Beck partagent un point de vue assez similaire lorsqu'ils évoquent à leur façon une nouvelle modernité réflexive.⁴⁷ Giddens (1994) présente une théorie de la modernité dans laquelle le risque tient une place privilégiée. En effet, il fait l'analyse des points communs entre confiance et risque, sécurité et danger, dans le monde moderne. D'après lui, l'individu moderne n'a plus foi dans le progrès. Par conséquent, il court un risque existentiel, puisqu'il peut avoir le sentiment que sa vie n'a plus de sens. Le sociologue examine les perceptions du risque qui font partie de notre vie de tous les jours. Comme Beck (2001), il insinue que le savoir scientifique l'emporte sur le savoir profane.

Pour sa part, Patrick Peretti-Watel (2000, 8) se demande s'il est possible de tenir un discours général sur le risque, valable pour la vache folle et le sida, les accidents de la route et les catastrophes nucléaires. Il reproche aux ingénieurs – qui possèdent le quasi-monopole de l'expertise en ce qui concerne la gestion du risque dans le monde du travail – d'adopter une approche trop techniciste. Les valeurs propres à chaque organisation sociale rattachée à un champ d'activité déterminent la hiérarchisation des risques (*Ibid.*, 15).

Duclos (1991) adresse également des reproches aux ingénieurs, dont celui de ne pas se préoccuper suffisamment du sens que les ouvriers donnent à leur travail. Il affirme que c'est le facteur humain, poursuivi par l'ingénieur comme la cause des périls, qui est la ressource essentielle d'une saine gestion des risques. D'après lui, le risque se charge de signification sociale dans les rapports de production. Le cadre symbolique

⁴⁷. Toutefois, Giddens, qui a lu Beck, privilégie l'expression *modernité avancée*.

permet d'accepter tous les genres de travail, même ceux qui comportent de nombreux dangers, en autant qu'il procure aux ouvriers des raisons suffisantes (*Ibid.*, 37).

Harrison (1988) considère les risques au travail comme des occasions pour les ouvriers d'affirmer leurs compétences ainsi que leur identité professionnelle. En maîtrisant le risque, ils se trouvent à bénéficier d'une plus grande autonomie dans l'organisation de leur travail. Le contrôle du risque permet une certaine autorégulation des pratiques (*Ibid.*, 83).

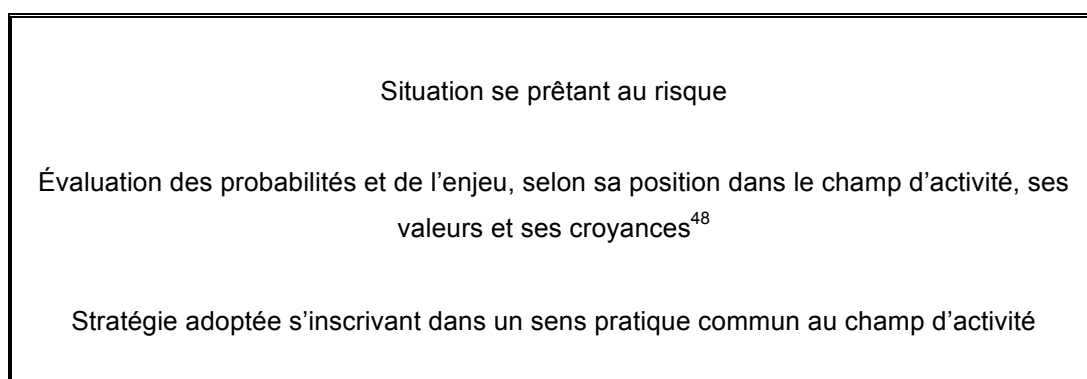
Selon l'ergologue Pierre Trinquet (1980, 4), il se présente parfois des situations où l'infraction au règlement est permise par l'employeur si elle augmente la productivité de l'ouvrier. Le risque au travail apparaît alors comme un élément naturel valorisé et incorporé au métier (*Ibid.*, 39). Le travailleur s'entoure d'une auréole de virilité et de prestige (*Ibid.*, 177). Il marque son travail de son empreinte personnelle. La prise de risques participe à son identité professionnelle. Son goût du risque est lié aux opportunités qu'il lui associe. C'est pourquoi Trinquet (2009) suggère aux préventionnistes d'élaborer des outils référentiels communs pour réduire les risques au travail.

Des différents auteurs consultés, nous retenons que l'étude du risque au travail ne doit pas seulement s'appuyer sur les conditions objectives mais également sur les perceptions qu'entretiennent à leur égard les ouvriers. De façon plus générale, nous définissons le risque comme « l'agencement de la probabilité qu'un événement se produise et de l'enjeu qui est en cause ». En fait, le comportement risqué au travail relève d'un sens pratique qui s'actualise dans le choix de stratégies. Devant un risque, le travailleur adopte essentiellement une stratégie selon deux critères : 1) la probabilité estimée qu'un événement puisse se produire; 2) l'enjeu en cause, soit les gains qu'il peut réaliser et les pertes qu'il peut encourir. La

position sociale, les valeurs et les croyances interfèrent de façon transversale dans le jugement posé en situation de risque. Elles influencent l'évaluation des probabilités et de l'enjeu durant tout le processus de prise de décision, au bout duquel aboutit une stratégie. Nous croyons, tout comme Douglas (1983), que le risque au travail est socialement construit et que, à l'intérieur des différents champs d'activité, des éléments sociaux et culturels imprègnent les significations des risques échafaudées par les travailleurs. La figure suivante résume l'essentiel de la prise de risques au travail.

Figure 2

Schématisation de la prise de risques au travail



Sans négliger aucunement les données statistiques, notre démarche, plus herméneutique que probabiliste, s'intéresse davantage aux agents sociaux en action, à leur perception du risque, aux facteurs qui la construisent et à la conscience de leur responsabilité (Bertrand, 2005). Nous croyons que la perception du risque des mineurs de fond est déterminée par des conditions objectives ainsi que par des facteurs subjectifs.

⁴⁸. L'emploi du terme *habitus* convient mieux, ne réduisant pas l'agent social à ses croyances et à ses valeurs.

3.3 La perception du risque chez les mineurs de fond

Nous avons toujours été fasciné par ce monde des abîmes où des hommes s'échinent à creuser le roc dans des conditions parfois périlleuses pour y extirper du minerai. Nous avons partagé les dangers, les peines, les joies et les espoirs de ces ouvriers du fond. Nous nous sommes souvent demandé comment ils faisaient pour travailler sous terre et vivre si étroitement avec la menace d'un potentiel accident mortel. Comment perçoivent-ils le risque ? Quels facteurs peuvent influencer leurs décisions dans l'exécution de leurs tâches ? De quelle façon estiment-ils les dangers, les probabilités, les enjeux, les pertes et les gains à la base de l'idée de « risque » ? Dans quelle mesure le risque est calculé en fonction de la culture ouvrière des mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue ? À ce stade de notre exposé, il nous faut préciser ce que signifie l'expression *perception du risque*, maintenant que nous avons présenté une définition opérationnelle du risque nous permettant de pénétrer l'univers social des mineurs de fond.

Près de la sensation, la perception ne peut être source de la connaissance vraie, selon les philosophes grecs, puisqu'elle est illusion. Elle possède néanmoins une grande valeur, s'avérant utile pour notre adaptation au monde en tant qu'êtres vivants. Descartes réduit la perception à une fonction de l'entendement, tandis que Berkeley s'inscrit en faux avec les philosophes grecs : il considère que l'existence d'une chose résulte exclusivement de la perception que nous en avons. Pour ce philosophe irlandais, être, c'est être perçu. John Stuart Mill partage cette opinion lorsqu'il affirme que le monde extérieur provient de nos sensations et que la matière n'existe qu'à travers notre faculté de percevoir. D'après Kant, la perception réside à la source de l'entendement. Comme elle est purement subjective, elle ne peut être qualifiée de vraie ou de fausse.

Chez les phénoménologues, Husserl démontre que la perception donne accès au monde concrètement. Les perceptions s'additionnent pour procurer du sens à l'objet. Merleau-Ponty va plus loin en affirmant que la perception constitue le phénomène premier dans l'acte de connaissance. Elle relève d'une dimension active ne pouvant être observée que dans l'action.

La perception des mineurs de fond représente le moyen privilégié par lequel ils apprennent à comprendre le monde des abîmes dans la pratique de leur métier. Elle s'inscrit dans une praxéologie propre au métier de mineur. Elle s'actualise dans la pratique (praxis) à partir des sens que décrypte la culture ouvrière du mineur de fond. Elle s'appuie notamment sur le souvenir du travail ainsi que sur l'expérience sensible, au sens aristotélicien du terme. Elle organise des sensations en quelque chose de signifiant à partir des expériences accumulées. Elle permet au travailleur devant une situation donnée de porter un jugement.

Cette perception des mineurs de fond se trouve en contact direct avec une réalité tangible (Peretti-Watel, 2000, 198). Produit simultané d'un jugement de gravité et d'un jugement de fréquence, la perception du risque évalue, d'après l'auteur, les pertes potentielles ainsi que la probabilité que pareil événement se produise (*Ibid.*, 191). Malgré le fait qu'on puisse être inconscient des dangers auxquels on s'expose, le risque est normalement consciemment calculé (Giddens, 1994, 42). Par ailleurs, des individus ont tellement confiance en leur bonne étoile qu'ils sous-estiment la probabilité des événements défavorables et surestiment la probabilité des événements favorables (Allais, 1953, 507). Cette déformation subjective des probabilités objectives nous incite à croire, tout comme l'auteur, que les individus agissent selon les probabilités subjectives (*Ibid.*, 513). Or, la perception constitue la clé nous permettant de comprendre la gestion quotidienne du risque chez les mineurs, comme

le signalent Allard (2001) et Slovic (1987). Par conséquent, l'approche probabiliste ne suffit plus, comme le note Burton-Jeangros (2004, 44) : nous devons rechercher une appréciation plus qualitative du risque à partir des perceptions des travailleurs miniers.

Ainsi, nous rejoignons Hassid (2008, 57), qui soutient qu'il faut tenir compte des perceptions de ceux qui sont exposés aux risques tous les jours. Leurs croyances, leurs valeurs, leurs sentiments, leurs constructions intellectuelles, leur origine sociale, leurs rapports avec les autres mineurs de fond, leur trajectoire personnelle, leur environnement de travail ainsi que les conditions qui y sont rattachées affectent la façon dont ils perçoivent et calculent le risque, comme le soulignent en partie Cleary et Malleret (2006). Si chaque communauté de travailleurs possède une culture ouvrière spécifique, elle possède également une culture du risque particulière adaptée à l'environnement de travail et conforme aux représentations sociales des travailleurs. Cette culture du risque, propre à une classe ouvrière, transcende l'acte de perception. Elle pèse lourd dans le calcul des probabilités et dans l'estimation des enjeux que pose un risque au travail.

Nous tenons à rappeler que nous ne comptons aucunement négliger, au cours de l'analyse et de l'interprétation des résultats de notre recherche, la dimension objective des risques que nous avons abordée transversalement au deuxième chapitre en décrivant l'organisation du travail dans une mine souterraine. Toutefois, nous devons prendre en compte ce qui ressort assez unanimement dans les écrits consultés, soit le fait qu'il faille également considérer la dimension subjective pour comprendre la prise de risques chez les travailleurs. En fait, ce constat relatif à la nécessité de tenir compte à la fois des dimensions objectives et subjectives inhérentes au travail sous terre nous a permis d'opter pour un cadre théorique embrassant l'une et l'autre perspective au lieu de nous

retrancher dans une position unidimensionnelle et d'échapper ainsi au dualisme opposant l'objectivisme et le subjectivisme.

CHAPITRE 4 LE SENS PRATIQUE ET AUTRES CLÉS CONCEPTUELLES

En plus de procéder à une étude factuelle, il faut regarder comment les mineurs eux-mêmes considèrent le risque. Il s'agit donc d'opérer, sur le plan théorique, un aller-retour constant en ce qui a trait à l'examen des conditions objectives et des conditions subjectives.⁴⁹ Si notre étude relève principalement de méthodes empruntées à l'anthropologie, son cadre théorique repose en grande partie sur les travaux sociologiques de Pierre Bourdieu qui nous proposent de dépasser le dualisme objectivisme/subjectivisme prévalant dans les sciences humaines et sociales.

Dans leurs actions ou leurs échanges linguistiques, les mineurs font preuve de sens pratique, cette sorte d'inflexion naturellement adaptée au champ où elle s'exerce. Il consiste en une stratégie qui ne se plie pas à une règle. Il est propre à un champ selon ses enjeux. Il constitue la réponse d'un habitus en lien avec ce champ. La cohérence de cette réponse dépend à la fois de la perception des enjeux chez le mineur et de sa position dans ce champ. Le sens pratique équivaut à la stratégie (ou l'ensemble des stratégies) que le mineur adopte dans une lutte se produisant dans son milieu de travail afin d'acquérir ou de préserver l'une ou l'autre des formes de gain qui en constitue l'enjeu.

Les mineurs de fond possèdent des habitus semblables. Ils luttent dans le même champ d'activité : une mine souterraine. Ils sont motivés au travail par l'obtention d'une meilleure prime de rendement. Leur performance leur assure l'accroissement de leur salaire et, incidemment, la reconnaissance sociale par leurs pairs, les deux étant intimement liés. Cependant, cette reconnaissance s'acquiert au prix de durs efforts physiques, dans des conditions pénibles et parfois au risque de leur santé, sinon de leur vie.

⁴⁹. Cette préoccupation épistémologique se reflétera dans notre démarche d'investigation, notre analyse et notre interprétation des résultats.

Au cours de notre recherche, nous avons essayé de dégager des récurrences et non pas des lois. Nous avons voulu éviter ainsi le piège du positivisme absolu. Nous inspirant de la démarche sociologique de Bourdieu, nous avons cherché à objectiver les pratiques des mineurs de fond pour dévoiler les déterminations sociales de leurs comportements, de leurs discours et de leurs perceptions.

En premier lieu, notre étude s'inscrit dans une perspective subjectiviste : nous désirons découvrir la compréhension que les mineurs ont du monde social de la mine. En fait, nous souhaitons comprendre comment l'univers minier leur apparaît. Cette approche, qui s'apparente à une anthropologie phénoménologique, nous permet de mieux comprendre leurs représentations des conditions objectives qui structurent leurs pratiques dans le contexte de leur travail.⁵⁰

En second lieu, notre étude cherche à rompre avec l'expérience subjective du travail chez les mineurs de fond afin de rendre compte d'une dimension de l'univers social des mines qui ne se résume pas au savoir pratique des travailleurs. Cette perspective objectiviste nous autorise à comprendre l'organisation sociale ainsi que les conditions de travail alors considérées objectivement. Tout comme Giddens (1987, 37), nous avons ainsi tenté de nous soustraire au dualisme opposant l'objectivisme et le subjectivisme en tenant compte, d'une part, des perceptions des mineurs et, d'autre part, de l'organisation ainsi que des conditions de travail qui leur sont imposées dans une mine souterraine. Bourdieu (1980) affirme que les dispositions au risque ne peuvent être acquises que sous certaines conditions, c'est-à-dire dans certaines conditions sociales liées au champ. Or, ce raisonnement suppose que celui qui est engagé dans le champ du travail minier sous terre décide en fonction de probabilités

⁵⁰. Puisque nous sommes intimement lié au domaine minier, un peu comme Husserl, nous avons mis entre parenthèses notre propre expérience du monde social des mines pour en dégager plus facilement les structures et les règles sous-jacentes.

objectives, c'est-à-dire en fonction d'une appréciation globale et instantanée. On ne peut alors comprendre le travailleur qu'à travers les conditions objectives de son travail et ses propres perceptions (Bourdieu, 1996).

En dernier lieu, en plus d'adopter cette double approche englobant l'objectivisme et le subjectivisme, notre étude, s'intéressant aux mineurs de fond au travail, c'est-à-dire dans l'action, recourt à une approche praxéologique afin de vérifier si la plupart des gestes qu'ils posent obéissent à une logique de la pratique qui s'exerce sans réflexion (Bourdieu, 1972). Le sens pratique est la réponse à une situation donnée selon les conditions dans lesquelles se déroule l'action et aussi selon la position occupée par l'agent social dans son champ d'activité.

Dans cette optique, les mineurs de fond ne calculent pas toujours le pour et le contre avant de poser une action au travail. Ils agissent selon les dispositions et les savoir-faire qu'ils ont incorporés dans leur pratique. Leur sens pratique organise des stratégies de façon inconsciente, mais elles s'avèrent adaptées aux exigences de leur travail. Il va de soi qu'un individu doit connaître le monde des mines souterraines pour faire preuve de sens pratique. De surcroît, du fait que le champ du travail minier doit lui être familier, le mineur doit provenir d'un milieu social au sein duquel il a incorporé des structures constitutives susceptibles de se prêter à ce type d'activité. Nous définissons le sens pratique des mineurs de fond comme « leur capacité à agir selon la position qu'ils se sont appropriée dans leur champ d'activité en fonction de la logique inhérente à cet espace social sans avoir besoin de réfléchir en raison des aptitudes acquises, qui opèrent automatiquement ». En outre, le sens pratique sous terre fait partie intégrante de l'habitus des mineurs.

4.1 L'habitus du mineur de fond

L'habitus est le produit conjugué des conditions objectives où un individu est né et de sa trajectoire personnelle. Selon ce point de vue, l'agent social est le reflet de la totalité où il a grandi et l'individu singulier qui a opéré des choix au cours de son existence.

Bourdieu décrit l'habitus comme l'ensemble des dispositions qui incitent les individus à se comporter d'une certaine façon :

« Les dispositions engendrent des pratiques, des perceptions et des comportements qui sont réguliers sans être consciemment coordonnés et régis par aucune règle. Les dispositions qui constituent les habitus sont inculquées, structurées, durables; elles sont également génératives et transposables. » (2001, 24)

Ces dispositions nous informent des conditions sociales du champ où elles ont pris naissance. Elles sont génératives et transposables : elles donnent lieu à des pratiques et des perceptions applicables dans d'autres champs d'activité que celui d'origine. De plus, ces dispositions produisent des pratiques et des perceptions conformes aux conditions d'existence dont l'habitus constitue le produit. Cet habitus procure aux agents sociaux un sens pratique utile tant dans la vie quotidienne qu'au travail. Ce sens pratique est à ce point incorporé chez les individus qu'il paraît naturel lorsqu'il s'actualise dans une situation donnée (*Ibid.*, 25). Cependant, les pratiques et les perceptions ne représentent pas des produits de l'habitus, mais des effets du rapport qu'entretiennent les habitus entre eux ainsi que des effets du rapport entre l'habitus et les champs d'activité à l'intérieur desquels les agents sociaux interviennent (*Ibid.*, 26). L'habitus, produit du milieu social d'où provient l'individu, se structure donc aussi en liaison avec un champ. Il s'agit de l'effet de champ.

Dans un champ, l'habitus assure une certaine régulation, qui explique la reproduction sociale. L'homogénéité des habitus dans un même champ d'activité est telle que les agents n'ont pas à s'entendre au préalable pour se comporter plus ou moins pareillement. En outre, l'habitus d'un individu le prédispose à prendre part à un champ d'activité plutôt qu'à un autre.

L'habitus des agents sociaux les incline à se conduire d'une certaine façon et à viser certains buts (*Ibid.*, 30). Les individus sont des produits d'histoires particulières qui se perpétuent par l'entremise de leur habitus. Leurs comportements ne résultent pas d'un calcul conscient mais de la conséquence d'une rencontre entre un habitus et un champ réciproquement conciliables (*Ibid.*, 31). Dans un champ auquel son habitus n'est pas conforme, un individu risque d'être mal à l'aise, ne sachant pas comment agir. Par exemple, un mineur de fond ne se sentira pas particulièrement à sa place dans une soirée mondaine, étant ordinairement peu habitué à ce type de réception.

Le concept d'« habitus » est majeur dans la sociologie de Bourdieu. Il permet de dépasser la dualité de l'objectivisme et du subjectivisme. Son utilisation nous a permis de découvrir que les individus qui deviennent des travailleurs miniers possèdent effectivement des dispositions similaires, soit un habitus commun. Au cours de l'interprétation de nos résultats d'enquête, nous nous pencherons davantage sur l'habitus de nos informateurs. Cependant, pour le bénéfice de notre propos, nous tenons à en esquisser dès maintenant un portrait général.

Ordinairement, les mineurs sont peu scolarisés. Toutefois, certains d'entre eux détiennent un diplôme en technologie minérale, tendance qui semble prendre lentement de l'ampleur ces derniers temps. Aussi, comme nous l'avons mentionné dans un chapitre précédent, désormais, tous les mineurs du Québec doivent réussir une formation comprenant

minimalement six modules pour travailler sous terre (Formation modulaire du travailleur minier). En outre, il est très révélateur de constater que, dans plusieurs familles de mineurs, l'éducation des enfants compte pour une grande partie de l'épargne (Salazar-Soler, 2002, 106), surtout lorsque la mère occupe une profession ou un métier et qu'elle possède elle-même un certain niveau de scolarité.

Il existe des conditions objectives poussant un individu à devenir mineur. Celle qui importe le plus concerne l'appât du gain. Comme Bourassa (1980) a pu l'observer, la décision de devenir mineur provient principalement des salaires alléchants offerts par l'industrie. Il faut noter que les mineurs de fond proviennent pratiquement tous du milieu ouvrier.

Si, à une certaine époque, devenir mineur de père en fils s'inscrivait pratiquement dans un passage obligé dans certaines familles malgré les risques du métier (Elsdorf et Delairesse, 2006), la situation n'est plus aussi commune aujourd'hui. En réalité, comme le remarque Vasiliadis (1989, 219), la plupart des mineurs ne souhaitent aucunement que leurs fils suivent leurs traces et comptent sur l'éducation pour les voir pratiquer un autre métier. Mercier (1991, 79-80) va plus loin en déclarant qu'aucun des mineurs qu'il a fréquentés durant ses années passées sous terre ne voulait que son fils, ou ses fils, devienne mineur. Bourassa (1982) en arrive aussi au même constat. Si les mineurs de fond acceptent les risques inhérents à leur travail, ils rejettent toutefois majoritairement ce métier pour leurs enfants. Ce rejet témoigne de leur conscience de la difficulté des tâches à accomplir sous terre et des conditions qui s'y rattachent, d'après Legendre, Dofny *et al.* (1982, 53).

Le mineur belge Constant Malva estime qu'on ne choisit pas de travailler dans les entrailles rocheuses de la terre : c'est un métier imposé par certaines circonstances. Il fait cet aveu :

« Je me tue lentement. J'ai vu mes parents : père, oncles, cousins et une foule de connaissances périr par les voies respiratoires. [...] Je sais ce qui m'attend : mon avenir est tout tracé. Et je reste. C'est le salaire qui me fait rester. » (2007, 584)

4.2 Les formes de capital et le champ du travail minier

Quatre sortes de capital retiennent l'attention de Bourdieu : le capital social, le capital culturel, le capital économique et le capital symbolique. Le capital social renvoie à l'ensemble des relations sociales qu'un individu peut entretenir, soit à son réseau social. Le capital culturel fait référence aux caractéristiques culturelles et intellectuelles d'un individu. Son niveau de scolarité, ses expériences de vie et sa formation autodidacte en font partie. Le capital économique concerne les facteurs de production et les biens économiques. Les immobilisations, le revenu et les biens matériels le constituent. Enfin, le capital symbolique réfère au prestige dont jouit un individu. Cette forme de reconnaissance que les individus s'activant dans le même champ que le sien lui accordent est en lien direct avec les autres formes de capital qui lui assurent son autorité. Aussi, la distribution des formes de capital détermine dans quel champ d'activité l'individu s'inscrira. Chaque champ se différencie des autres en raison des enjeux et de la répartition des différents capitaux nécessaires pour y participer, mais aussi en raison des agents qui y appartiennent, eux-mêmes dotés d'un habitus semblable.

Si le volume du capital culturel d'un agent social est élevé, on peut s'attendre à ce que cet individu s'adonne à un champ d'activité où pareille forme de capital revêt de l'importance : enseignement universitaire, firme d'ingénieurs, cabinet d'avocats, centre de recherche, médecine, etc. Et plus cet agent social possédera un capital culturel élevé, plus il jouira d'une bonne position dans son champ d'activité, c'est-à-dire qu'il y

bénéficiera d'un capital symbolique important. Cette sorte de crédit symbolique provient de la reconnaissance que les autres agents sociaux s'activant dans le même champ d'action lui procurent. Or, cet agent social est doté d'un capital culturel élevé en raison de son habitus : sa trajectoire personnelle et le milieu social d'où il provient. En effet, il n'est pas rare de voir un cabinet de notaires ou de médecins afficher trois générations issues de la même famille. Néanmoins, pour devenir médecin, par exemple, il faut qu'un individu décide sa trajectoire de vie de manière à poursuivre des études conduisant au diplôme de médecine. Nous aurions pu aussi bien citer l'exemple d'un garage dont la direction se transmet de génération en génération. La même logique de reproduction sociale se serait alors appliquée. La seule façon pour un individu de s'adonner à un champ d'activité plus prestigieux que celui de ses proches passe par l'éducation. Nous avons noté précédemment que les mineurs de fond avaient bien compris ce mécanisme de reproduction sociale et la manière d'y échapper en épargnant pour les études de leurs enfants.

Nous avons vu notamment que, dans un champ, il est question de pouvoir et de capital (Bourdieu, 1987, 168). Il s'y manifeste des rapports de force, des stratégies et des luttes permettant à l'agent social de transformer ou de conserver sa position. En d'autres termes, chaque individu engage son capital au moyen de stratégies dans une lutte en lien avec le capital symbolique qu'il cherche continuellement soit à conserver, soit à augmenter (*Ibid.*, 170). Un champ se structure selon les luttes et les rapports de force entre dominants et dominés qui recherchent l'accumulation de capital symbolique. Tel un microcosme social autorisant un mode de pensée relationnel et analogique, le concept de « champ » permet de considérer le particulier dans le général et le général dans le particulier (Bourdieu, 1992, 54). Il définit les divers secteurs d'activités de

la vie sociale.⁵¹ Selon le sociologue, la société représente une collection de champs d'activité qui s'interpénètrent et s'articulent, n'étant pas entièrement autonomes.

Les individus accordent généralement une certaine fierté rattachée au champ d'activité auquel ils se consacrent. Bruner (1996) et Hoc (1996) estiment que le travail est important dans la construction de la valeur que chacun s'accorde. Rifkin (1997, 265) ajoute que, plus qu'une simple source de revenu, il est souvent la mesure de la valeur personnelle. Leplat (1997) insiste sur la pluralité des significations qui habitent l'activité de travail. Les individus s'épanouissent par l'intermédiaire de leur métier ou de leur profession (Watson, 1997).

Lieu d'identification, l'entreprise crée également du lien social. De Terssac (1992, 252) prévient les chercheurs qu'on ne peut isoler les savoir-faire de la production de règles non écrites admises à l'intérieur d'un collectif de travail. D'ailleurs, Roy (2006, 148) affirme que, pour appartenir à un groupe d'ouvriers, il faut adhérer à ses normes. En tant qu'institution, l'entreprise fonctionne, d'après Thuderoz (1997, 87), selon un ensemble de règles, de normes et de valeurs acceptées par les travailleurs et qui régissent les rapports sociaux. Clot (2004, 78) avance que la similitude des intérêts, des habitudes et des obligations distingue les milieux de travail les uns des autres.

Dans ses nombreuses publications, Pierre Bourdieu mentionne fréquemment l'existence d'une culture légitime qui règle les pratiques des individus à l'intérieur d'un champ. Ils doivent toutefois adhérer à cette culture pour lui conférer de la légitimité. Tous les champs possèdent un enjeu particulier selon l'activité qui s'y produit. Le travailleur doit accepter

⁵¹. Bourdieu parle aussi d'un champ du pouvoir qui serait une sorte de méta-champ englobant les autres champs. Ce concept permet de comprendre les luttes entre des détenteurs de pouvoir appartenant à des champs différents.

de s'investir dans le travail et d'adhérer aux règles, aux normes et aux valeurs qui en découlent pour appartenir parfaitement au champ d'activité auquel il s'adonne. En un mot, il faut qu'il démontre de l'intérêt ou un sens du jeu en rapport avec son champ d'activité.

4.3 Le sens du jeu sous terre

Dans une mine souterraine, comme dans tout champ d'activité industrielle, la compagnie propose des règles de fonctionnement organisationnel. Qui dicte véritablement les règles du jeu ? La compagnie ou les travailleurs miniers ? Nous avons vu dans un chapitre précédent que les mineurs bénéficiaient d'une large autonomie dans l'exécution de leurs tâches sous terre. Cette autonomie, qu'ils assument, témoigne en quelque sorte de leur consentement à s'investir dans leur travail et à obéir aux règles internes de l'entreprise. S'ils acceptent d'augmenter leur productivité, leur consentement s'explique notamment en fonction de la prime de rendement qu'ils toucheront en retour, de leur loyauté envers leur employeur et de la reconnaissance en tant que bons travailleurs que les autres mineurs leur attribueront.

Le champ du travail minier propose un espace social dans lequel l'ouvrier joue un jeu qui comporte certaines règles spécifiques. Les individus engagés dans ce jeu partagent des intérêts spécifiques (Bourdieu, 2001, 273). Les enjeux liés au travail sont le produit de la compétition entre les agents sociaux qui s'entendent pour accorder au jeu et aux enjeux une valeur (Bourdieu, 1992, 73). Les agents sociaux accordent une logique spécifique au champ qui détermine les formes de capital qui y sont efficaces (*Ibid.*, 83). Tous les mineurs doivent croire au jeu et en la valeur des enjeux qui s'y rattachent pour se livrer une lutte. Le sens du jeu de chaque travailleur dépend de son investissement et de sa croyance

pratique dans le jeu et ses enjeux (Bourdieu, 2001, 27). Par conséquent, la relation entre le sens du jeu (*habitus*) et le jeu (*champ*) produit à la fois des enjeux et du sens pratique. En fait, posséder le sens du jeu, c'est avoir le jeu dans la peau (Bourdieu, 1994, 155). Le bon mineur de fond doit avoir incorporé le jeu. Il prend ensuite une décision en fonction des probabilités objectives qui s'offrent à lui (Bourdieu, 1980, 137).

D'après Bourdieu (1984, 34), le *champ* consiste en un espace de jeu proposant des enjeux tandis que l'*habitus* est un système de dispositions adapté à ce jeu. Pour qu'un *champ* fonctionne, il faut nécessairement que des agents sociaux s'engagent dans le jeu et acceptent ses enjeux (*Ibid.*, 114). Burawoy (1979) affirme qu'il faut non seulement de l'argent pour motiver les ouvriers à travailler, mais aussi le défi du jeu dans lequel il leur faut essayer de faire leur marque aux yeux des autres. Avant Bourdieu, Crozier et Friedberg (1977, 113) ont observé que le jeu, conciliant la liberté et la contrainte, sert aux ouvriers qui emploient des stratégies dans le respect des règles propres au *champ* d'activité dans lequel ils se livrent une compétition à régler leur coopération et à organiser leur action dans le travail. L'investissement dans le jeu demeure une condition essentielle pour qu'un individu fonctionne bien dans un *champ* spécifique, sinon ses collègues de travail diront de lui qu'il n'est pas à sa place. Aussi Bourdieu apporte-t-il cette précision :

« Chaque *champ* appelle et active une forme spécifique d'intérêt, une *illusio* spécifique comme reconnaissance tacite de la valeur des enjeux engagés dans le jeu et comme maîtrise pratique des règles qui le régissent. En outre, cet intérêt spécifique qui est impliqué dans la participation au jeu se différencie selon la position occupée dans le jeu et selon la trajectoire qui conduit chaque participant à cette position. »
(1992, 93)

L'*illusio*, à laquelle fait référence le sociologue, se définit par la croyance d'un agent social dans l'intérêt du jeu et la valeur des enjeux liés au

champ d'activité dans lequel il s'active. Chaque champ implique la poursuite d'une fin spécifique, propre à favoriser des investissements chez tous ceux qui possèdent les dispositions requises (Bourdieu, 1997, 25). On peut considérer l'*illusio* comme le carburant qui sert à faire fonctionner le champ. Bourdieu (1994, 152) insiste sur le fait que tout champ social recherche des individus qui entretiennent à son égard le rapport utile, soit l'*illusio* nécessaire à son bon fonctionnement. Ainsi, l'appartenance à un champ nécessite l'*illusio* qui lui est propre. Cet investissement dans le jeu se traduit par la conviction que le jeu mérite d'être joué, coûte que coûte, et en fonction de ses règles (Bourdieu, 1998, 105).

Le sens du jeu est ancré chez les mineurs d'expérience à tel point que, même lorsqu'ils ne sont plus sous terre, ils continuent de se comporter comme s'ils y étaient encore. Par exemple, dans les profondeurs de la mine, les ouvriers doivent porter un casque de sécurité muni d'une lampe afin de s'éclairer dans l'obscurité. Lorsqu'ils doivent y discuter entre eux, regarder leur interlocuteur en face serait impoli, puisqu'ils l'aveugleraient avec leur lampe frontale. Rendus à la surface, plusieurs continueront de s'adresser à leur interlocuteur avec un léger angle dans le regard en raison de l'habitude prise sous terre. Bourdieu (1984) fait mention du corps comme le lieu d'une histoire incorporée qu'il désigne comme une *hexis* corporelle, qui est ancrée dans une manière de tenir et de porter le corps (Bourdieu, 1997, 208).

Citons comme autre exemple celui des mineurs qui parlent fort entre eux même lorsqu'ils se retrouvent à la surface. Deux raisons peuvent expliquer ce phénomène. La première : après avoir travaillé plusieurs années dans une mine souterraine, le mineur devient sourd; il lui faut donc parler fort pour s'entendre et pour que les autres le comprennent. La seconde : comme l'habitude de parler fort est de règle sous terre en

raison du bruit assourdissant de la machinerie, elle se poursuit à l'extérieur de la mine.

4.4 La culture du risque dans une mine souterraine

À la fin des années 1980 et au début des années 1990, il est devenu clair aux yeux de plusieurs chercheurs que les méthodes d'évaluation et de gestion des risques ne produisaient pas toujours les résultats prévus. Les approches qualitatives ont alors gagné en intérêt auprès des chercheurs qui ont trouvé par leur concours certaines réponses et des nuances que les approches quantitatives traditionnelles ne pouvaient procurer.

Du côté des anthropologues, Mary Douglas (1992) réaffirme alors une idée reprise de ses travaux conduits dans les années 1980 stipulant qu'un même risque est perçu de façon différente par divers groupes de population et, de surcroît, que tous les risques doivent être envisagés dans une perspective relevant à la fois du social, du culturel et de l'économique. En outre, les individus rapprochent les risques et les avantages qui peuvent y être liés. Douglas (1983) avance aussi depuis déjà un certain temps que les perceptions du risque sont en réalité enracinées dans les groupes sociaux et les cultures. La capacité des individus à conjuguer avec les risques représente une aptitude culturelle. Par conséquent, si on suit le raisonnement de Douglas, la culture ouvrière des mineurs de fond joue sur leur perception du risque sous terre.

En d'autres mots, Douglas (1983) estime que la construction sociale du risque s'effectue sous l'influence des croyances, des valeurs et des intérêts personnels des agents sociaux. Le choix d'un mode de vie plutôt qu'un autre détermine notre exposition au risque et chaque forme de vie sociale possède son portefeuille de risques particulier (Douglas, 1983).

Les mineurs de fond n'échappent pas à cette règle. Leur identité en tant que travailleur minier se reflète dans leurs opinions sur le risque.

La théorie échafaudée par Mary Douglas rejoint d'emblée nos préoccupations de recherche. En effet, nous voulons comprendre comment les mineurs de fond témiscabitiens perçoivent le risque sous terre à partir de la culture ouvrière qui leur est spécifique. Dans l'interprétation des résultats, nous tenterons également de dégager des typologies de mineurs, comme le suggère Douglas, si les résultats le permettent.

CHAPITRE 5 DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

De type ethnographique, notre recherche qualitative est exploratoire et revêt la forme d'une monographie.

5.1 Hypothèse

Nous voulons vérifier de quelle façon les mineurs de fond perçoivent le risque et, par ricochet, le danger inhérent à leur métier. Plus particulièrement, nous voulons savoir si leur autonomie relative dans l'exécution de leurs tâches, la prime de rendement et leur perception de l'inéluctabilité du destin peuvent jouer dans leur façon de composer avec le risque.

Nous étudierons donc leur perception du risque sous trois angles : 1. la prise en charge de leur sécurité, en raison de leur autonomie dans l'exécution de leurs tâches et de leur sentiment de responsabilité fort développé et encouragé par l'organisation du travail; 2. leur rapport à la prime de rendement comme incitatif favorisant leur rendement à la fois pour s'assurer du prestige auprès de leurs collègues et de meilleurs gains même s'il leur faut prendre des raccourcis sur le plan de leur sécurité; 3. leur sentiment du caractère inéluctable du danger, devant lequel ils font preuve de fatalisme, d'abnégation, de résignation, de courage ou de déni.

Nous soupçonnons les mineurs de fond de considérer leur sécurité sous terre comme relevant pratiquement de leur seul ressort. Ils paraissent réfléchir à la sécurité davantage dans une perspective individuelle que dans une perspective collective. La sécurité concerne d'abord et avant tout le lieu de production d'une équipe de travail. Les membres de cette équipe en sont directement responsables. La nature du travail minier

(éloignement des sites de travail les uns des autres, diversité des sources de danger, absence de surveillance directe de la part des contremaîtres, fort sentiment de solidarité chez les ouvriers, etc.) accroît ce sentiment de responsabilité, qui se traduit concrètement par une prise en charge individuelle de la sécurité. La matière travaillée, la pénibilité du labeur, la pesanteur du contrôle social mis en place par les compagnies, l'emprisonnement géographique et bien d'autres facteurs encore ont contribué, semble-t-il, au façonnement de représentations propres aux mineurs qui en font un groupe professionnel distinct (Cooper-Richet, 2002).

La prime de rendement assure du prestige auprès des pairs. Elle accentue cependant le risque sous terre. Elle permet l'acquisition d'un revenu supplémentaire, équivalant parfois au salaire ordinaire. Dans une mine souterraine, on s'estime réciproquement selon son rendement et ensuite d'après son ancienneté ou ses expériences de travail.⁵² Il peut donc être tentant de négliger un peu sa sécurité, si ce comportement permet d'augmenter sa production de travail et, incidemment, son revenu et son prestige. Par exemple, le temps que le foreur passe à poser des boulons de soutènement servant à retenir les roches branlantes est du temps qu'il ne consacre pas à forer sa volée. Si la pose de boulons ralentit sa production et compromet le forage complet de la volée, il lui faut choisir entre un environnement sécuritaire et une volée forée en entier lui procurant une prime de rendement. Tous les bons foreurs terminent ordinairement leur volée après chaque quart de travail. De surcroît, chaque trou foré doit exploser complètement. Les trous manqués (*missed holes*) ou mal explosés (*bootlegs*) dénotent un manque de savoir-faire. C'est pourquoi il nous faut porter une attention toute spéciale à toute forme d'euphémisation du danger et de la prise de risques sous terre. La

⁵². Un vieux mineur d'expérience qui a eu le bonheur de travailler dans diverses mines jouit toujours d'une certaine notoriété auprès de ses compagnons de travail.

prime de rendement des mineurs est affichée dans les mines. Il est reconnu que cette pratique aiguise la compétitivité des ouvriers. Cette tendance à favoriser l'émulation entre les mineurs de fond semble commune depuis des siècles dans plusieurs mines au monde.

Une fois que les mineurs ont pris toutes les mesures jugées nécessaires pour s'assurer de leur sécurité, ils s'abandonnent, croyons-nous, à un certain fatalisme. Certains auteurs y voient plutôt de la résignation, d'autres, de l'abnégation ou encore du déni. L'étude de l'équipe de Legendre et Dofny (1982) démontre que les mineurs de fond, même s'ils ont pris toutes les mesures pour s'assurer de leur sécurité, reconnaissent le caractère inéluctable du danger. Cette reconnaissance peut se traduire par les phrases suivantes : « Si cela a à se produire, ça se produira. », « Quand ton heure a sonné... », « Il n'y a rien à faire contre le destin. », « Si le Bon Dieu l'a décidé ainsi... », etc. Aussi pareille conception du danger n'est-elle pas sans rappeler le héros de Denis Diderot...⁵³

Toute hypothèse consiste en une réponse à vérifier qui détermine elle-même le travail de vérification (Fontan et Laflamme, 1997, 54). Celle de notre recherche est la suivante : la perception du risque chez les mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue découle d'un sens pratique qui repose principalement sur la prise en charge individuelle de la sécurité, le rapport à la prime de rendement et un certain sentiment de la fatalité du danger. Ce sens pratique est traversé par les valeurs, les croyances et la position sociale propres à chaque individu, soit l'habitus (terme utilisé par Bourdieu). Il représente, en quelque sorte, l'expression actualisée et stratégique de la culture ouvrière partagée par les mineurs de fond témiscabitibiens.

⁵³. Jacques le fataliste.

5.2 Recherche qualitative

Par le témoignage d'informateurs travaillant dans une mine souterraine, notre étude tente d'établir le profil du *bon* mineur de fond et se renseigne au sujet de l'occupation des proches. Elle scrute ensuite le mode de production (chaîne opératoire) dans les mines souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue et les rapports ouvriers que ça implique. Elle établit la hiérarchie des activités minières sous terre. Enfin, elle explique la perception du risque chez les mineurs de fond témiscabitiens. Les dangers spécifiques à l'exploitation minière sont alors clairement identifiés par les informateurs ainsi que les risques qui y sont rattachés puis les choix que les mineurs doivent effectuer au travail en regard des enjeux (prestige, prime de rendement, perte) et des probabilités (possibilités qu'un accident se produise ou non). Le tableau qui suit présente les variables mises en relation dans notre recherche.

Tableau X
Variables mises en relation

VARIABLE DEPENDANTE	VARIABLES INDEPENDANTES
Perception du risque chez les mineurs de fond témiscabitiens	Fatalité devant le danger
	Prime de rendement
	Sentiment de responsabilisation individuelle quant à la sécurité

Puisque nous cherchons à comprendre un phénomène – la perception du risque – dans une perspective exploratoire, une démarche qualitative nous semble appropriée. L'ethnographie permet, comme le soulignent Miles et Huberman (2003, 23), un contact approfondi avec la communauté étudiée ainsi qu'un contact direct avec ses activités. Elle accorde une

attention particulière à la description des phénomènes sociaux alors que l'accent est mis sur la perception des individus.

Une approche de type qualitatif s'avère aussi susceptible de nous aider à comprendre des perceptions à partir du langage ordinaire des travailleurs. Demazière et Dubar (2004) conseillent ce type d'approche en pareil contexte de recherche. Comme l'écrit si justement Jean Poupart (1998, 82), nous nous sommes éloigné d'un modèle calqué sur les sciences naturelles et nous avons essayé de comprendre la perception du risque chez les mineurs de fond en privilégiant la perspective des travailleurs. Ce type de démarche axée sur les perceptions individuelles s'adapte bien aux méthodes qualitatives, d'après Archambault et Hamel (1998, 96).

Si nous estimons que la mesure des perceptions se prête moins bien à une démarche quantitative, nous nous sommes servi néanmoins de plusieurs données statistiques pour éclairer notre propos : nombre d'accidents mortels sous terre, nombre de mines en opération, évolution de la main-d'œuvre sous terre, évolution des changements technologiques, données sociodémographiques, principales causes des accidents sous terre, prime de rendement, ancienneté des ouvriers, fréquence des activités de formation en santé et sécurité, etc. Notre problématique en témoigne largement.

Adhérant au point de vue de Miller et Fredericks (1991), nous sommes convaincu que le débat qualitatif/quantitatif est totalement improductif. Ce sont les objets de recherche et la compréhension à laquelle on souhaite aboutir qui déterminent la meilleure approche à adopter.

5.3 Techniques de collecte des données

Lors de notre enquête, nous avons mené des entrevues semi-dirigées et avons pratiqué l'observation participante. Ces deux types de collecte de données ont laissé place à l'insoupçonné. L'entrevue semi-dirigée se caractérise par une faible directivité et par un contact direct avec l'informateur, ce qui ajoute à la profondeur et à l'authenticité des informations recueillies. Cette technique favorise une meilleure compréhension, il nous semble, des perceptions des sujets. Comme l'indiquent Quivy et Van Campenhoudt (1995, 194), l'entrevue avec les informateurs permet au chercheur de retirer des informations ainsi que des éléments de réflexion riches et nuancés. Et l'analyse qualitative qui suivra représente une démarche discursive de théorisation ou de reformulation d'un témoignage qui nous paraît tout indiquée dans le contexte de notre étude (Paillé et Mucchielli, 2003, 5).

Afin d'atteindre un certain niveau de saturation des données, nous avons mené vingt entrevues avec des mineurs de l'Abitibi-Témiscamingue pratiquant diverses fonctions telles que le forage de galerie, le forage de cheminées, le forage de long trou, le forage de puits, le transport du minéral, le dynamitage, la maintenance, etc. Ces entretiens ont eu lieu durant les années 2007 (13) et 2008 (7). Les récits recueillis sont centrés sur l'expérience de travail de nos répondants.

Entre les années 2007 et 2010, nous avons également mené dix entrevues avec des mineurs de fond au Chili (2007 : 3), en Belgique (2008 : 3), en Angleterre (2010 : 2) et en Écosse (*id.*). Lors de chaque rencontre, nous avons expliqué clairement, comme le recommande Boutin (2000, 43), les visées de notre recherche aux informateurs. Aucun travailleur minier, nulle part dans le monde, n'a remis en question la pertinence de notre étude. La très grande majorité des personnes

rencontrées s'est dite flattée de participer à notre enquête. Au Chili, en particulier, les trois ouvriers rencontrés nous ont déclaré sur un ton très émotif que nous faisons désormais partie de leur famille. Dans chacune de ces régions du globe, nous avons interrogé des mineurs de fond afin de vérifier si leur perception du risque était comparable à celle de nos informateurs de l'Abitibi-Témiscamingue. Il faut savoir que nous cherchions alors à construire un modèle de perception du risque valable dans plusieurs mines en dépit des différences ethnoculturelles.

Deslauriers (1991) propose huit démarches pour récolter des récits de travail. Nous avons respecté rigoureusement ses recommandations. Nous avons effectué une seconde entrevue lorsque nous n'étions pas satisfaits des réponses obtenues afin de préciser certains points demeurés obscurs. Nous avons dû mener deux entrevues complémentaires en 2010 avec des informateurs déjà interrogés.

Pour ce qui est de l'observation participante, elle s'est pratiquée entre les années 2007 et 2010. Nous sommes allés à la pêche, nous avons fréquenté des débits de boisson (taverne, brasserie, bar) et avons participé à quelques soirées (partie de cartes, rencontre amicale) où nous pouvions discuter avec des travailleurs miniers. Il ne s'agit pas d'observation participante proprement dite, puisque nous n'étions pas sur le lieu de travail des ouvriers.⁵⁴ Cependant, cette observation des travailleurs à l'extérieur de la mine nous a permis d'explorer comment ils construisent leur réalité au fil de leurs activités quotidiennes (Poupart, 1997, 175). Elle a favorisé une construction mutuelle produite par le dialogue établi entre le chercheur et les informateurs (*Ibid.*, 178). Nous avons dès lors délaissé la position de fausse neutralité mise de l'avant par

⁵⁴. Nous avons déjà eu recours à l'observation participante proprement dite alors que nous travaillions comme ouvrier dans une mine souterraine de la région témiscabitiennaise. En outre, nous avons tourné trois documentaires sous terre afin de faire découvrir le métier de mineur de fond. Nous filmions alors les ouvriers en action durant leur quart de travail.

la science positive en nous engageant dans une relation d'égal à égal avec les personnes étudiées (*Ibid.*, 179). Du fait que nous avons déjà travaillé dans une mine souterraine, ce rapport de proximité a pu rapidement s'établir. La plupart des informateurs de l'Abitibi-Témiscamingue que nous avons observés dans leur quotidien font partie de notre cercle d'amis. Nous avons aussi pu tisser des liens avec d'autres travailleurs miniers que nos amis nous ont présentés au fil des rencontres.

Contrairement à ce qu'écrivent Lessard-Hébert *et al.* (1996, 115) à propos du travail de terrain chez les ethnologues, l'observation participante ne nous a pas servi d'étape préparatoire pour structurer notre guide d'entretien. Elle a plutôt été utile pour accroître notre compréhension du monde minier en général.

Ces rencontres informelles nous ont permis de vérifier certaines informations et de discuter librement avec des mineurs de fond à propos du travail sous terre en général. Notre crédibilité de chercheur reposait, aux yeux de nos informateurs, en très grande partie sur notre connaissance de leur métier et des nouveaux comme des anciens procédés d'exploitation. Par conséquent, il nous a paru primordial de bien comprendre le fonctionnement d'une mine souterraine où de nouveaux équipements sont expérimentés régulièrement en discutant de ces avancées technologiques avec des mineurs. Après quelques verres, à l'occasion d'une partie de cartes, dans un bateau de pêche ou simplement autour d'un feu de camp en les écoutant jouer de la guitare, les travailleurs miniers ne sont plus intimidés par l'aspect formel d'une entrevue et en viennent à oublier le statut du chercheur. *On fait alors vraiment partie de la gang.* Ils se livrent aussi plus facilement et avec plus d'authenticité.

Lors de notre observation, nous avons respecté les principales règles établies par Goguelin (1998, 79). Nous avons relevé les récurrences des discours des mineurs de fond; nous avons considéré le contexte et les conditions d'énonciation; nous sommes demeuré impartial sans jamais interpréter les données pour accommoder notre hypothèse de recherche ni rien ajouter de ce qui était perçu.

5.4 Population à l'étude et stratégie d'échantillonnage

Le champ d'analyse est circonscrit de la façon suivante : des mineurs de fond témiscabitiens occupant des postes différents dans la chaîne de production (activités de forage, de transport du minerai, de dynamitage, de service et de maintenance). Nous avons dégagé un échantillon représentatif de la population des mineurs de fond afin de recueillir une image globalement conforme à celle qui serait obtenue en interrogeant l'ensemble de la population ouvrière d'une mine souterraine. Cependant, au cours de notre enquête, nous avons vite compris que, avant de devenir foreur, un mineur doit normalement avoir accompli d'autres tâches moins payantes et moins bien situées dans la hiérarchie des activités sous terre comme le transport du minerai ou le boisage des galeries. Un apprentissage est nécessaire avant d'accéder aux postes qui requièrent davantage d'expérience. Nous avons donc choisi d'interroger davantage de foreurs en prenant bien soin, au cours de nos entrevues, de les interroger sur leurs activités antérieures. Également, il faut rappeler que le forage représente l'activité comportant le plus de risques sous terre. Il nous a donc semblé pertinent de rencontrer des hommes expérimentés et bien au fait du travail dans une mine souterraine. Nous avons aussi discuté avec deux contremaîtres à l'occasion de rencontres informelles.

La structure de notre recherche est conventionnelle : nous avons constitué un échantillon à partir d'une population empiriquement limitée, soit les mineurs de fond témiscabitiens. Puisque nous nous intéressons à un groupe homogène et restreint d'individus dont nous pouvons vérifier la perception du risque, notre recherche – une enquête qualitative par cas multiples – a privilégié le principe de diversification interne pour former cet échantillon. Le tableau suivant résume sommairement notre recherche sur le plan de l'échantillonnage et des choix méthodologiques en découlant.

Tableau XI
Choix méthodologiques

Structure de la recherche	structure close ou conventionnelle
Univers général	perception du risque chez les travailleurs
Univers de travail	perception du risque chez les mineurs de fond
Principe de diversification	diversification interne (intragroupe)
Type d'échantillon	échantillon par homogénéisation
Type de généralisation	généralisation empirico-analytique

En fait, nous avons « contrôlé » la diversité de nos informateurs en nous appuyant sur des critères semblables à ceux que définit Angers (2000) lorsqu'il traite de l'échantillonnage par quotas, qui consiste dans le prélèvement d'un échantillon de la population de recherche par la sélection d'éléments catégorisés suivant leur proportion dans cette population. Bref, notre échantillon se veut représentatif de la main-d'œuvre employée dans une mine en fonction des activités qu'on y exerce. Bien que nous ayons surtout interrogé des foreurs, nous nous sommes assuré, en tenant compte de l'expérience de travail antérieure sous terre, de maintenir dans notre échantillon le poids relatif que

possédait chaque catégorie de travailleurs dans l'ensemble de la population ouvrière employée dans une mine souterraine.⁵⁵ Au respect des quotas relevant de l'activité sous terre se sont ajoutés d'autres critères de sélection de nos informateurs, dont l'ancienneté, le fait d'être syndiqué ou non, l'âge, etc.

De surcroît, après avoir établi le nombre de mineurs à interroger afin d'atteindre un niveau de saturation permettant la généralisation empirique, nous avons utilisé le procédé de sélection par « boule de neige ». Un mineur nous conseillait d'en rencontrer un autre, qui nous en conseillait un nouveau, et ainsi de suite. Lorsque nous demandions à un mineur de nous suggérer un collègue pour notre enquête, il possédait certaines balises lui indiquant quel type de mineur nous désirions interroger : un foreur, un boiseur, années d'expérience, etc.

⁵⁵. D'après Gauthier (1984), l'échantillon non probabiliste cherche à reproduire le plus fidèlement possible les caractéristiques d'un ensemble grâce à des manipulations intentionnelles provenant du chercheur.

CHAPITRE 6 ANALYSE DES RÉSULTATS D'ENQUÊTE

La visée d'une monographie consiste à présenter concurremment une description détaillée du phénomène étudié et à formuler des généralisations théoriques. Toutes les étapes de notre analyse sont décrites de manière à fournir au lecteur le moyen de saisir le processus mis en œuvre, afin qu'il soit en mesure de mener éventuellement une enquête semblable dans un autre lieu.

Au cours de notre analyse, nous sommes demeuré réceptif à l'apparition d'éléments insoupçonnés, nouveaux et contradictoires. Nous avons privilégié l'étude simultanée des conditions objectives et des perceptions individuelles. L'approche ethnographique présentée par Laperrière (1997a) a parfaitement convenu à notre recherche. Les travaux sur le risque de l'anthropologue Mary Douglas et son approche centrée sur les individus se conjugaient bien avec notre travail d'analyse, qui s'appuyait également sur les travaux du sociologue Pierre Bourdieu.

Une analyse qualitative gagne en validité si elle respecte certaines conditions. Elle doit d'abord être plausible par rapport à d'autres enquêtes du même type. Ensuite, sa crédibilité dépend de l'adéquation des méthodes utilisées avec l'objet étudié et de leur reconnaissance sur le plan scientifique. Il faut aussi établir sans équivoque le lien entre les données recueillies et l'hypothèse de recherche. Le chercheur ne peut en aucun cas transformer l'objet étudié et accommoder ses résultats d'enquête en fonction de son hypothèse initiale. Le travail d'analyse est mené au moyen d'une ou des approches théoriques connues et reconnues par la communauté scientifique. Nous avons rigoureusement respecté ces conditions durant tout le processus d'analyse.

En outre, nous avons cherché à structurer les données recueillies en fonction de la confirmation ou de l'infirmité de notre hypothèse de recherche. Il s'agissait alors de mesurer l'écart entre les résultats attendus et ceux observés. Rappelons que, s'il se montre nul ou très faible, on peut conclure que l'hypothèse est confirmée. Dans le cas contraire, il faut examiner d'où il vient et tirer les conclusions appropriées.

La difficulté de séparer la collecte de l'analyse de données s'explique par le fait qu'il se produit un enchevêtrement entre ces deux opérations durant le processus de recherche. Il s'agit d'une intrication que recommandent, par ailleurs, des auteurs, tels Miles et Huberman (1984). Certains auteurs, inspirés par la *grounded theory* notamment, conseillent de mener des entrevues, d'en faire l'analyse et d'employer les résultats obtenus afin de formuler de nouvelles questions pour la conduite d'entrevues ultérieures. La ligne de conduite idéale consiste, selon Boutin (2000), à lire de façon globale les données recueillies en évitant, dans un premier temps, de trop s'attarder à des détails particuliers. Il ne faut pas prendre la partie pour le tout et négliger une prise de conscience plus globale des résultats obtenus. Tesh (1990) partage ce point de vue.

Selon Cresswell (1998), le chercheur est obligé de condenser les données recueillies, surtout à l'occasion d'entrevues. Il lui faut retenir les éléments les plus significatifs pour sa recherche. L'auteur illustre au moyen d'une spirale les procédures de l'analyse, ordonnées de la manière suivante : 1. organiser les données et les retranscrire, 2. lire les données, les notes, les diverses observations effectuées lors de l'enquête de terrain et procéder à une première codification, 3. décrire, classifier et interpréter les données⁵⁶ et 4. mettre en forme les résultats de l'analyse au moyen de modes de

⁵⁶. Tesh (1990) estime que la comparaison constitue un outil majeur tout au long du processus analytique.

représentation variés (texte enrichi de graphiques, tableaux, cartes, schémas, etc.).

Le chercheur doit aussi regarder ce qu'il a appris de nouveau au moyen de sa recherche : Quels liens peut-il établir ? Quels éléments confirment l'hypothèse ? Lesquels la contredisent ? Les résultats obtenus concordent-ils avec ceux des autres chercheurs ? Existe-il des incohérences ? Quelle est la contribution de son travail à l'avancement des connaissances (Glaser et Strauss, 1967) ?

Nous avons donc pris note de ces recommandations durant notre travail d'analyse. La retranscription des entrevues s'est pratiquée au fur et à mesure de la collecte des données, comme le préconise Le Gall (1987), ce qui nous a permis de moduler nos relances en fonction ce que nous avons découvert. Ainsi, lors des deux entrevues complémentaires, nous avons pu restituer aux narrateurs leurs propres récits de travail de façon à ce qu'ils puissent plus facilement les clarifier et les achever.

La généralisation empirique de notre recherche ethnographique relève du type empirico-analytique. Nous cherchons à formuler des propositions théoriques générales issues de nos données de terrain afin d'échafauder un modèle de base ainsi qu'un schéma explicatif reflétant la perception du risque des mineurs de fond témiscabitiens. L'induction analytique caractérise une approche non probabiliste utile tant lors de la collecte qu'au cours de l'analyse des données, d'après Deslauriers (1997, 295). Toutefois, nous n'utilisons pas cette méthode dans le but de formuler un schème explicatif universel, comme l'entendent Glaser et Strauss (1967, 104). Nous rejoignons plutôt la position de Katz (1983), qui affirme que l'induction analytique doit notamment servir à détecter les cas négatifs à des fins de vérification du cadre théorique et de l'hypothèse. Lincoln et Guba (1985) accordent également une grande importance aux nuances

que peuvent apporter les cas négatifs dans l'élaboration du schème explicatif.

Tout au long de l'analyse, un peu à la manière de Bertaux (1986), qui recourt à la technique de bombardement systématique des cas négatifs, nous avons donc utilisé l'induction analytique afin de vérifier la solidité de notre modèle de base et de notre schème explicatif, en confrontant à la fois notre cadre théorique et notre hypothèse par une utilisation récurrente de chaque cas considéré comme potentiellement négatif (Deslauriers, 1997, 297). Cette méthode a contribué à rendre intelligible et valide sur le plan scientifique la complexité de l'univers perceptuel des mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue relativement à la prise de risques sous terre. Nous verrons prochainement si le modèle de base et le schéma explicatif construits à partir des données recueillies auprès des informateurs témiscabitiens concordent avec les témoignages des mineurs rencontrés ailleurs dans le monde.

Edgar Morin (1991, 87) estime qu'une des grandes difficultés qui se posent à notre mode de connaissance consiste dans le défi permanent de la complexité de notre monde à connaître. La mine souterraine n'échappe pas à cette règle. Par conséquent, comme toute entreprise, d'après Thuderoz (1997, 4), elle concerne à la fois une organisation du travail, une institution et un lieu de production : trois aspects qui mettent en relief des stratégies défensives, collectives et individuelles. Comme l'a déjà noté Dejours (1980) dans ses analyses psychopathologiques de diverses situations de travail, ces stratégies s'actualisent durant le processus de production afin de contrer la peur associée à l'exercice d'un métier dangereux. Peretti-Watel (2000, 119) nous rappelle que le chercheur ne doit jamais considérer l'emploi d'une stratégie chez les ouvriers hors du contexte dans lequel elle s'insère afin de ne pas occulter les contraintes que l'organisation du travail exerce sur eux. Par exemple, les prises de

risques représentent parfois des opportunités qui servent à démontrer des aptitudes utiles pour augmenter sa reconnaissance sociale parmi ses pairs (*ibid.*). Bourdieu préférerait parler d'augmentation du capital symbolique, ce qui reviendrait sensiblement à la même position. Douglas ajouterait que chaque mineur de fond possède son portefeuille de risques, bien que ce portefeuille soit le reflet d'une culture du risque partagée et socialement construite par les ouvriers en relation avec la nature de leur travail.

Avant de procéder à l'interprétation des résultats, il nous faut traiter de notre rapport à l'objet de notre recherche, un passage obligé. Il est conditionné par différents facteurs dont nous devons tenir compte si nous voulons exposer des résultats ayant quelque valeur scientifique. Notre analyse perdrait trop en validité dans le cas où nous décidions de taire ce rapport.

6.1 Le chercheur et son rapport à l'objet d'étude

Kelly (1990) insiste sur le fait que le chercheur doit demeurer objectif à toutes les étapes de la recherche et ne pas pratiquer une analyse commode ajustée selon ses hypothèses initiales ou encore ses convictions personnelles. Lasvergnas (1990) signale que le chercheur risque souvent d'être surpris, autant en cours d'enquête qu'au moment de l'analyse. Son objectivité n'en sera alors que plus durement mise à l'épreuve.

Le rapport du chercheur à l'objet d'étude peut *contaminer* l'analyse, selon plusieurs auteurs en sciences sociales. Pour éviter tout effet de contamination, Bourdieu insiste dans plusieurs ouvrages sur la nécessité d'objectiver sa pratique et son propre travail d'objectivation. Cette sorte

d'auto-analyse continue, qui s'effectue à toutes les étapes de la recherche et qui trouve son origine dans la phénoménologie husserlienne, permet au chercheur de se distancer de l'objet d'étude, de réfléchir sur son rapport à cet objet et de contrecarrer l'influence des idées préconçues. En sciences humaines peut-être davantage que dans les autres sciences, il faut prendre en compte l'existence du chercheur et traiter la subjectivité rattachée à son activité d'observation (Devereux, 1980).

Bourdieu (1984, 62) est d'avis que le chercheur qui ne soumet pas ses propres interrogations à l'interrogation sociologique ne saurait faire une analyse vraiment neutre des réponses qu'elles suscitent. Cependant, le seul fait d'être conscient des pulsions personnelles investies dans une recherche l'aide à mieux percevoir les limites de sa vision (Bourdieu, 1987, 45). L'auteur ajoute qu'il est normal que le chercheur s'intéresse à des choses qu'il connaît (2004, 130).

Pinto (2002, 72), qui commente la théorie de la pratique de Bourdieu, la décrit en notant qu'elle ne saurait être conséquente si elle n'était pas une théorie de sa pratique de sujet connaissant qui oblige un mouvement complémentaire de retour sur soi. Selon lui (*Ibid.*, 161), les problèmes de connaissance résultent souvent, pour Bourdieu, des conséquences de résistance à l'auto-analyse de la part du chercheur. En fait, si ce dernier ne soumet pas son travail à l'interrogation sociologique, il ne pourra effectuer une analyse véritablement neutre (Bourdieu, Chamboredon et Passeron, 1968, 62).

Goguelin (1998, 80) abonde dans le même sens en favorisant un auto-questionnement qui prendra la forme d'une introspection. Quant à Laperrière (1997, 368), elle estime que les positionnements social et psychologique du chercheur doivent être notés et analysés en cours de

recherche de manière à produire une analyse intégrée des données recueillies. Michael Burawoy (1979), qui a mené au cours de sa carrière de sociologue de nombreuses recherches sur les mutations du travail, conseille également au chercheur de travailler avec les ouvriers pour mieux les comprendre et de s'appuyer sur cette expérience pour opérer l'objectivation de sa pratique.

Aussi, durant notre recherche sur la perception du risque chez les mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue, nous sommes-nous continuellement interrogé sur notre rapport à l'objet de notre étude. Issu d'une famille de mineurs, notre père a exercé ce métier durant trente-quatre ans. Nos frères, plusieurs de nos oncles et amis ont également travaillé sous terre, et certains le font encore aujourd'hui. Notre conception du mineur de fond est donc biaisée. Notre origine sociale nous trahit. L'influence de nos pairs nous suggère un certain rapport à la réalité.

Néanmoins, à toutes les étapes de notre recherche, nous avons réfléchi à ce rapport afin d'effectuer un continuel travail d'objectivation : objectiver notre pratique et notre façon d'objectiver notre pratique, comme le suggère fortement Bourdieu. Et cela a produit des résultats.

Lorsque nous consultions les écrits alors que nous nous affairions à camper la problématique de notre recherche, nous nous désintéressions de tout ce que les auteurs racontaient à propos du lien existant entre le risque d'accident et le « bonus ». Nous avions à l'esprit que les informateurs qui avaient alimenté les chercheurs n'étaient que des paresseux et que les auteurs s'étaient fait induire en erreur. Il faut savoir que, lorsque nous travaillions à la mine, nous étions fort intéressé par le « bonus ». Nous faisons partie de ces ouvriers qui veulent toujours voir augmenter leur prime de rendement. Nous étions alors fier d'annoncer aux autres mineurs qui accomplissaient le même travail que nous avions

fait un gros « bonus » durant le mois, meilleur que le leur, dans la mesure du possible. Cela augmentait notre prestige auprès des pairs et nous offrait du même coup la possibilité de changer de travail pour en accomplir un encore plus payant assorti d'un meilleur taux au rendement. Comme le dirait Bourdieu, nous jouions le jeu en nous y investissant corps et âme. Nous commençons même à occuper toujours un plus grand espace dans les discussions lors des pauses. Les autres mineurs nous laissaient agir à notre guise : nous méritions notre position dans le champ. Le « bonus » ne ment pas. Certains nous invitaient même à travailler avec eux au moment où un compagnon était absent du travail. Le cas était si fréquent que nous avons effectué presque toutes les tâches sous terre, à l'exception du creusement du puits et du chargement d'explosifs des trous forés. Le fait que les travailleurs recherchent vos services est comme une consécration. Le surintendant des opérations souterraines nous a approché à deux reprises afin que nous restions à la mine au lieu de poursuivre nos études. Il nous faisait alors miroiter les salaires alléchants et nous promettait une ascension rapide chez les travailleurs, ensuite chez les cadres. Quand nous avons appris par la recension des écrits que le « bonus » était néfaste pour les mineurs de fond, notre réaction était prévisible après nous être autant consacré au travail sous terre. Toutefois, la mise en garde de Bourdieu conjuguée à l'objectivation de notre pratique nous a permis de déceler cet obstacle à notre entendement. Nous acceptons maintenant le fait que le « bonus » ait une incidence sur les accidents de travail et qu'il incite les travailleurs à négliger parfois leur sécurité. Bref, nous tenons compte des résultats d'enquête produits par les chercheurs.

Aussi, lorsque nous lisions que certains mineurs éprouvaient de la peur chaque fois qu'ils se rendaient sous terre, nous ne pouvions concevoir pareille idée. Les mineurs affichent peu leurs sentiments entre eux. En outre, avouer leur peur, c'est aussi avouer qu'ils sont incapables de jouer

le jeu, ce qui équivaut notamment à dire à leurs collègues de travail qu'ils risquent de ne pas pouvoir compter sur eux en cas de catastrophe : il s'agit d'une faute grave dans une mine souterraine. Or, pendant notre recherche, nous avons rencontré à l'occasion d'entrevues formelles et informelles plusieurs mineurs de fond qui craignaient de travailler sous terre, à tel point que quelques-uns ont dû changer d'occupation et rejoindre le monde de la surface, dans une mine ou un autre secteur d'emploi. Un de nos informateurs nous a confié être incapable de descendre à nouveau sous terre, à la suite d'un violent traumatisme nerveux survenu lors d'un éboulement à son lieu de travail. Nous ignorions que certains mineurs pouvaient ressentir autant de peur à travailler sous terre. Pourtant, à bien y réfléchir, nous avons déjà entendu notre père et nos oncles, à de rares occasions, raconter que des hommes souffraient parfois de tics et de spasmes ou d'une grande agitation nerveuse à cause du travail à la mine. Ils semblaient faire preuve d'empathie pour ces travailleurs et tâchaient de les aider à surmonter leurs craintes. Si les efforts de ces travailleurs ne suffisaient pas, on leur conseillait alors sagement de changer de métier avant qu'il leur arrive un accident.

Bref, nous ne croyons pas que notre rapport à l'objet de notre étude n'a aucunement influencé notre analyse grâce au double travail d'objectivation proposé par Bourdieu. Loin de là se situe notre point de vue. Nous pensons seulement que cette objectivation nous a permis de prendre conscience de ce rapport et de demeurer prudent tout au long de notre recherche, de la problématique à l'interprétation des résultats.

Par ailleurs, nous partageons entièrement l'opinion de Cooper-Richet (2002, 300) qui estime qu'encore aujourd'hui le mineur appartient à un groupe social qui forme un monde à part, difficile à appréhender et à comprendre pour les gens de l'extérieur. Comme Zimmerman *et al.*

(1991), lorsqu'ils définissent la méthode de filature ethnographique, nous considérons que notre expérience du travail sous terre nous a permis d'acquérir une vue intime de cet univers ouvrier et de partager avec les mineurs un langage commun susceptible de nous épargner des erreurs d'interprétation. Les ethnologues Philippe Laburthe-Tolra et Jean-Pierre Warnier (1994) mentionnent que, pour comprendre les propos des informateurs, il faut partager avec eux un vocabulaire appris sur le terrain afin de pouvoir nuancer les subtilités de leur discours. Nous avons la conviction que notre connaissance du monde social des mines ne s'est pas révélée désavantageuse pour approcher les informateurs et s'est, au contraire, avérée très avantageuse. Ainsi, il nous a été plus facile de nous intégrer dans les conversations, d'y prendre part. Qu'est-ce qu'une « jack leg », un « scraper », un « tigger » ou un simple « pingouin », pour le commun des mortels ? À quoi correspondent une « raise », une « stope », un « sub », une « sum », le « back » ou un « drift » pour le chercheur non initié au travail minier ? Or, ces termes font partie courante des conversations des mineurs de fond. Et il en existe encore plusieurs autres. Ne pas les connaître équivaut à ne pas faire partie des mineurs de fond et à risquer de se faire raconter n'importe quoi par eux : ils aiment bien fabuler à propos de leur métier quand ils s'adressent à des novices en la matière. Cela peut faire en sorte qu'ils refusent d'être interrogés et influencer la qualité des réponses des travailleurs interrogés. Un mineur hésitera habituellement avant de refuser une entrevue à quelqu'un qui fait encore partie des siens : on reste toujours un mineur une fois qu'on a travaillé comme mineur sous terre.

Lorsque nous étions au Chili, en Belgique, en Angleterre ou en Écosse, nous avons pu constater à quel point se tisse rapidement une complicité amicale entre le travailleur et le chercheur lorsque ce dernier connaît le métier. La culture ouvrière transcende alors la culture nationale. Dans toutes ces régions du monde, lors de notre enquête de terrain, il n'y avait

pas un mineur qui informait un chercheur, un mineur du pays X qui parlait avec un chercheur du pays Y, mais deux mineurs qui discutaient ensemble, bien que l'un d'eux posât plus de questions à l'autre. En définitive, notre connaissance du milieu des mines et notre expérience du travail se sont révélées précieuses. Il nous a suffi de demeurer conscient de notre rapport à l'objet de notre étude et de pratiquer constamment le double travail d'objectivation utile en pareil cas afin de faire preuve de neutralité. Toutefois, nous ne croyons pas que la neutralité absolue soit possible, ni même une fin en soi. C'est plutôt la prise de conscience de notre rapport à l'objet de notre étude qui importe ainsi que sa déclaration au lecteur.

6.2 Un double travail d'analyse : la méthode situationnelle phénoménologique et structurale ainsi que l'analyse des récits chez Lévi-Strauss

Nous avons d'abord analysé chacun des récits de nos informateurs mineurs de fond à la manière de Lévi-Strauss (1958) lorsqu'il étudie les mythes afin de dégager ce qui semblait à la fois faire consensus et dissonance dans le discours des mineurs. Au cours de l'analyse, nous ne cherchions toutefois pas comme lui à dégager une loi générale structurale. Nous portions notre attention sur les différentes perceptions du risque sous terre. Il ne s'agissait pas d'établir un modèle coûte que coûte. Néanmoins, nous pouvions imaginer que les mineurs de fond pouvaient partager des réponses stratégiques communes dans des situations vécues analogues.

Cet exercice analytique nous a servi à organiser nos résultats d'enquête de sorte à dégager des singularités, à observer des récurrences, à établir des liens et à construire enfin un modèle de base issu des versions fournies par les membres de l'échantillon.

En fait, chaque série de questions correspond à des réponses de l'informateur appelées « version ». La version de chacun des informateurs est une variante des réponses à cette série de questions fournies par l'ensemble de l'échantillon. Chaque réponse, d'abord analysée indépendamment, est ensuite mise en relation avec les autres. Les réponses des informateurs sont résumées dans une économie de mots en créant des unités sémantiques.

Le travail consiste alors à définir chaque réponse par l'ensemble de ses versions, comme le propose Lévi-Strauss. Ces différentes versions contribuent à la construction d'un modèle de base. Pour chacune d'elles, nous établissons une fiche où chaque élément est disposé pour permettre la comparaison avec l'élément correspondant des autres fiches. Nous obtenons ainsi plusieurs fiches à deux dimensions, chacune consacrée aux versions (réponses) d'un informateur, que nous juxtaposerons comme autant de plans parallèles pour aboutir à un ensemble tridimensionnel.

Les fiches peuvent très rarement être exactement identiques. Par simplifications successives, il est cependant possible d'aboutir à un modèle de base illustrant l'idée générale, celle qui serait vraisemblablement la plus susceptible de faire consensus chez les répondants. Ce modèle de base est l'aboutissement de la juxtaposition comparée et de la mise en relation de diverses versions d'une même réponse.

Nous avons donc pu procéder à l'analyse des différentes versions pour en tirer du sens. La construction d'un modèle de base illustrant le plus fidèlement possible la perception du risque chez les mineurs de fond témiscabitiens résulte en quelque sorte de la synthèse analytique des

entrevues menées auprès de nos informateurs.⁵⁷ Nous avons veillé à ne pas suggérer de généralisations inconsidérées et à présenter un modèle décrivant le plus fidèlement possible le mineur de fond moyen à partir des données recueillies.

L'analyse globale des entrevues à l'aide de la méthode situationnelle phénoménologique et structurale décrite par Paillé et Mucchielli (2003) nous a ensuite permis de nuancer davantage les propos des informateurs. Cette méthode a facilité notamment notre réflexion analytique à partir des fondements théoriques de notre thèse.

Ses étapes sont les suivantes : recueillir d'abord un ensemble d'entrevues, puis regrouper les cas par grandes catégories, décomposer enfin chaque cas pour découvrir le sens qui guide les mineurs de fond dans leurs actions quotidiennes au travail. En fait, cette méthode consiste à recueillir les cas décrivant les différentes actions menées par les individus et, après une série d'analyses, à fournir une interprétation globale du sens donné à ces actions (*Ibid.*, 87). Cette interprétation diffère de l'analyse structurale, bien que les premières étapes de mise à plat des données soient identiques. D'ailleurs, cette dernière particularité a facilité le passage d'un niveau d'analyse structurale, cherchant à établir un modèle de base, à un niveau d'analyse phénoménologique, débouchant fréquemment sur la présentation d'un schème explicatif constitué de typologies (Mucchielli, 1983). Avec la méthode d'analyse situationnelle phénoménologique et structurale, il nous a été possible de faire discuter les informateurs entre eux et de comparer leurs discours. Tout au long du processus analytique, nous avons porté une attention particulière aux représentations que les ouvriers élaboraient pour donner du sens au monde de la mine et aux stratégies qu'ils développaient selon leurs

⁵⁷. Cette forme de généralisation issue de nos données de terrain relève également de l'induction analytique à laquelle nous avons fait référence à quelques reprises (généralisation obtenue à partir de cas singuliers).

perceptions du risque. Lorsque le mineur de fond travaille sous terre en vue de résoudre les problèmes posés par son travail, son action consiste en une réponse stratégique à une situation vécue par d'autres individus (Paillé et Mucchielli, 2003, 87). Or, Bourdieu qualifie de sens pratique le principe qui guide l'action d'un individu. Il ajoute que les individus travaillant dans un même champ d'activité partagent des caractéristiques communes comme celle de réagir pareillement dans un contexte donné. Pour sa part, Douglas (1983) souligne que les personnes en provenance du même milieu social possèdent un portefeuille de risques similaire. Ainsi, devant un risque, ces individus tendent à réagir de façon semblable.

Les deux méthodes que nous avons choisi de mettre en œuvre pour l'analyse de nos données de terrain s'inscrivent d'emblée dans une démarche logique eu égard à notre cadre conceptuel. La méthode situationnelle phénoménologique et structurale de Paillé et Mucchielli (2003) nous a été très utile pour comprendre le sens de l'action accordée par les mineurs sous terre, tandis que la méthode structurale de Lévi-Strauss (1959) s'est avérée efficace pour une mise à jour des récurrences et des singularités des discours des informateurs. Nous croyons que leur combinaison nous a fourni une analyse plus riche que si nous nous étions limité à l'une d'elles.

6.3 L'interprétation des résultats au moyen de l'analyse structurale : une mise à plat des résultats d'enquête

Si l'analyse structurale permet de repérer rapidement les récurrences de leurs discours sans en négliger pour autant les singularités, elle aide aussi à établir un portrait statistique de nos répondants. Dans les pages qui suivent, nous présenterons une première analyse rendue possible grâce à l'analyse structurale. Nous chercherons ensuite à comprendre le sens pratique des mineurs de fond au travail ainsi que leurs perceptions du

risque au moyen de la méthode situationnelle phénoménologique et structurale de Paillé et Mucchielli (2003).

Notre guide d'entretien présentait huit thématiques comptant chacune une série de questions : 1. Profil personnel, 2. Profil du mineur de fond, 3. Occupation des proches, 4. Rapports au travail, 5. Perception du risque, 6. Prise en charge de la sécurité, 7. Formation en santé et sécurité du travail, 8. Rapports au syndicalisme. Cette série de questions était posée aux informateurs à la fin de l'entretien seulement. Pour des raisons d'intelligibilité, nous avons choisi de la présenter dès le départ.

Nous avons traité chaque série de questions à la manière de Lévi-Strauss (1958) analysant un récit. Les réponses de chaque mineur de fond correspondent à une version du récit. Chaque version a été transcrite sur une fiche individuelle. Chaque fiche illustre un modèle de base issu des différentes réponses obtenues de nos informateurs, qui correspond à la synthèse des versions liées à une série de questions, comme l'illustrent les figures qui suivent.

Figure 3

Fiche individuelle 1

Profil du mineur de fond	
Ancienneté	
Poste occupé	
Postes occupés jadis	
Taux horaire	
Temps supplémentaire	
« Bonus » mensuel approximatif	
Pour ou contre le « bonus » ?	

Profil du bon mineur	
Le bon mineur sous terre	
Motivations du choix de carrière	
Fierté ou non du métier exercé	
Ses enfants sous terre ?	

Figure 4

Fiche individuelle 2

Occupation des proches	
Occupation du père	
Occupation de la mère	
Occupation des frères	
Occupation des cousins	
Occupation des amis proches	

Figure 5

Fiche individuelle 3

Rapports au travail	
Avec les autres ouvriers	
Avec le personnel cadre	
Avec les sous-traitants	

Figure 6

Fiche individuelle 4

Perception du risque	
Le travail sous terre : risqué ?	

Le métier le plus risqué	
L'activité la plus risquée	
Principales causes d'accident	
Le plus à craindre sous terre	
La mine idéale	
Comment créer la mine idéale ?	
Peur sous terre	
Superstitieux	
Victime d'accident	
Témoin d'accident	
Temps supplémentaire et risque	
« Bonus » et risque	

Figure 7

Fiche individuelle 5

Prise en charge de la sécurité	
Mesures d'urgence et de sécurité à la mine ?	
Quelles sont ces mesures ?	
Responsabilité de la sécurité sous terre	
Responsabilité de la sécurité au travail	
Échange sur la sécurité	
Prévention des accidents	
Responsabilité du mineur dans la gestion du risque	
Responsabilité des cadres dans la gestion du risque	
Responsabilité de la compagnie dans	

la gestion du risque	
----------------------	--

Figure 8

Fiche individuelle 6

Formation en santé et sécurité du travail	
Quelle formation ?	
Votre appréciation	

Figure 9

Fiche individuelle 7

Rapport au syndicalisme	
Pour ou contre ?	
Participation	
Sécurité/mine où il y a un syndicat ou non	
Travail/mine où il y a un syndicat ou non	
Préférences	
Travail/entrepreneur minier	

Figure 10

Fiche individuelle 8

Profil général	
Âge	
Statut civil	
Enfant(s)	
Religion	
Scolarité	

Loisirs	
Groupe ethnoculturel	

Au moyen de mots-clés ou d'expressions typiques, les informations inscrites sur les fiches représentent en réalité une version abrégée et significative des réponses fournies par nos informateurs lors de nos entrevues.

6.3.1 Profil personnel

Notre échantillon se compose de vingt mineurs de fond témiscabitiens, soit des hommes âgés entre 24 et 76 ans affichant une moyenne d'âge de 48 ans. Plusieurs sont mariés (9/20), d'autres vivent en union de fait (8/20) tandis qu'une minorité est célibataire (3/20). Deux informateurs sont divorcés : l'un est demeuré célibataire alors que l'autre vit en union de fait. Tous nos répondants sont catholiques, mais seulement trois d'entre eux assistent régulièrement à l'office du dimanche.

Sur le plan de la scolarité, trois informateurs ont cessé leurs études au primaire (cinq, six et septième année). Un a abandonné les siennes après la première année du secondaire et un autre, après la deuxième. Trois ont cessé de fréquenter l'école après la troisième. Trois autres ont obtenu chacun un diplôme d'études professionnelles (soudure, carrosserie automobile et électricité). Six ont terminé leur cinquième année du secondaire. L'un d'eux a également obtenu des diplômes d'études professionnelles (soudure et conservation de la faune). Enfin, un mineur a fait des études collégiales (sciences humaines) et s'est ensuite inscrit à l'université pour une session.

Les loisirs les plus populaires chez nos répondants sont respectivement la pêche et la chasse. En véhicule tout terrain ou à pied, les randonnées en forêt occupent aussi une place de choix parmi leurs loisirs préférés. L'écoute du hockey à la télévision est une activité particulièrement prisée par les mineurs. Plusieurs d'entre eux ont pratiqué ce sport durant leur jeunesse.

Nos informateurs ont le français comme langue maternelle. Le tiers d'entre eux (7/20) s'exprime avec facilité en anglais, tandis que quatre estiment se débrouiller relativement bien dans cette langue. Un fait est à noter : ceux qui parlent aisément l'anglais ont tous travaillé pour des sous-traitants miniers. Tous possèdent un patronyme de langue française, à l'exception d'un seul dont la consonance irlandaise du nom de famille se distingue nettement.

6.3.2 Profil du mineur de fond

En moyenne, les mineurs de fond constituant notre échantillon possèdent 23 ans d'ancienneté. Leur expérience du travail sous terre varie entre 2 et 47 ans. Quatre d'entre eux sont retraités depuis quelques années. L'un d'eux nous a avoué avoir abandonné le travail sous terre à la fin de la cinquantaine après y avoir frôlé la mort à la suite d'un éboulement. Il comptait plus de trente années d'expérience sous terre. Deux autres ont quitté la mine à l'âge de la retraite. Trop lourdement affecté par le phénomène de Raynaud, le dernier informateur retraité a dû se résigner à abandonner le travail sous terre au début de la soixantaine.⁵⁸

Sept informateurs ont déjà travaillé pour des sous-traitants miniers, soit plus du tiers de notre échantillon. Sur le plan des différents postes

⁵⁸. Ces mineurs retraités ont respectivement quitté le travail depuis un, deux, quatre et onze ans.

occupés durant sa carrière à la mine, plus un mineur possède de l'expérience, plus il augmente ses chances d'avoir occupé plusieurs emplois. Cependant, le creusage du puits représente une activité spécialisée et risquée que plusieurs mineurs d'expérience n'ont jamais accomplie. Quatre de nos informateurs ont déjà travaillé comme foreurs de puits. À l'exception de trois qui ont peu d'expérience, tous les autres ont déjà foré sous terre.⁵⁹ La moitié des répondants, dont les sept qui ont déjà travaillé pour des sous-traitants, se définissent comme foreurs.

Nos informateurs travaillent à un taux horaire qui varie de 19 \$ à 26 \$ et atteint en moyenne 23 \$.⁶⁰ Le temps supplémentaire ne les attire pas régulièrement, sauf en ce qui concerne l'un d'eux. Quatre autres travailleurs font des heures supplémentaires mais de façon occasionnelle, c'est-à-dire lorsque le contremaître a besoin d'eux, que le « bonus » inhérent à l'emploi est bon ou que le taux horaire est avantageux (salaire majoré de 50 %, salaire majoré de 100 %). Une importante dépense prévue au budget familial peut inciter les mineurs à effectuer du temps supplémentaire. La prime de rendement est parfois versée mensuellement mais plus communément aux deux semaines. Les foreurs reçoivent les plus importantes primes. Pour tous les mineurs de fond, elles varient de 500 \$ à 4 000 \$ par mois, atteignant en moyenne environ 1 900 \$ bruts mensuellement.

Tous nos répondants se déclarent en faveur des primes de rendement. Toutefois, pour la moitié d'entre eux, elles incarnent le fouet de la compagnie. Le tiers d'entre eux (7/20) estiment que le « bonus » peut les inciter à négliger leur sécurité. Cette prime fait partie intégrante du métier, selon deux mineurs d'expérience. Elle est majoritairement perçue comme une récompense saluant le travail bien accompli. Un seul des

⁵⁹. Sont confondus tous les types de forage : galerie, cheminée, puits, long trou, boulonnage

⁶⁰. Le taux horaire et le montant mensuel de la prime de rendement estimés par nos quatre informateurs retraités ont influencé à la baisse nos moyennes relatives au revenu.

informateurs croit qu'il serait préférable de la verser en salaire correspondant aux exigences relatives à chaque emploi. D'après lui, cette mesure aurait pour effet d'enlever de la pression sur les mineurs dont l'entreprise exige un certain rythme de travail.

Selon tous nos informateurs, un bon mineur de fond, c'est-à-dire un travailleur minier qui mérite l'estime de tous sous terre, se définit avant tout comme un individu qui accorde une grande importance à la sécurité au travail. Majoritairement (19/20), les répondants ont déclaré qu'un bon mineur s'entend bien avec ses compagnons. Un peu plus de la moitié de l'échantillon (11/20) décrit un bon mineur comme étant celui qui est reconnu pour être productif. D'autres informateurs ajoutent diverses caractéristiques, telles l'exécution consciencieuse des tâches (3/20), l'entraide au travail (2/20) et la résistance à ne pas plier sous la pression des ordres des contremaîtres (2/20). En effet, les impératifs de production mettent parfois à rude épreuve les capacités physiques et psychologiques des mineurs de fond et les contraignent à prendre des raccourcis sur le plan de leur sécurité. Ils doivent être capables de refuser un travail dangereux ou trop astreignant dans les délais imposés.

Avant tout, ce sont surtout les salaires élevés (18/20) qui motivent un individu à devenir mineur de fond ou simplement la nécessité pour lui de bien gagner sa vie (2/20). À la longue, on semble finir par s'habituer à travailler dans les abîmes d'une mine souterraine (12/20). On se retrouve aussi parfois mineur parce qu'on s'est fait « pistonner » par un proche parent (3/20). Deux répondants déclarent également apprécier la régularité de la température ambiante sous terre, deux autres, aimer le métier de mineur ainsi que la polyvalence rattachée à leur travail. En outre, ce métier offre une certaine sécurité financière (4/20) : il s'agit d'un emploi garanti à l'année.

Nos informateurs sont unanimement fiers d'exercer le métier de mineur de fond : il leur permet de bien subvenir à leurs besoins. Certains soulignent que ce travail spécialisé reste encore aujourd'hui peu connu par la population en général (8/20). Les salaires élevés (3/20) attisent en particulier la fierté de quelques-uns.

La majorité de nos répondants (16/20) ne voient pas d'un mauvais œil l'embauche de leurs enfants sous terre. Parmi eux, certains précisent qu'ils préféreraient pour leurs enfants un métier qui ne s'exerce pas sous terre (3/16) ou un autre métier que celui de mineur de fond (7/16), tel celui d'ingénieur ou de géologue. Trois informateurs avaient des enfants qui travaillaient sous terre lors de nos entretiens. En général, la transmission du métier au fils ne pose toutefois pas de problème puisque, aux yeux de plusieurs informateurs, il s'agit d'un travail bien rémunéré. Néanmoins, on souhaite un travail moins exigeant pour son fils. En ce qui concerne ceux qui ont des filles (13/20), six se déclarent en faveur du travail sous terre pour leurs enfants, sept sont contre. Ceux qui sont en faveur de l'embauche de leurs filles dans une mine souterraine s'entendent presque tous (5/6) pour qu'elles ne soient pas des mineuses de fond mais des professionnelles (géologues, ingénieures). L'un d'eux (1/6) estime que, en raison de la mécanisation et de la robotisation de certaines tâches, plusieurs d'entre elles peuvent être effectuées par des femmes aujourd'hui. 20 % de nos répondants (4/20) ne souhaitent pas que leurs enfants travaillent dans une mine souterraine. Ils évoquent les facteurs suivants pour motiver leur réponse : environnement de travail comportant trop de risques; ampleur des exigences physiques liées au travail; maladies industrielles (silicose, surdit , ph nom ne de Raynaud, etc.).

6.3.3 Occupation des proches

Tous nos informateurs proviennent d'une famille ouvrière dont le salaire du père représente le principal revenu. Pour un peu plus de la moitié de notre échantillon (11/20), le père avait déjà travaillé sous terre.⁶¹

Les mères de douze informateurs ne travaillaient pas à l'extérieur de leurs maisons. Pour ce qui est des autres, cinq avaient des mères qui exerçaient des tâches professionnelles (trois professionnelles de l'enseignement, une comptable et une bibliothécaire) et trois avaient des mères qui exerçaient des métiers moins spécialisés (femme de ménage, serveuse et vendeuse dans un commerce de détail).

Cinq informateurs (5/20) ont des frères qui travaillent comme mineurs de fond, soit le quart de l'échantillon. En ce qui a trait aux autres (15/20), leurs frères sont surtout des travailleurs manuels de la construction (3/15), des opérateurs de machinerie lourde (3/15), des mécaniciens (2/15) ou des travailleurs forestiers (2/15); cinq (5/15) ont des frères qui exercent des professions (deux dessinateurs, un comptable, un électrotechnicien et un pompier). Huit répondants ont des cousins qui travaillent sous terre et les douze autres, des cousins qui exercent généralement des métiers manuels.

Un peu plus de la moitié de nos informateurs (11/20) fréquentent presque exclusivement des amis mineurs de fond, les autres (8/20), plus ou moins également des mineurs et d'autres travailleurs manuels. Un seul informateur déclare ne pas fréquenter de mineurs mais seulement des personnes qui partagent son amour de la musique.

⁶¹. Fait à remarquer, le père de deux des trois hommes dont les fils travaillent à la mine exerçait le métier de mineur. Ce métier se perpétue donc dans ces familles depuis trois générations.

6.3.4 Rapports au travail

La troisième série de questions porte sur les rapports humains au travail. Nous voulions connaître plus spécialement comment nos informateurs s'entendaient avec leurs confrères de travail, le personnel cadre et les mineurs contractuels. Nous avons aussi abordé la question de la régulation de la production.

À quelques nuances près, nos répondants affirment sans équivoque bien s'entendre avec tout le monde. D'ailleurs, ils accordent une très grande importance à la bonne entente entre les compagnons de travail. Une minorité précise cependant qu'elle préfère la compagnie de ceux qui aiment donner du rendement (4/20). Ces quatre informateurs ont tous travaillé pour des sous-traitants miniers. La qualité des communications ainsi qu'une certaine complicité entre les ouvriers des quarts de travail qui sont au même endroit à différents moments du jour et de la nuit se révèlent cruciales, tant pour respecter les impératifs de production que pour s'assurer réciproquement de la sécurité du chantier.

En ce qui a trait aux rapports avec le personnel cadre, les mineurs de fond se limitent ordinairement à ceux qu'ils entretiennent avec les contremaîtres. La totalité de nos informateurs ont une très bonne opinion d'eux, mais plus du quart de notre échantillon (6/20) apporte quelques conditions à cette bonne entente : les contremaîtres doivent bien connaître le travail minier en général et respecter les travailleurs. Deux autres (2/20) expliquent qu'ils n'hésitent pas à communiquer leur façon de penser à un membre du personnel cadre qui s'adresse à eux avec impolitesse ou irrespect.

Les relations de travail que les mineurs embauchés par la compagnie propriétaire de la mine entretiennent avec ceux qui sont embauchés par des entreprises minières sous-traitantes semblent aussi se dérouler

harmonieusement. Quelques répondants (4/20) précisent tout de même qu'ils n'apprécient pas tellement la présence de travailleurs contractuels sous terre. Certains estiment que ces travailleurs nuisent à la solidarité ouvrière (2/4), tandis que d'autres pensent qu'ils contribuent à l'épuisement prématuré du gisement (2/4). Trois informateurs sont d'avis qu'ils représentent les enfants pauvres de l'industrie minière et qu'ils travaillent dans des conditions souvent plus pénibles que les autres mineurs de fond. Un autre a déjà pris la défense de l'un d'eux lors d'un litige avec le contremaître. D'autres avancent que les mineurs sont parfois jaloux des hautes primes de rendement des travailleurs contractuels (3/20).⁶² Le montant de ces primes exceptionnelles s'explique par les mauvaises conditions de travail offertes aux mineurs contractuels ou par les risques associés à la tâche à accomplir ou par les deux à la fois. Un dernier répondant souligne que les travailleurs contractuels exécutent parfois des tâches spécialisées impossibles à accomplir pour les autres mineurs, d'où leur inévitable embauche.

En ce qui concerne la régulation du rythme de travail, les avis sont plutôt partagés. Ce sont principalement les foreurs qui en avaient le plus à dire à ce sujet. La condition essentielle pour réguler son rythme de production consiste à s'entendre avec son compagnon de travail et le quart de travail alternant sur le même site. La moitié de notre échantillon de mineurs de fond (10/20) estime qu'il faut donner un bon rendement sans toutefois chercher à faire trop de « bonus », sinon la compagnie haussera ses exigences de base. Ils estiment que plus ils travaillent, plus les contremaîtres exigent du rendement. Il devient alors indispensable de s'entendre avec l'autre quart de travail « pour ne pas partir en peur », soit pour ne pas trop dépasser les exigences de base réclamées par l'employeur. La plupart des autres informateurs (8/20) ont avoué chercher

⁶². Le salaire horaire des mineurs contractuels est ordinairement plus bas que celui des mineurs de compagnie mais leurs primes au rendement sont souvent supérieures.

à faire le plus de « bonus » possible. Là encore, il faut s'entendre avec l'autre équipe si l'on travaille sur un même site en alternance. Par peur de « perdre leur bonus », ces ouvriers n'abaissent jamais leur rythme de production. Cependant, deux raisons peuvent les amener (6/8) à diminuer leur cadence de travail, en guise de moyen de pression : 1. la négociation de la convention collective ; 2. un désaccord avec le contremaître. Ces mineurs disent alors principalement baisser leur régime de production, puis en profiter pour rendre leur environnement de travail très sécuritaire et inventer des difficultés éprouvées au cours du quart de travail pour justifier leur mauvais rendement. Deux répondants (2/20) ont toutefois affirmé qu'on ne pouvait réguler la production, puisqu'il était trop difficile de s'entendre avec les autres travailleurs. En fait, leur réponse sous-entend que, généralement, les mineurs cherchent tellement à obtenir les meilleures primes de rendement qu'il n'est pas facile de les convaincre de diminuer leur cadence.

6.3.5 Perception du risque au travail

La majorité de nos informateurs (18/20) estime qu'il est risqué de travailler dans une mine souterraine. Le danger est partout, et le risque d'accident fait partie intégrante du métier en raison de l'environnement de travail : roches branlantes, nature de l'équipement employé, trous ouverts, isolement, éloignement des chantiers les uns des autres, obscurité.⁶³

Tous nos répondants associent le risque sous terre au poste occupé. En effet, il y a plus de risques attachés à certains métiers comme les différentes activités de forage. Bien que le métier de mineur comporte des risques, environ la moitié de notre échantillon (11/20) insiste pour dire que

⁶³. Avant même que nous abordions la question de leur responsabilité dans la gestion du risque, quelques mineurs (9/20) ont voulu immédiatement souligner que le niveau de risque sous terre reposait en majeure partie sur les épaules des travailleurs.

« ce n'est pas si pire », qu'il suffit en réalité de garder l'œil bien ouvert et qu'on peut refuser un travail dangereux. La communication avec le contremaître et le quart de travail alternant sur le même lieu de production lui apparaît comme une condition importante pour diminuer les risques potentiels d'accident.

Plusieurs mineurs (14/20) avouent qu'ils se sont habitués à travailler sous terre et à apprivoiser les craintes des premiers quarts de travail. D'après eux, leur expérience leur permet de mieux détecter les risques potentiels et de prendre les mesures appropriées. L'un de nos répondants mentionne qu'il préfère ne pas trop réfléchir aux risques inhérents à son travail. Quelques autres (6/20) affirment que tous les métiers ainsi que certaines activités humaines (promenade en voiture, chasse) comportent leur part de risques. Cinq d'entre eux (5/6) comparent le risque associé au travail dans une mine souterraine à celui de la promenade en auto.

D'ailleurs, pour deux informateurs (2/20), il est plus dangereux de se déplacer sur la route en voiture que de travailler à la mine. Ils affirment que le travail sous terre est risqué essentiellement si le mineur ne prend pas toutes les mesures pour assurer sa sécurité. Plusieurs (13/20) signalent que ce travail est exigeant physiquement et pénible pour la santé en raison de l'air vicié, du poids des équipements, de l'humidité et de la chaleur. Pour les autres (7/20), chaque métier comporte ses contraintes et celui de mineur n'est pas pire que le travail dans la construction, en forêt ou en usine, par exemple.

L'ensemble de notre échantillon estime que les conditions de travail sous terre se sont grandement améliorées au cours des ans. La mécanisation progressive des équipements exige moins d'efforts physiques, tandis que le contrôle à distance de certaines tâches évite au mineur de travailler dans un lieu de production jugé dangereux. Les compagnies minières

investissent plus qu'autrefois dans le soutènement du terrain. Cependant, plusieurs répondants (8/20) disent craindre l'apparition de nouvelles maladies industrielles associées à l'usage de véhicules fonctionnant au diesel.

Tous (20/20) sont d'avis que le forage est le métier le plus risqué dans une mine souterraine. Nos informateurs avancent que le forage de puits (11/20), le forage de cheminées (6/20), le forage de galeries (2/20) et le forage de longs trous (1/20) représentent les métiers les plus à risques sous terre.

L'activité la plus risquée, selon la plupart de nos répondants (16/20), est l'écaillage du terrain branlant. Pour les autres (4/20), le forage près des trous mal dynamités⁶⁴ (2/4), la chute dans un trou ouvert (1/4) et l'inspection du puits (1/4) représentent les activités les plus à risques.

D'après nos informateurs, les principales causes d'accident sous terre sont, par ordre décroissant, les roches branlantes (10/20), la pression exercée sur les mineurs pour terminer leur cycle de travail ou obtenir une meilleure prime de rendement (5/20), la négligence des travailleurs (2/20), la mauvaise communication (2/20) et la routine (1/20).

Les roches branlantes représentent la principale crainte des mineurs de fond (15/20) suivie de loin par les gaz émis par la machinerie lourde (2/20), le feu (2/20) et la descente dans la cage au début du quart de travail (1/20).

Une mine souterraine idéale où la santé et la sécurité des mineurs ne seraient pas mises en péril semble difficile à imaginer pour nos

⁶⁴. Si les trous mal dynamités ont été lavés négligemment, ils peuvent encore contenir une matière explosive susceptible de sauter si l'on fore à proximité.

répondants. Certains pensent que c'est tout simplement impossible (9/20). Les autres mentionnent la qualité irréprochable de la structure rocheuse et du soutènement (6/20), l'excellence de la ventilation (4/20), l'absence de pression exercée sur les travailleurs pour qu'ils accroissent leur rendement (4/20), l'absence de primes de rendement (3/20) ainsi que la robotisation complète des opérations (1/20) comme conditions essentielles à la création d'une mine idéale. Parmi ces informateurs, certains croient que les nouvelles mines tendent de plus en plus à améliorer leur bilan sur le plan de la santé et de la sécurité des travailleurs (3/11).

Afin d'arriver à créer un environnement de travail idéal sous terre pour les mineurs, selon nos répondants, il faut d'abord et avant tout augmenter les mesures de santé et de sécurité et les respecter (4/11), ne plus verser de prime de rendement mais offrir un salaire en fonction du travail effectué (4/11), ne plus exercer de pression sur les travailleurs afin qu'ils augmentent leur rendement (2/11), reconnaître les différents corps de métier de sorte que chaque mineur exerce exclusivement la tâche pour laquelle il est qualifié (1/11). Néanmoins, à l'intérieur de ce groupe qui s'est permis de rêver à une mine idéale, tous les mineurs croient que pareille exploitation souterraine n'existera jamais, puisque la course aux profits des entreprises minières ainsi que la nature même du travail et de son environnement ne sont pas compatibles avec le risque zéro. Quelques-uns ajoutent que, dans aucun milieu de travail, qu'il soit sous terre ou à la surface, le risque zéro ne peut exister : en fait, tous les métiers comportent leur part de risque.

Une majorité de mineurs (15/20) avouent avoir déjà eu peur sous terre, en raison du mauvais terrain de leur site de production propice aux éboulements (8/15), après avoir été victimes ou avoir vu des éboulements se produire devant eux (4/15), au début de leur carrière sous terre mais

plus maintenant (2/15). L'un d'eux (1/15) précise que c'est après être allé chercher des camarades décédés à la suite d'un accident de travail. Les cinq autres informateurs (5/20) affirment qu'on ne peut pas accomplir un métier risqué si l'on est pétrifié de peur. Ils ont choisi de se méfier des risques inhérents au métier sans pour autant demeurer paralysés par la crainte du péril permanent qui plane sur leur tête dans une mine souterraine.

Nous avons voulu savoir s'il y avait des hommes superstitieux parmi nos informateurs. Cette forme de crédulité demeure intéressante à vérifier : elle peut nous aider à comprendre quelle est la base de principes sur laquelle s'articule leur perception du risque sous terre. Aucun répondant ne se dit superstitieux. Jadis, il y avait une croyance répandue dans les mines de l'Abitibi-Témiscamingue dans le fait que, si une femme descendait sous terre, cela pouvait provoquer un accident grave, sinon la mort d'un mineur. Aucun de nos informateurs ne croit à cette légende. La plupart ont paru surpris lorsque nous leur avons appris qu'en Amérique du Sud certains mineurs vouaient un culte à sainte Barbe (santa Barbara).

Tous les membres de notre échantillon ont déjà été victimes d'une blessure mineure sous terre (petits hématomes, foulures légères, égratignures, etc.), mais la majorité d'entre eux (12/20) n'a subi aucun accident majeur. Parmi les victimes, cinq mineurs (5/8) ont souffert de la chute d'une roche branlante et, dans trois cas, à plus d'une reprise. D'ailleurs, deux informateurs ont dû cesser leur travail pour se rétablir. Les trois autres victimes (3/8) ont été également en arrêt de travail à cause du bris d'une ligne pneumatique, de l'explosion d'un trou manqué et d'une entorse majeure.

Près des trois quarts de notre échantillon (14/20) ont avoué souffrir de maladies industrielles. Le phénomène de Raynaud accapare la plus large

part de leurs problèmes de santé (6/14), suivi de la surdit  (5/14)⁶⁵, de la silicose (2/14), du syndrome du canal carpien (2/14), de l'asthme (1/14) et des rhumatismes (1/14). Trois mineurs souffrent concomitamment de deux maladies.

La majorit  des r pondants (14/20) n'a jamais  t  t moin oculaire d'un accident sous terre. La dispersion des sites de production dans le d dale d'une mine souterraine y est certainement pour quelque chose. Quatre informateurs (4/20) ont vu une roche branlante tomber sur un coll gue de travail, tandis qu'un autre (1/20) a assist    une chute dans un passage pour hommes. Un dernier (1/20) a  t  t moin d'une jambe  cras e entre deux wagons de minerai.

G n ralement, les membres de notre  chantillon (18/20) estiment qu'il y a une relation    tablir entre le temps suppl mentaire et le risque, en raison de la fatigue accumul e par le travailleur. Ceux qui pensent le contraire estiment qu'il suffit de ne pas en faire trop r guli rement, mais refusent d' tablir un rapport.⁶⁶

Presque tous nos informateurs (19/20)  tablissent un lien direct entre la prime de rendement et le risque sous terre. En fait, la garantie de toucher du « bonus » figure comme seule raison apparente pour prendre des raccourcis concernant leur sant  et leur s curit . Cependant, plusieurs (8/19) nuancent leur pens e en affirmant que, somme toute, cela d pend du mineur et de son attitude   l' gard du rendement. En effet, certains mineurs semblent capables de composer judicieusement avec les imp ratifs de production et leur s curit . Ils se montrent d sirieux de gagner le meilleur « bonus » possible sans pour autant n gliger leur

⁶⁵. Les quatre mineurs retrait s ont dit souffrir de surdit .

⁶⁶. Selon une  tude publi e en mars 2011 dans le journal am ricain *Neuroscience*, les personnes en proie   la fatigue ont tendance    tre exag r ment optimistes avant de prendre des d cisions et sont plus enclines que les autres   prendre des risques.

sécurité. D'après deux répondants (2/19), ce sont surtout les jeunes mineurs de fond qui prennent le plus de risques au travail. Deux autres (2/19) mentionnent que, sans la prime de rendement, personne ne voudrait travailler dans une mine souterraine : le taux horaire offert par les compagnies minières ne pourrait à lui seul motiver des travailleurs à œuvrer sous terre, alors que le « bonus » fait toute la différence.

6.3.6 Prise en charge de la sécurité au travail

En général, notre échantillon juge que les mesures de santé et de sécurité à la mine sont suffisantes et efficaces. Tous nos informateurs ont une grande confiance dans les mesures d'urgence mises en œuvre dans les mines souterraines. Toutefois, nombre d'entre eux signalent que, en ce qui a trait aux mesures de sécurité, lorsqu'elles ne correspondent pas aux standards de production, on ne les respecte pas tout le temps (12/20), parfois avec l'accord tacite de certains contremaîtres qui choisissent de ne pas remarquer les lacunes sur le plan de la sécurité du lieu de production de sorte à s'assurer que le cycle de travail soit complété à la fin du quart (8/12). Quatre répondants soulignent que les mesures de santé et de sécurité sont ordinairement moins respectées dans une mine qui commence ses opérations.

Les principales mesures de santé et de sécurité identifiées par notre échantillon sont les rencontres d'information (13/20), le port de lunettes protectrices, de masques contre la poussière et de protecteurs auditifs (9/20), l'inspection des sites de production par les contremaîtres (6/20), le suivi de formations en santé et sécurité (3/20), la présence d'une équipe de secouristes (2/20), la signalisation des endroits dangereux (2/20), l'obligation de réussir les modules miniers (2/20), les affiches de sensibilisation apposées à la mine (1/20) ainsi que les exercices d'évacuation offerts par la compagnie (1/20). La plupart des répondants

ont fourni plus d'une réponse. Un informateur déclare que toutes ces mesures ne sont que de la poudre aux yeux, puisque ce qui importe vraiment pour la compagnie minière, ce sont exclusivement les profits. Un dernier ajoute que, lorsque survient une succession d'accidents dans les mines ou quelques accidents mortels, la situation oblige alors la tenue d'enquêtes. Au cours de cette période de passage à la loupe de l'industrie, les compagnies minières démontrent un respect plus rigoureux des mesures de sécurité sous terre.

Selon nos répondants, la responsabilité de la sécurité dans une mine souterraine, c'est-à-dire partout à l'exception du lieu de travail, repose, par ordre croissant, sur les épaules du capitaine (6/20), du contremaître (8/20) et du mineur (16/20). Douze mineurs du dernier groupe (12/16) sont d'avis que le mineur est le seul responsable de sa sécurité sous terre, où qu'il puisse se trouver. Un de nos informateurs précise qu'en tout temps il doit agir avec prudence et discernement mais que l'employeur doit nécessairement faire sa part pour corriger rapidement tout problème : la compagnie a le devoir moral de veiller avec attention à la santé et à la sécurité de ses travailleurs.

Notre échantillon est unanime : la responsabilité de la sécurité sur le site de production incombe entièrement au mineur de fond. Neuf répondants (9/20) désignent aussi d'autres personnes partageant cette charge, soit le ou les coéquipiers (6/9), les mineurs du quart de travail alternant sur le même site de production (5/9) et le contremaître (3/9).

Au cours des échanges portant sur la santé et la sécurité, les mineurs discutent le plus souvent du soutènement du terrain (18/20) et de la ventilation (7/20) pendant le travail (12/20), lors des repas à la salle à manger (8/20), à l'occasion des rencontres avec le contremaître (4/20) ou avec le quart alternant sur le même site de production (2/20). Un seul

répondant mentionne les rencontres régulières planifiées par la compagnie pour parler de l'organisation du travail en général.

Pour diminuer les risques sous terre, les mineurs conseillent encore plus d'efforts en soutènement du terrain (9/20), davantage de formation en santé et sécurité du travail (9/20), une meilleure ventilation (10/20), moins de pression exercée sur eux en vue qu'ils accroissent leur rendement (8/20), plus de communication entre les travailleurs, soit le partenaire, les collègues du quart alternant ainsi que le contremaître (5/20). L'atténuation des risques va aussi de pair avec l'attitude du mineur de fond, qui doit demeurer vigilant en tout temps et se méfier de la routine (5/20). À la liste des recommandations formulées par notre échantillon, on peut ajouter un plus strict suivi des normes de santé et de sécurité au travail en vigueur au Québec par l'entreprise minière (4/20), l'abaissement de la pollution causée par les véhicules diésels (4/20) ainsi que la diminution de la chaleur en profondeur (3/20). Les risques d'accident demeurent difficiles à prévenir (3/20). Plusieurs répondants déplorent le fait que, lorsqu'un accident survient sous terre, le mineur se révèle toujours être l'unique responsable aux yeux de l'employeur (11/20). Pourtant, c'est lui qui prévient quotidiennement les dangers d'éboulement, qui doit souffrir régulièrement de la mauvaise ventilation de son lieu de travail et qui informe les autorités de la mine lors d'un problème pouvant mettre en péril la santé et la sécurité du personnel sous terre.

D'après nos informateurs, la responsabilité du mineur de fond dans la gestion du risque sous terre consiste avant tout à bien inspecter son lieu de travail (20/20), aussi à écailler prudemment le terrain jugé dangereux et à le soutenir adéquatement (11/20), s'il y a lieu, puis à vérifier la qualité de l'air du site de production (7/20). Il doit également inspecter les équipements utilisés afin qu'ils soient en ordre de manière à fonctionner normalement et en toute sécurité (6/20). Il lui faut signaler les dangers à

toutes les personnes concernées afin de voir la situation corrigée dans les plus brefs délais (6/20) et se méfier constamment de la routine (5/20). Bien qu'il soit tenté de prendre des raccourcis pour terminer son cycle de travail ou pour simplement obtenir une meilleure prime de rendement, un mineur consciencieux ne met jamais en danger sa vie ou celle de ses compagnons pour toucher une prime de rendement plus élevée (5/20). Il ne tolère jamais un facteur nuisible à sa santé ou à sa sécurité sous terre (2/20). Aux dires de quelques répondants, l'expérience du travail dans une mine souterraine facilite le repérage des risques (4/20). Pour sa part, un dernier informateur estime qu'il faut occasionnellement courir des risques sous terre, que cela fait partie intégrante du métier en raison des facteurs impondérables pouvant survenir durant un cycle de travail. Ces aléas obligent donc le travailleur à prendre des risques s'il désire « finir sa ronde ».

La responsabilité du personnel cadre dans la gestion du risque se traduit par la vérification quotidienne de la sécurité des sites de production lors des tournées d'inspection (12/20) et une communication efficace des risques auxquels les mineurs sont exposés (5/20). Certains répondants (6/20) invitent aussi l'employeur à ne pas faire passer les impératifs de production avant la sécurité des travailleurs. Enfin, d'autres (3/20) trouvent que le personnel cadre prend peu en considération les recommandations et les idées des travailleurs en matière de gestion des risques.

Pour plusieurs informateurs, la responsabilité de la compagnie dans la gestion du risque sous terre se résume à suivre les normes en matière de santé et sécurité du travail en vigueur au Québec (8/20), à offrir de la formation régulièrement (5/20) et à fournir des outils, de l'équipement et de la machinerie de qualité aux travailleurs (4/20). Toutefois, la majorité des répondants (11/20) croit plutôt que les propriétaires miniers préfèrent ignorer les risques associés au travail dans une mine souterraine pour

s'intéresser exclusivement à la rentabilité de leur investissement. Quelques-uns (4/20) souhaitent que, dans la culture de l'entreprise minière, on défende une nouvelle valeur commune, soit celle de toujours privilégier la sécurité des mineurs de fond avant les impératifs de rentabilité exigés par les actionnaires. Deux informateurs considèrent que les propriétaires miniers retireraient un grand intérêt à consulter de plus près les mineurs de fond dans la gestion générale de leur entreprise.

6.3.7 Formation en santé et sécurité du travail

La formation en santé et sécurité du travail identifiée par notre échantillon concerne des formations ciblées comme les techniques des premiers soins, la réanimation cardiorespiratoire, le transport des explosifs, la santé et la sécurité sur les chantiers de construction (10/20), les rencontres mensuelles organisées par la compagnie minière (15/20) et les modules miniers obligatoires pour tous les mineurs de fond (9/20). Six mineurs prétendent que la meilleure formation en santé et sécurité s'acquiert essentiellement sur le tas avec l'expérience du travail (6/20). Or, un jeune mineur débutant dans le métier nous a confié qu'il a beaucoup appris à propos de la sécurité sous terre en travaillant avec des mineurs plus expérimentés. Pour sa part, un autre travailleur minier ayant toujours été à l'embauche des entreprises sous-traitantes nous assure n'avoir jamais suivi de formation en santé et sécurité.

Nos répondants se montrent majoritairement satisfaits des différentes formations qu'ils ont suivies en santé et sécurité du travail. En fait, ces formations sont jugées suffisantes et efficaces pour près du trois quarts de notre échantillon (14/20), pas assez fréquentes (6/20) et plus ou moins suffisantes et efficaces (4/20). Certains mineurs déplorent le peu d'expérience des formateurs dans le travail minier (3/20).

6.3.8 Rapports au syndicalisme

Plus de la moitié des répondants se montrent en faveur du syndicat (12/20), alors que six (6/20) sont défavorables à la présence syndicale dans le secteur minier. Deux (2/20) manifestent une certaine ambivalence. Les mineurs favorables au syndicat jugent que cette organisation leur procure une sorte de police d'assurance qui est en mesure de les défendre contre la compagnie dans le règlement d'un litige (11/12). Le syndicat protège également le mineur contre les divers abus de l'employeur comme la pression l'incitant à accroître son rendement, la mauvaise qualité de l'environnement de travail et le non-respect de l'ancienneté (9/12). La présence de délégués syndicaux affectés à la santé et à la sécurité sous terre rend la mine plus sécuritaire (8/12). Les six mineurs de fond défavorables au syndicat déclarent n'avoir jamais eu besoin d'un intermédiaire pour discuter et s'entendre avec les autorités de la mine. Nous avons senti de leur part un grand sentiment d'indépendance à l'égard de l'employeur. Deux d'entre eux se plaignent particulièrement de la difficulté à exercer rapidement les emplois les mieux rémunérés dans une mine où les travailleurs sont syndiqués.

Nos deux répondants témoignant de leur ambivalence pour ce qui concerne la question syndicale évaluent que la sécurité et la qualité des conditions de travail dans une mine où il y a un syndicat sont supérieures à ce qu'on trouve dans une mine où il n'y en a pas. Par contre, ils jugent sévèrement le fait que le syndicat défende les travailleurs paresseux. Ils dénoncent notamment la clause de l'ancienneté dans les conventions collectives, qui a pour effet de retarder l'accession des nouveaux mineurs à des postes offrant de meilleurs salaires et de meilleures primes de rendement. Ils partagent ce dernier reproche avec les informateurs les

plus réfractaires à la présence syndicale dans les mines de l'Abitibi-Témiscamingue.

Plusieurs informateurs (9/20) ne participent jamais aux différentes activités ou réunions syndicales, alors que six autres (6/20) y participent rarement.⁶⁷ Parmi les trois répondants (3/20) qui y assistent régulièrement, deux exercent la fonction de délégué syndical. Les deux derniers mineurs du groupe (2/20) prennent part aux réunions occasionnellement.

D'après treize de nos informateurs (13/20), les mines où les travailleurs sont syndiqués se distinguent de celles où ils ne le sont pas en offrant un environnement de travail qui respecte plus rigoureusement les normes en santé et sécurité sous terre. Les travailleurs y craignent moins de discuter de la tâche à accomplir (5/13) et peuvent plus facilement refuser un travail dangereux (3/13). Aussi, ces informateurs considèrent que le respect des conditions de travail ainsi que le double contrôle des mesures de santé et de sécurité mises en œuvre sur les sites de production représentent un avantage certain pour les mineurs de fond (7/13). Pour les sept autres (7/20), les deux types de mine ne diffèrent pas quant aux conditions de santé et de sécurité des mineurs de fond, puisque les compagnies minières doivent respecter les mêmes normes partout au Québec. Aucun répondant ne croit qu'une mine où les travailleurs ne sont pas syndiqués offre les meilleures conditions de travail.

Plus des trois quarts de nos informateurs (16/20) n'hésiteraient pas à aller travailler dans une mine où il n'y a pas de syndicat. Trois (3/20) iraient y travailler seulement s'ils n'en avaient pas le choix. Leur hésitation provient du fait qu'on y gagne souvent de meilleurs salaires et primes de rendement mais que les conditions de travail y sont moins bonnes. Pour

⁶⁷. Trois de nos répondants ne sont pas syndiqués. Ils ne peuvent donc jamais participer aux diverses activités syndicales.

illustrer ces conditions, ils citent la pression exercée sur eux pour qu'ils accroissent leur rendement, la difficulté à refuser une tâche dangereuse, à déclarer un accident de travail ou à faire valoir leurs droits. Un seul répondant (1/20) refuserait de travailler dans une mine où il ne serait pas syndiqué. Il explique que, dans ce type de mine, le patron se montre très paternaliste à l'égard des employés et qu'il n'y existe pas de rapport de force équitable entre la partie patronale et les mineurs, qui sont donc très vulnérables lorsqu'ils ont affaire à l'employeur.

Près de la moitié de nos informateurs (9/20) disent préférer être à l'emploi d'une mine où ils sont syndiqués. Ils jugent que la présence du syndicat leur garantit une protection sociale avantageuse (8/9) et rehausse la qualité des conditions de santé et de sécurité des mineurs de fond (5/9). De surcroît, le mineur de fond peut plus facilement exprimer son opinion dans un tel milieu (3/9), et on y respecte davantage ses droits (2/9). En contrepartie, les répondants préférant travailler dans une mine où ils ne sont pas syndiqués (4/20) arguent principalement que, dans un tel milieu, « tout le monde fait son ouvrage » (3/4) et que la compagnie possède le droit de se débarrasser des travailleurs improductifs (1/4). Enfin, les sept derniers répondants (7/20) ne font pas de différence entre les deux types de mine puisque, pour eux, les principales conditions pour choisir de travailler à un endroit plutôt qu'à un autre sont le montant du salaire de base (5/7) et la possibilité d'obtenir de bonnes primes de rendement (4/7).

Plus des trois quarts de nos informateurs (16/20) travailleraient pour le compte d'un sous-traitant minier. Cependant, plusieurs d'entre eux (8/16) accepteraient ce travail uniquement pour ne pas devenir chômeurs, tandis que d'autres (7/16) seraient attirés par les salaires et les primes de rendement élevés pour certaines tâches spécialisées. Ces derniers considèrent le travail en sous-traitance comme une occasion de gagner beaucoup d'argent en peu de temps. Quant à lui, un jeune mineur (1/16)

pense que le travail pour les entreprises sous-traitantes peut se révéler formateur si l'on souhaite acquérir rapidement de l'expérience sous terre, étant donné qu'elles exigent une grande polyvalence de leurs travailleurs. Quatre répondants (4/20) refuseraient de travailler pour un sous-traitant minier en raison de la pression exercée sur eux pour qu'ils accroissent leur rendement (2/4), du peu d'importance accordée à la santé et à la sécurité au travail (2/4) et de la quasi-inexistence des avantages sociaux (2/4).

6.3.9 Modèle de base produit au moyen de l'analyse structurale

À la suite de l'analyse structurale de nos entrevues, il nous est possible de présenter un modèle de base réunissant les caractéristiques moyennes de nos informateurs ainsi que le discours faisant le plus l'unanimité parmi eux quant au travail sous terre et, plus particulièrement, quant à leur perception du risque.

Il y a de fortes chances que le mineur de fond témiscabibien moyen vive en couple. S'il est catholique, il n'assiste pas à l'office dominical. Sur le plan de la scolarité, il a terminé généralement sa troisième année du secondaire et il parle français.

L'informateur moyen de notre échantillon a pratiqué toutes les activités sous terre, dont le forage. Avec un salaire horaire moyen de 23 \$ et une prime de rendement mensuelle de 1 900 \$ bruts, il ne fait pas de temps supplémentaire et est largement en faveur des primes de rendement. Pour lui, un bon mineur se définit par l'importance accordée à sa sécurité et par sa bonne entente avec tout le monde au travail. Ce sont surtout les salaires élevés qui l'ont incité à devenir mineur de fond. Il est fier de son travail et il se dit plutôt favorable à l'embauche de ses enfants à la mine. Il

connaît probablement les statistiques publiées par l'Association minière du Québec révélant que les accidents dans les mines ont chuté de 76 % depuis les vingt dernières années.

Le mineur de fond de l'Abitibi-Témiscamingue provient d'une famille ouvrière dont la mère n'a jamais travaillé régulièrement à l'extérieur de la maison. Ses frères, ses oncles et ses cousins exercent des métiers manuels. La solidarité ouvrière se poursuit à l'extérieur du travail, et il y a de fortes chances qu'il fréquente surtout des mineurs de fond, peut-être parce que les villes minières d'aujourd'hui présentent un caractère beaucoup moins mono industriel que jadis.

Le mineur témiscabitibien s'entend bien avec tous les acteurs sous terre, c'est-à-dire avec les autres ouvriers, le personnel cadre et les employés sous-traitants.

En ce qui a trait à la régulation du rythme de production, seule l'entente à conclure avec les mineurs du quart de travail alternant sur le même site de production semble faire consensus et représenter une condition capitale pour obtenir de bonnes primes de rendement.

Dans une mine souterraine, le risque est omniprésent au point où il fait partie du métier. Le niveau de risque est associé au poste occupé. Le forage représente l'occupation qui en comporte le plus, et l'écaillage du terrain constitue l'activité la plus risquée, ce qui explique peut-être le fait que les mineurs aient identifié les roches branlantes comme la cause majeure d'accident sous terre et leur principale crainte. D'ailleurs, le mineur de l'Abitibi-Témiscamingue a déjà eu peur en raison du mauvais terrain où il devait travailler. S'il a déjà été victime de blessures mineures, la probabilité qu'il subisse un accident majeur pendant sa carrière est forte. De surcroît, il risque de souffrir d'une maladie industrielle après

quelques années passées sous terre. La mine idéale où le risque serait pratiquement inexistant semble particulièrement difficile à imaginer. Le mineur témiscabibien n'a jamais été témoin oculaire d'un accident. Il y a un lien à établir entre le temps supplémentaire et le risque d'accident. Cependant, le lien entre la prime de rendement et le risque semble encore plus déterminant. En ce qui a trait aux conditions de travail, elles se sont beaucoup améliorées depuis quelques années. Enfin, le mineur témiscabibien n'entretient aucune superstition à l'égard de son emploi et de son environnement de travail.

Par ailleurs, le mineur de l'Abitibi-Témiscamingue considère que les mesures de santé et de sécurité sous terre, principalement les rencontres tenues régulièrement par la compagnie minière, sont efficaces et suffisantes. Il se montre très confiant dans les mesures d'urgence, mais il établit un rapport troublant entre la sécurité et les impératifs de production, qui l'emportent sur la sécurité. La sécurité dans une mine souterraine est avant tout la responsabilité du mineur de fond. Lorsqu'il en discute avec un collègue de travail, le soutènement du terrain l'emporte largement sur les autres préoccupations. Comme mesures primordiales pouvant atténuer les risques sur la santé et la sécurité des travailleurs miniers, le soutènement du terrain, la formation, la ventilation ainsi que la pression exercée sur eux pour qu'ils accroissent leur rendement ressortent clairement. Dans la gestion du risque au travail, après l'inspection de son site de production, le mineur doit surtout s'affairer au soutènement du terrain. Par la suite, le contremaître a la responsabilité de vérifier si le travail est accompli selon les règles de l'art en matière de santé et de sécurité. Le mineur témiscabibien déplore amèrement le fait que les propriétaires miniers fassent primer la rentabilité de l'entreprise avant la sécurité des travailleurs et que le mineur de fond soit ordinairement tenu par la compagnie pour unique responsable en cas d'accident qui se produit sous terre.

La formation reçue en santé et sécurité reconnue par le mineur se résume aux rencontres mensuelles dirigées par la compagnie minière, dont il se montre plutôt satisfait, comme nous l'avons déjà mentionné.

Le syndicat risque d'être perçu comme une police d'assurance par le mineur de l'Abitibi-Témiscamingue malgré le fait que ce dernier participe peu aux activités et aux assemblées syndicales. Bien qu'il estime en général que les mines où les travailleurs sont syndiqués offrent un environnement de travail davantage sécuritaire que celui des mines où ils ne le sont pas, le mineur de fond témiscabibien n'hésiterait probablement pas à travailler dans une mine où il n'est pas syndiqué. Enfin, il accepterait de travailler pour le compte d'un *contracteur* minier uniquement pour ne pas devenir chômeur ou en raison des salaires et des primes de rendement élevés. Le tableau qui suit résume les caractéristiques du mineur témiscabibien moyen de notre échantillon.

Tableau XII

Modèle de base issu de l'échantillon témiscabibien

THEMATIQUES	MINEUR TEMISCABIBIEN MOYEN ISSU DE NOTRE ECHANTILLON
Profil personnel	Vit en couple; catholique non pratiquant; francophone; scolarité de 3e secondaire.
Profil du mineur	23 ans d'expérience; polyvalent; salaire horaire de 23 \$; prime de rendement brute de 1 900 \$ par mois; pas de temps supplémentaire; en faveur des primes de rendement; un bon mineur veille à sa sécurité et s'entend bien avec les autres; devenu mineur en raison des salaires; fier de son travail; ne s'oppose pas à ce que ses enfants travaillent sous terre.
Occupation des proches	Issu d'une famille ouvrière; sa mère n'a jamais travaillé à l'extérieur de la maison; ses proches de sexe masculin sont des ouvriers.
Rapports au travail	S'entend bien avec les collègues et les cadres; la régulation de son travail repose sur l'entente préalable avec le quart de travail alternant.
Perception du risque	Risque omniprésent sous terre; forage = métier le plus risqué; écaillage = activité la plus risquée; cause majeure d'accident et principale crainte = roches branlantes; a déjà eu peur qu'un

	éboulement se produise; a été victime d'accidents mineurs et risque de subir un accident majeur; souffre d'une maladie industrielle; mine idéale = presque impossible; lien entre temps supplémentaire et risque; lien entre prime de rendement et risque; amélioration des conditions de travail au fil des années; n'est pas superstitieux.
Prise en charge de la santé et de la sécurité	Mesures de santé et sécurité = efficaces et suffisantes; mesures prises = meetings mensuels; confiant dans les mesures d'urgence; rapport entre la sécurité et la production exigée; la sécurité = du ressort du mineur; discussion sur la sécurité = soutènement; mesures d'atténuation = soutènement, formation, ventilation, pression incitant à l'accroissement du rendement; gestion du risque = inspection et soutènement; contremaître = rôle de vérification; compagnie plus intéressée par les profits que par la sécurité et accuse le mineur en cas d'accident.
Formation en santé et sécurité	Meetings mensuels plutôt satisfaisants.
Rapports au syndicalisme	Syndicat = police d'assurance; participe peu aux activités syndicales; mines où les travailleurs sont syndiqués = plus sécuritaires; accepte généralement de travailler dans une mine où les travailleurs sont non syndiqués; travaille pour les sous-traitants s'il n'a pas le choix.

6.4 Interprétation des résultats au moyen de la méthode situationnelle phénoménologique et structurale

La méthode situationnelle phénoménologique et structurale s'inspire largement de l'analyse structurale chez Lévi-Strauss (Paillé et Mucchielli, 2003, 87). Toutefois, il s'agit moins de faire le décompte des mineurs de fond témiscabitiens qui ont affirmé telle ou telle chose que de saisir le sens qu'ils accordent à leur action durant leur travail. Il ne s'agit donc plus d'observer les récurrences et les singularités de leurs discours au moyen d'un exercice de mise à plat des résultats d'enquête.

Cette méthode se prête bien à l'étude de la pratique et des perceptions chez les travailleurs miniers. Fréquemment employée en psychologie sociale, elle se concentre sur l'action et sur le sens que les individus y accordent (Mucchielli, 1983). Puisque l'action se déroule dans un même contexte de travail spécifique et partagé par différents acteurs, il devient possible de dégager une certaine analogie phénoménologique entre les

discours des mineurs afin de formuler le sens commun de leurs témoignages et de déterminer à quel sens pratique ils obéissent quotidiennement sous terre en fonction des risques qu'ils y rencontrent. La méthode situationnelle phénoménologique et structurale autorise alors l'émergence d'un schéma simple qui tient compte d'une façon cohérente de la pluralité des discours entendus chez les mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue.

Notre schéma prend la forme d'une typologie mettant en relief trois catégories de mineurs de fond selon leur perception du risque sous terre. Cette typologie s'apparente à celle de Douglas (1992).

Le premier groupe (2/20) considère que le risque fait partie du métier : il vaut mieux l'accepter. Le deuxième (17/20) est d'avis qu'on peut se soustraire en grande partie aux risques si l'on prend les mesures nécessaires. Enfin, le troisième (1/20) estime qu'on peut créer une mine idéale où le risque serait presque nul.

6.4.1 Le risque comme une fatalité : le premier groupe

Les deux informateurs du premier groupe démontrent un certain fatalisme, comme l'avaient déjà signalé Legendre, Dofny *et al.* (1982) lors de leur enquête chez les mineurs de l'Abitibi-Témiscamingue au début des années 1980. En effet, pour ces travailleurs, le destin semble tracé à l'avance et demeure inéluctable. Or, il y a lieu de noter que ces deux mineurs sont des catholiques pratiquants. Il y a peut-être un lien à établir entre la pensée fataliste et la croyance en Dieu. Les mineurs aujourd'hui moins pratiquants que ceux de jadis ne sont peut-être pas aussi enclins à remettre leur sort dans les mains du destin ou de la Providence.

Les mineurs de notre échantillon ne se révèlent pas superstitieux ou fatalistes comme ceux qu'ont rencontrés Legendre et ses collaborateurs et comme ceux qui forment le premier groupe de notre typologie. Un petit nombre de nos informateurs font parfois preuve de déni en affirmant que le travail sous terre n'est pas plus dangereux que de se promener en automobile. D'autres témoignent de leur résignation lorsqu'ils déclarent qu'il faut bien gagner sa vie et que le travail à la mine a du moins le mérite de procurer de bons salaires. Cependant, nous croyons que les mineurs de l'Abitibi-Témiscamingue démontrent en fait une certaine forme de réalisme et que cette attitude est peut-être attribuable au fait qu'ils possèdent un niveau de scolarité plus élevé que celui d'autrefois. En plus, le travail d'information accompli par les syndicats a certainement produit des résultats au fil des ans. En effet, les mineurs interrogés connaissent bien les statistiques relatives aux accidents et aux maladies industrielles. Ils savent que les accidents sous terre ont diminué très sensiblement depuis les vingt dernières années. Ils jugent que tous les métiers comportent leur part de risques. Certains comparent également les risques inhérents aux autres professions. En réalité, ils relativisent les risques inhérents à leur métier de la même manière qu'un automobiliste ne réfléchit pas aux dangers de la conduite automobile à chaque occasion avant d'emprunter la route. Nous ne croyons pas que le fait qu'ils soient en mesure de comparer les risques de leur métier à ceux des autres professions et d'accepter leur condition ouvrière soit juste du déni ou encore une forme adoucie de résignation. Nous ne croyons pas non plus qu'il s'agisse essentiellement de résignation lorsqu'ils disent accepter les risques du métier. Nous pensons plutôt qu'ils développent une forme de résilience après avoir travaillé pendant un certain temps dans une mine souterraine, où le risque est omniprésent. Le processus alors mis en œuvre leur permet d'affronter le risque quotidiennement. Il s'agit en fait d'une sorte d'accoutumance nécessaire (Gardner, 2009, 96). Leur résilience consiste en une sorte de construction mêlant à la fois le déni, la

résignation et le simple réalisme. En raison de leur habitus, les travailleurs miniers de l'Abitibi-Témiscamingue peuvent accepter les enjeux propres à leur champ d'activité et s'y investissent. Ces mineurs de fond partagent ensemble un sens pratique actualisé à l'occasion des activités de production. En adoptant un mode de vie lié à leur travail, ils acceptent du même coup les risques du métier.

Pour conclure, les mineurs de ce premier groupe sont avancés en âge et leur fatalisme trouve peut-être une résonance dans leur croyance en Dieu. Ces hommes représentent un groupe en voie de disparaître de l'univers social des mineurs de fond, et cette disparition s'effectue au rythme de la désertion des églises.

6.4.2 Le risque apprivoisé : le deuxième groupe

La grande majorité de nos informateurs se situe dans le deuxième groupe, soit celui qui croit être capable d'esquiver les risques en travaillant consciencieusement, c'est-à-dire en demeurant toujours alerte au moindre signal de danger et en respectant scrupuleusement les mesures de santé et de sécurité en vigueur dans une mine souterraine : inspection méticuleuse du lieu de travail, soutènement adéquat du terrain, contrôle quotidien de la qualité de l'air, vérification des équipements avant chaque utilisation, etc. Cette attitude majoritairement partagée va de pair, il nous semble, avec le sentiment d'autonomie du mineur de fond au travail, qui se sent souvent seul responsable de la prise en charge de sa sécurité. Nous avons déjà observé chez les mineurs polonais de la mine Noranda (Beaupré, 1998) cette idée qui veut que chaque mineur soit responsable de sa sécurité sous terre et qui témoigne du sentiment d'autonomie au travail. La prime de rendement accroît ce sentiment d'indépendance chez le travailleur minier. Il lui appartient d'assurer sa propre sécurité, tout

comme il relève de sa responsabilité de gagner la meilleure prime de rendement possible en fournissant l'effort requis pour l'obtenir.

Les mineurs de ce deuxième groupe estiment aussi que, pour diminuer les risques, il leur faut recevoir plus de formation, disposer d'instruments permettant une excellente ventilation des aires de travail, favoriser un meilleur soutènement du terrain et exercer moins de pression sur eux afin qu'ils augmentent leur rendement. La diminution des risques ne repose donc pas exclusivement sur leurs épaules, mais dépend aussi de conditions objectives sur lesquelles ils ont peu de prise. En effet, dans le cas du soutènement du terrain, si les contremaîtres préfèrent un cycle de travail terminé à un site de travail bien sécurisé, les mineurs doivent se plier à ces exigences pour recevoir une bonne prime de rendement dans la mesure où leur sécurité ne soit pas mise vraiment en péril. Dans ce cas, le refus du travail demeure un choix possible, plus facile à faire dans un environnement où les travailleurs sont syndiqués.

Les mineurs de ce groupe sont nombreux à penser qu'ils peuvent faire du « bonus » sans mettre leur vie en péril. Comment peuvent-ils ne pas être en faveur des primes de rendement alors qu'elles permettent de faire un bon salaire, puisque le taux horaire est plutôt ordinaire ? Nous pensons que la haute productivité des mineurs de fond s'explique principalement par l'importance que prend la prime de rendement dans la répartition de leur salaire global. En fait, le travail sous terre est intimement lié à cette prime à tel point qu'elle fait partie intégrante de la culture des mineurs de fond. Un travailleur qui récolte régulièrement une prime de rendement élevée mérite le respect de ses pairs. Celui qui se situe presque toujours au sommet de l'échelle des primes affichées mérite encore plus leur respect.

Si le temps supplémentaire est perçu par les travailleurs miniers comme générateur de risques, la prime de rendement l'est encore plus. Pourtant,

peu de nos répondants se priveraient de cette source de revenu. Sous terre, on arrive parfois à prendre des raccourcis sur le plan de la sécurité pour terminer son cycle de travail. Cette disposition semble inscrite dans un sens pratique partagé par l'ensemble des ouvriers de la mine. Qu'est-ce qui motive le mineur à agir de la sorte ? Il s'agit probablement d'un mélange d'orgueil et d'avidité financière. Ne pas « casser sa ronde quotidiennement » ou être celui qui transporte le moins de minerai parmi tous les « muckeurs »⁶⁸ est mal perçu par les pairs. En outre, cela se répercute sur le salaire. Les jeunes mineurs prennent plus de risques probablement pour « se faire un nom », par simple ignorance des dangers, parce que le manque d'expérience du travail ralentit leur rythme de production et qu'ils doivent malgré tout terminer leur cycle ou pour bonifier leur statut symbolique parmi leurs pairs. Un mineur qui éprouve fréquemment de la difficulté à terminer son cycle de travail, principalement un foreur, sera transféré à un autre poste. Dans les faits, cette mutation se traduit clairement par une perte importante de capital symbolique. Donc, coûte que coûte, à moins que le risque perçu soit vraiment trop grand, le foreur doit « casser sa ronde » afin de recevoir une bonne prime de rendement et de conserver sa position dans le champ. Amalberti (1996, 190) observe judicieusement que le sentiment de surcharge de travail et l'ambition combinés incitent l'ouvrier à prendre plus de risques.

Les informateurs de ce deuxième groupe insistent unanimement sur le fait qu'un bon mineur doit assurer avant tout sa sécurité. Cette remarque dépeint bien le risque omniprésent qui règne au travail. En effet, si leur métier ne représentait aucun risque, la sécurité ne prendrait pas autant d'importance aux yeux des mineurs.

6.4.3 Le risque zéro : le troisième groupe

⁶⁸. *Muckeur* : homme affecté au transport du minerai.

Le dernier groupe est formé d'un seul individu qui, pour sa part, pense que le risque zéro est pratiquement possible sous terre. Il accorde sa confiance dans les dispositifs de santé et de sécurité mis en branle par la compagnie minière ainsi que dans ses propres efforts de prévention. Fort des statistiques qui font état d'une diminution significative des accidents sous terre depuis les dernières années, il estime que, si les progrès en matière de santé et de sécurité se poursuivent au même rythme, il n'y aura bientôt presque plus d'accidents sous terre et beaucoup moins de maladies industrielles liées au travail minier. En définitive, cet informateur témoigne d'une grande foi dans le progrès.

Pourtant, dans la réalité, le risque zéro n'existe pas. L'erreur, la faute ou la simple malchance ne peuvent être complètement éradiquées (Reason, 1993). C'est un leurre d'y croire, et il faut se libérer de ce concept, selon Guilhou et Lagadec (2002, 184). Dupont (2004, 415) estime que le « risque zéro » illustre le déni de réalité, associé au sentiment d'impuissance, que l'ouvrier est obligé d'opérer dans sa confrontation quotidienne aux risques. D'après Giddens (1994, 117), reconnaître la présence de risques est non seulement convenir de la possibilité qu'ils puissent se produire, mais aussi admettre que cette possibilité ne puisse être totalement éliminée.

Le risque zéro représente un rêve, une utopie vers laquelle on peut tendre, certes, mais il vaut peut-être mieux établir le niveau d'acceptabilité du risque que penser naïvement qu'on puisse l'éradiquer complètement des mines souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue. Plus de sécurité dans les exploitations minières demeure possible, mais le risque zéro n'y existera jamais dans les faits. Dès qu'on accepte cette prémisse stipulant la fin du risque zéro, les initiatives en matière de sécurité deviennent, à notre sens, davantage bénéfiques pour les travailleurs parce que

davantage conformes à la réalité.

6.5 Analyse des informations recueillies ailleurs dans le monde

Au Chili comme en Wallonie, en Angleterre ou en Écosse, il existe plusieurs similitudes entre les discours des mineurs de fond. En fait, il est plus facile de repérer les différences étant donné que les divers discours se ressemblent. Nous expliquons ce phénomène par le fait qu'une mine reste une mine, où qu'elle soit située dans le monde. En outre, les équipements utilisés, les méthodes d'extraction et la technologie spécifique des exploitations souterraines traversent les frontières dans le cas des mines métalliques comme celles de l'Abitibi-Témiscamingue et du Chili. La culture ouvrière suit le même parcours, à quelques exceptions près.

Nous avons rencontré trop peu d'informateurs ailleurs dans le monde pour avancer des conclusions ou pour soumettre des généralisations théoriques. Nos entrevues visaient simplement à déceler des récurrences, à souligner des différences dans les discours ouvriers et à décrire à grands traits ce à quoi peut bien ressembler la perception du risque des mineurs de fond où qu'ils puissent travailler. Par conséquent, des enquêtes plus approfondies demeurent indispensables afin d'enrichir la compréhension de la perception du risque sous terre dans les diverses régions du monde que nous avons visitées. Nous sommes toutefois en mesure de formuler quelques observations intéressantes.

À la blague, on peut mentionner que c'est seulement en Abitibi-Témiscamingue que le hockey représente le sport préféré des mineurs de fond. Partout ailleurs où nous sommes allés, le soccer remportait largement la palme. En réalité, les mineurs témiscabitiens se distinguent des

mineurs du charbon européens par deux caractéristiques majeures. La première différence est liée à la technologie utilisée dans l'une ou l'autre des exploitations souterraines. On s'en doute, une mine de charbon et une mine métallique ne requièrent pas le même équipement ainsi que les mêmes méthodes d'extraction de la matière première. La seconde différence se rapporte au principal risque identifié par les travailleurs. Dans les mines de charbon, les coups de grisou précèdent d'un échelon les dangers d'éboulement. Bien sûr, on ne craint aucunement les coups de grisou dans les mines métalliques, puisqu'ils ne peuvent s'y produire. En fait, le contexte physique de la mine détermine les risques. En effet, si une mine métallique était sise sous un lac, le risque d'inondation acquerrait vraisemblablement de l'importance pour les mineurs qui y travaillent.

La principale différence entre les mineurs témiscabitiens et ceux du Chili réside dans le fatalisme dont témoignent les trois mineurs chiliens interrogés. Un fait est à noter : ces derniers se présentent comme des catholiques pratiquants. Ils semblent s'en remettre à la Providence une fois qu'ils ont pris toutes les mesures utiles à leur sécurité. Nous avons souligné précédemment que cette attitude était pratiquement disparue chez les mineurs de l'Abitibi-Témiscamingue. Cependant, puisque les mineurs chiliens et témiscabitiens rencontrés travaillent dans des mines métalliques, nous avons pu observer plusieurs récurrences dans leurs méthodes de travail. En fait, un mineur chilien et un mineur témiscabitien pourraient facilement travailler au Québec ou au Chili étant donné que leur tâche respective s'avère identique.

D'autres ressemblances sont ressorties entre tous les mineurs, notamment celle de l'autonomie au travail. Où qu'il se trouve dans le monde, l'ouvrier des abîmes se comporte comme un petit entrepreneur. Il

se montre responsable de sa sécurité et la course aux meilleures primes de rendement dicte sa conduite.

Nous pourrions difficilement aller plus loin dans notre analyse comparative faute d'avoir interrogé suffisamment de mineurs dans les différentes régions minières explorées. Néanmoins, deux dernières récurrences nous sont apparues au cours de l'analyse, soit la bonne entente entre les mineurs de fond et la reconnaissance accordée au mineur compétent.

La solidarité ouvrière qui se reflète dans la bonne entente nous paraît nécessaire sous terre en raison des risques permanents auxquels les travailleurs sont exposés. Dans l'intérêt de tous, il vaut mieux s'entendre et veiller les uns sur les autres. Cette disposition s'inscrit dans un sens pratique partagé par les ouvriers. Ailleurs dans le monde également, il faut sauver un pair en péril et on ne peut remonter au jour en l'abandonnant sous terre. La bonne entente prévaut parce qu'on n'a pas vraiment le choix d'agir de cette façon, compte tenu de l'environnement de travail propre aux mines souterraines. Le mineur de fond doit aussi s'entendre avec les mineurs sous-traitants même s'ils interfèrent dans son champ d'activité et qu'ils entrent en compétition avec lui : c'est une question de survie. Enfin, la bonne entente permet de réguler la production avec le quart alternant. Il s'agit d'une pratique qui paraît commune dans le travail minier des divers endroits où nous avons mené des entrevues.

En outre, un bon mineur est un ouvrier vaillant et compétent pour tous les individus interrogés partout dans le monde. L'autonomie, la compétence à exécuter leurs tâches, le rendement et l'importance attribuée à la sécurité représentent des qualités récurrentes pour tous les mineurs d'Europe et d'Amérique interviewés.

Il faut peut-être ajouter une dernière récurrence commune dans les

discours de tous les mineurs interrogés : la fierté du métier. Ces travailleurs témoignent d'une grande fierté en rapport avec leur métier. Elle s'explique peut-être par l'expertise particulière que nécessite le travail sous terre. Serait-ce une façon de riposter au peu d'intérêt accordé ordinairement dans la population en général au travail ouvrier ?

Enfin, les mineurs de fond des autres régions du globe se sont beaucoup intéressés aux conditions de travail, aux salaires ainsi qu'au fonctionnement d'une mine souterraine en Abitibi-Témiscamingue. Comme à l'occasion d'une enquête précédente (Beaupré, 1998), nous avons constaté que la solidarité ouvrière se situait bien au-delà de l'altérité culturelle. En nous présentant comme ancien mineur au début de nos entrevues, nous avons du coup fait partie des leurs.

6.6 Discussion

Dans les mines souterraines, le risque fait partie du métier. Plusieurs hommes finissent par s'habituer à travailler sous terre, d'autres, jamais. Les tâches les plus risquées sont rémunérées en conséquence. Et lorsque le travail s'avère vraiment trop dangereux, on déplace le problème du côté des mineurs sous-traitants à qui l'on accorde de hautes primes de rendement afin qu'ils accomplissent ces tâches périlleuses. Bien que les conditions de santé et de sécurité se soient grandement améliorées au cours du dernier quart de siècle en Abitibi-Témiscamingue, les blessures légères y sont encore chose courante, et le risque d'un accident grave demeure une possibilité non négligeable. Huit de nos répondants ont déclaré avoir subi un tel accident. En outre, presque les trois quarts de notre échantillon souffrent de maladies industrielles.

Les travailleurs miniers pensent davantage aux dangers liés aux accidents

de travail que ceux qui sont liés à la santé, quoique la qualité de la ventilation revienne régulièrement dans les discours des répondants. En fait, on associe difficilement le risque aux maladies industrielles. Il s'agit d'un risque latent auquel les mineurs de fond paraissent ne pas vouloir trop réfléchir.

L'écaillage représente l'activité la plus risquée sous terre, les roches branlantes, le plus grand danger et les éboulements, la principale cause d'accident identifiée par les mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue. En somme, le soutènement du terrain pose un véritable problème sur le plan de la sécurité dans les mines souterraines. Les efforts fournis par les entreprises minières afin de renforcer les parois rocheuses se sont traduits par des résultats tangibles, qui s'observent dans les statistiques. On est maintenant loin de l'époque où le soutènement des galeries et des chantiers reposait en partie sur des pièces de bois.

Selon Beck (2001, 136), l'exposition aux risques peut conduire à l'absence de prise de conscience de leur existence, à leur négation ou, du moins, à leur banalisation par le travailleur. Ces conduites dangereuses constituent, d'après Dejours (1980), des stratégies défensives mises de l'avant par l'ouvrier visant à nier les risques ou donnant l'illusion de les maîtriser de sorte à chasser la peur et l'angoisse. Chez les personnes pratiquant des métiers dangereux, on cherche à construire des normes relatives à la gestion du risque pour encourager les comportements prudents, mais aussi pour gérer l'angoisse (Burton-Jeangros, 2004, 53). Chez les mineurs de fond témiscabitiens, il subsiste certainement une part de déni des risques sous terre, mais il apparaît qu'ils sont tellement au fait des statistiques sur les accidents et la santé au travail que ce sentiment s'accompagne largement d'une grande part de réalisme. Nous insistons, le fatalisme ne s'est pratiquement pas manifesté chez nos informateurs, à deux exceptions près. On finit peut-être par se résigner à

travailler sous terre en raison des salaires alléchants. Cependant, le travailleur minier d'aujourd'hui ne confie plus son sort à la Providence une fois qu'il a pris toutes les mesures pour assurer sa santé et sa sécurité. D'ailleurs, lorsque nous faisons mention du fatalisme, nos répondants nous lorgnaient bizarrement comme si nous tenions des propos saugrenus. En somme, nous avançons que les mineurs de fond témiscabitiens font preuve à la fois de réalisme, de résignation et de déni au travail. Il s'agit d'un agencement donnant lieu à de la résilience. Notre propre expérience sous terre nous rappelle que, après deux ou trois jours à travailler au fond de la mine, on finit par s'habituer à cet environnement de travail à tel point qu'on le juge franchement préférable à celui de l'ouvrier de la construction qui doit se déplacer sur des échafauds à longueur de journée. Il ne s'agit pas de déni ou de résignation mais de choisir entre deux maux le moindre. Enfin, la proportion de déni, de réalisme et de résignation dans cette construction résiliente varie très certainement d'un mineur à l'autre.

Les divers médias régionaux couvrent fréquemment la question de la santé et de la sécurité dans les mines souterraines. Les syndicats ont joué un rôle remarquable dans la diffusion de l'information portant sur ce sujet auprès de leurs membres. Les compagnies minières ont fourni des efforts honorables pour réduire les accidents sous terre, améliorer les conditions de travail et informer leurs employés. Tous ces facteurs ont fait en sorte que les mineurs connaissent, aujourd'hui mieux qu'auparavant, les risques inhérents à leur métier et peuvent notamment les comparer à ceux des autres secteurs de l'industrie. Nous ne croyons pas que le travailleur minier fasse preuve de déni lorsqu'il nous déclare que, à proportion égale, il existe plus de risques pour celui qui s'affaire à l'abattage des grands arbres que pour celui qui travaille dans une mine souterraine. Il démontre seulement qu'il sait ce dont il parle et qu'il appuie son discours sur des faits reconnus.

Comme l'indique Jonas (1979), le moyen le plus sûr de parer un risque consiste à ne pas effectuer l'activité qui risquerait de l'engendrer. Toutefois, il reste qu'on a besoin des ressources minérales dans la vie quotidienne. Par conséquent, le métier de mineur n'est pas à la veille de disparaître malgré les promesses de développement technologique cherchant de manière détournée à employer le moins de personnel possible. Cette société industrielle qu'on avait tant critiquée est en train de s'effacer (Stoffaës, 1987) mais à un rythme beaucoup moins accéléré que ne le souhaite l'entreprise.

Les compagnies minières estiment que le problème sur le plan des risques relève principalement de leur main-d'œuvre. Plusieurs répondants nous ont confirmé que, lorsqu'un accident survenait, on considérait inmanquablement le travailleur comme unique responsable. Depuis plusieurs années, comme le note Reason (1993), toute l'industrie est convaincue que l'ouvrier fait figure de maillon faible de la sécurité au travail. Duclos (2002, 24) observe que les travailleurs essuient un tir serré de mesures de prévention et de protection et de représailles lors d'une catastrophe, tandis que les organisations s'en tirent inévitablement. Tout comme Leplat et de Terssac (1989), nous pensons que, à trop se focaliser sur les erreurs des travailleurs, on en vient à oublier que de nombreux accidents sont évités grâce à eux. Le travailleur représente à la fois un producteur de risques et un filet protecteur. Parce qu'on est arrivé à un niveau remarquable de sécurité, on est moins enclin à accepter les accidents. On est désormais obligé de progresser (Amalberti, 1996, 223).

D'après Crozier (1994, 18), la ressource humaine ne représente pas une difficulté dans la gestion entrepreneuriale mais plutôt la ressource fondamentale autour de laquelle s'agencent toutes les autres. L'entreprise doit écouter sa main-d'œuvre si elle veut mettre de l'avant un mode de

gouvernance adapté au monde postindustriel. L'auteur (*Ibid.*, 75) poursuit en déclarant que, pour rendre imaginables des pratiques différentes, il faut instaurer les conditions utiles pour qu'un autre jeu puisse naître. Pour y arriver, il faut bien connaître le jeu actuel. Or, l'industrie connaît généralement très mal la culture ouvrière. Pourtant, c'est à partir de la perception des individus qu'elle doit comprendre comment communiquer sur les risques. Cette communication doit s'adapter à la manière dont les travailleurs perçoivent les risques (Cleary et Malleret, 2006, 135). La gestion des risques, selon Hassid (2008, 82), demeure avant tout une histoire de communication. Une entreprise soucieuse de s'attaquer aux risques est moins hiérarchique et encourage la participation des travailleurs à l'activité opérationnelle et stratégique de l'entreprise. Sa structure tend à devenir plus horizontale (*Ibid.*, 66).

En effet, une gestion efficace du risque en entreprise ne s'effectue plus de façon autoritaire mais d'égal à égal. Pour les dirigeants, il ne s'agit plus d'imposer des règles de sécurité, mais il leur faut surtout discuter et évaluer avec les travailleurs les stratégies pour réduire les risques de leur environnement. Les compagnies minières ont grand intérêt à mutualiser leurs moyens de prévention, leurs connaissances de l'environnement et leurs compétences avec leurs employés (*Ibid.*, 98). Pour une prévention efficace du risque, un réseau d'acteurs doit nécessairement s'organiser (*Ibid.*, 37). Ce réseau, regroupant des mineurs de fond ainsi que des cadres, privilégie la mise en commun des solutions et le respect des différences. Tous ces acteurs doivent partager des valeurs communes pour s'assurer du succès de leurs efforts. Et même si la recherche de profits reste un objectif compréhensible si l'on considère le point de vue de l'entreprise, elle doit cependant se combiner, comme le suggère Castel (2009), à la volonté de préserver une société solidaire dont les membres sont unis par des rapports de réciprocité et la préoccupation du bien commun. En outre, une gestion valable du risque repose, d'après Cleary

et Malleret (2006, 63), sur la disposition des employeurs à faire face aux questions ambiguës, dérangeantes et polémiques.

L'une de ces questions concerne le rôle des cadres dans le changement organisationnel. Michel Crozier (1994, 78) observe qu'il s'agit d'une difficulté fondamentale, puisque ce groupe est ordinairement jugé comme conservateur et peu favorable au changement. Or, pour modifier l'organisation du travail, il faut nécessairement transformer les cadres. En ce qui concerne les mines souterraines, le contremaître, membre du personnel cadre qui entretient des rapports directs et quotidiens avec les travailleurs, doit exercer sur les employés moins de pression les incitant à accroître leur rendement. De surcroît, en plus de bien connaître le métier de mineur de fond, il lui faut effectuer son travail d'inspection des chantiers avec application et ne jamais favoriser l'achèvement d'un cycle de travail, dans le cas des foreurs en particulier, au détriment de la sécurité.

Pour sa part, la compagnie, soit les propriétaires miniers, doit respecter scrupuleusement la réglementation en cours au Québec, offrir régulièrement de la formation aux travailleurs et leur fournir de l'équipement fiable et de qualité. Plusieurs de nos répondants ont répété à maintes reprises ces revendications. Ils croient que la compagnie se fiche carrément de ses ouvriers dans la mesure où elle privilégie exclusivement la rentabilité de ses opérations. Son intérêt pour le corps ouvrier se manifeste seulement lorsque surviennent un nombre trop important d'accidents ou quelques décès qui ont pour effet de nuire à son image corporative; autrement, les mineurs de fond ont souvent l'impression de ne représenter que de la chair à canon. Les mineurs interrogés lors de notre enquête se sentent considérés « comme des numéros » par les propriétaires miniers. Dans les faits, plusieurs déclarent que les représentants de la compagnie encouragent la sécurité lors des meetings

mais que, une fois que les réunions sont terminées, ils exigent de la production de leurs travailleurs, même s'ils risquent de négliger certains aspects de leur sécurité. La carte de travail maintenant en vigueur sous terre ne sert qu'à rejeter plus facilement le blâme sur les mineurs s'il arrive un accident. En réalité, l'emploi de cet outil de prévention ne sert donc pas seulement d'aide-mémoire. Les dirigeants miniers ne veulent pas admettre que l'ampleur de la tâche à accomplir au cours de chaque quart et la prime de rendement rattachée à l'achèvement du cycle de travail soient mises en cause dans les accidents de travail. Les deux contremaîtres avec qui nous avons échangé rejetaient inmanquablement le blâme sur les mineurs dans le cas d'un accident et n'établissaient aucun rapport avec l'ampleur de la tâche, le temps supplémentaire et la prime de rendement.

Dans pareil contexte, on peut aisément comprendre pourquoi les mineurs de fond se syndiquent pour défendre leurs droits. Aux dires de plusieurs répondants, les mineurs non syndiqués se servent de la menace de la syndicalisation pour bénéficier d'un meilleur traitement. Devant ce spectre, la compagnie accorde de meilleurs salaires aux mineurs, leur organise des célébrations grandioses ponctuées de tirages à Noël et fait preuve d'un paternalisme peu ordinaire. S'il survient un accident, on demande au travailleur de rester à la maison, salaire payé, afin qu'il ne noircisse pas les statistiques. À la fin de l'année, les dirigeants miniers bombent le torse et annoncent sans gêne dans les médias qu'aucun accident ne s'est produit dans leur entreprise durant le dernier exercice.

En outre, les mineurs de fond ne peuvent même pas compter sur les inspecteurs de la CSST (Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec) pour les protéger. Notre propre expérience du travail minier, conjuguée aux témoignages de nos informateurs, démontre sans équivoque que la compagnie est toujours prévenue avant que se produise

une inspection. De cette façon, il lui est facile de corriger le tir et de se conformer à la réglementation. Dans le jargon minier, on disait qu'il fallait « faire le ménage avant que la visite arrive ».

Il est donc facile de comprendre pourquoi des mineurs considèrent le syndicat comme une police d'assurance. Cette organisation les protège contre les décisions arbitraires de l'entreprise. Bien qu'ils identifient quelques points défavorables, principalement la difficulté à gravir rapidement les échelons vers les postes mieux rémunérés et la défense des travailleurs paresseux, ils estiment majoritairement jouir d'un environnement de travail plus sécuritaire dans une mine où ils sont syndiqués. De plus, aucun de nos informateurs n'a déclaré qu'une mine dont les travailleurs n'étaient pas syndiqués offrait des conditions de travail et une sécurité meilleures que celles d'une mine dont les travailleurs l'étaient.

Le risque demeure inhérent à l'exploitation d'une mine souterraine. L'ouverture d'une mine constitue une grande part de risque, tant pour les investisseurs que pour les travailleurs. Effectivement, lorsqu'une mine commence ses opérations, elle présente un environnement davantage dangereux, aux dires de quelques informateurs. Les entreprises minières ont l'obligation d'assurer la sécurité de leur main-d'œuvre. Il y a un coût en termes d'image, comme le rappelle Hassid (2008, 19), pour une entreprise qui néglige les droits de ses travailleurs ainsi que leur sécurité au travail : elle risque de voir sa réputation ternie. Le Bureau international du travail (2003, 34) défend l'idée que les compagnies doivent exercer un rôle de premier plan dans les activités relatives à la sécurité et à la santé au travail et faire le nécessaire pour établir un système de gestion à cet effet. Cela fait partie de leur devoir et de leur responsabilité générale comme employeurs.

Plusieurs études démontrent que le coût de la prévention est nettement inférieur au coût des accidents, ce qui revient à dire, comme le remarque Trinquet (1980, 49), que les sommes consacrées à la prévention représentent un investissement profitable pour les entreprises. L'employeur, en tant que propriétaire des instruments du travail, achète la force de travail et l'emploi à son profit. La responsabilité de garantir la sécurité du travail lui revient donc (*Ibid.*, 175). Le haut niveau d'incertitude ne peut libérer l'entreprise de sa responsabilité. Au contraire, il la consolide en suscitant un devoir de prudence (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, 279). La précaution n'est possible que si l'on associe les différents acteurs concernés, experts ou profanes (*Ibid.*, 299). Selon Jacques Attali (2007, 42), en plus de se plier aux normes en vigueur relatives à la santé et à la sécurité du travail, les entreprises devront, dans un proche avenir, créer des postes afin d'organiser la vigilance, la sécurité et le contrôle des standards établis par la législation gouvernementale.

Toutefois, comme le remarque avec justesse Pierre Paquette (2000, 274), le rôle de l'État québécois a jusqu'à maintenant été largement dominé par une idéologie économique libérale incarnée par la nonchalance dans l'évolution de sa politique minière et ses lois du travail. Comme le note Castel (1995, 769), personne ne peut néanmoins remplacer l'État, dont le rôle consiste à rédiger des lois et à s'assurer de leur application. Le gouvernement doit légiférer dans la gestion des risques au travail et exercer davantage son leadership par l'intermédiaire du ministère du Travail.

Puisque l'enjeu dans tous les champs d'activité consiste à accroître son prestige auprès des autres et que la prime de rendement est à la base de cette reconnaissance mutuelle chez les travailleurs miniers, nous suggérons qu'il faut transformer l'image du mineur de fond, représentation partagée par tous les mineurs, pour réduire les risques sous terre. En plus

des conditions objectives, qui peuvent se résumer à l'amélioration du soutènement et de la ventilation des aires de travail, à moins de pression exercée sur les travailleurs les incitant à accroître leur rendement et à la disparition éventuelle du « bonus » comme salaire ajouté, il faut donner un autre sens au jeu caractéristique du travail sous terre. Nous estimons que les propriétaires miniers ont négligé les déterminants sociaux et la trajectoire personnelle de leurs travailleurs pour contrer les risques. En réalité, ils ont surtout prêté attention aux conditions objectives. Contrairement à l'idée généralement admise, tant du côté patronal que syndical, les mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue sont peut-être plus disposés qu'il ne le paraît à voir les enjeux de leur champ d'activité modifiés et à transformer les luttes qui lui sont propres. Nous avons maintes fois noté leur souhait de recevoir plus de formation et plus d'information. Ils croient que toute forme de sensibilisation a pour effet de les encourager à travailler de façon sécuritaire. Ils déplorent de ne pas être conscientisés aux risques du métier sur une base plus régulière. Gagnon *et al.* (2010) ont également remarqué le même phénomène chez les travailleurs des mines d'amiante.

Afin de s'assurer du succès de la démarche, nous proposons, comme le fait Bourdieu (1994), de sensibiliser en priorité les travailleurs à haut capital symbolique pour espérer des changements dans la gestion du risque. Le changement s'opérera mieux s'il est endossé par ceux qui jouissent d'une importante reconnaissance sociale. Il faut transformer le portefeuille de risques des mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue. Il faut agir sur leur culture ouvrière de sorte à modifier leur système de valeurs et les croyances qui en constituent la base. Il faut remettre en question les critères d'acceptabilité du danger. Par ailleurs, Douglas (1992) a bien démontré que la perception du risque chez les ouvriers est déterminée par la culture du risque propre à leur travail. Douglas et

Wildavsky (1983) affirment que les ouvriers travaillant au même endroit partagent une culture comprenant des notions de risque bien ancrées qui conditionnent leur perception. La culture des mineurs de fond témiscabitiens leur fournit une perception spécifique des risques. Les valeurs rattachées à un champ d'activité organisent la hiérarchisation des risques (Peretti-Watel, 2000). Cette culture du risque, représentative d'une classe ouvrière, transcende l'acte de perception chez les mineurs. Elle influence leur calcul des probabilités ainsi que leur évaluation des enjeux que pose un risque au travail. Au cours des activités de production, les mineurs réfléchissent avant de prendre une décision risquée. Ils soupèsent les avantages et les dangers liés à leur décision à la lumière de la culture du risque qui caractérise leur champ d'activité. En changeant les règles, les enjeux et, incidemment, la lutte propre à leur champ d'activité, on bouleversera toute la culture du risque des mineurs de fond témiscabitiens. Leur pratique s'en trouvera modifiée ainsi que le sens qu'ils lui accorderont. Quoi qu'il en soit, nous affirmons qu'il faut, certes, entreprendre toute forme d'intervention sur le plan de la gestion des risques dans une mine souterraine à partir des perceptions des mineurs de fond, du risque tel qu'il est perçu.

Nous espérons fortement que notre étude conduira à la mise en place de programmes de prévention considérant le facteur humain, mais aussi les facteurs organisationnels ainsi que l'environnement naturel propre au travail minier. Nous sommes d'avis qu'une bonne organisation du travail prend en compte la contribution des travailleurs, qui peuvent dès lors développer des marges de manœuvre et des formes de coopération. Il faut s'attaquer au capital symbolique du mineur de fond si l'on compte mettre de l'avant une politique de gestion du risque encourageant les comportements les moins périlleux. Cependant, pour en arriver à ce résultat, il faut oser le débat sur les enjeux de construction de la santé et

de la sécurité du travail dans l'espace de l'entreprise, comme l'affirme Dupont (2004, 249).

Le temps presse, si l'on veut aboutir à de réels changements. En effet, nous l'avons indiqué antérieurement, en raison du vieillissement de la main-d'œuvre dans les mines souterraines, de nouvelles recrues viendront bientôt combler les départs à la retraite. En outre, avec l'effervescence que connaît actuellement le secteur minier, associée à la montée spectaculaire du prix des métaux et plus particulièrement de l'or, il faudra plus que voir au remplacement de la main-d'œuvre vieillissante avec la mise en exploitation de nouveaux gisements. L'arrivée de nouveaux mineurs de fond se traduit inéluctablement par une augmentation du nombre des accidents (Campbell, 2000, 101). Ce phénomène s'observe partout où des mines sont exploitées. En Abitibi-Témiscamingue, une nouvelle main-d'œuvre moins expérimentée a déjà fait monter en flèche le nombre d'accidents mortels (Gourd, 1981, 72). Le caractère récent de l'embauche est un facteur de risque additionnel, qui se généralise aussi dans les autres secteurs de l'industrie (Trinquet, 1980, 27). À cause de leur inexpérience et du fait que les nouvelles mines sont plus à risques, les nouveaux mineurs s'exposent à de réels dangers, selon nos répondants. Plusieurs d'entre eux ont déclaré que l'expérience du travail sous terre permet de repérer plus facilement les risques. Nous pensons que les compagnies devront réagir en conséquence et s'assurer qu'il y ait transfert de connaissances entre les vieux et les nouveaux travailleurs miniers. Il en va de la vie des nouveaux mineurs de fond témiscabitiens. En raison de l'importante masse d'informations qui circule en relation avec cette situation hautement préoccupante, les compagnies minières ne peuvent pratiquement pas l'ignorer.

CONCLUSION

Notre étude voulait vérifier de quelle façon les mineurs de fond perçoivent le risque dans le contexte de leur pratique sous terre. Plus particulièrement, nous souhaitions connaître si leur autonomie relative au travail, la prime de rendement et leur perception de l'inéluctabilité du destin pouvaient jouer dans leur gestion du risque.

Nous avons donc décidé d'étudier la perception du risque chez vingt travailleurs miniers sous trois angles distincts : 1. la prise en charge de leur sécurité, en raison de leur autonomie dans l'exécution de leurs tâches et de leur sentiment de responsabilité fort développé et encouragé par l'organisation du travail; 2. leur rapport à la prime de rendement comme incitatif favorable à l'effort fourni durant le travail à la fois pour s'assurer une certaine reconnaissance auprès de leurs pairs et de meilleurs gains, même s'il leur faut prendre des raccourcis sur le plan de leur sécurité; 3. leur sentiment du caractère inéluctable du destin, devant lequel ils font preuve, selon le cas, de fatalisme, de réalisme, d'abnégation, de résignation, de courage ou de déni. Notre hypothèse était que la perception du risque chez les mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue dérivait d'un sens pratique qui se fondait sur la prise en charge individuelle de la sécurité, le rapport à la prime de rendement et un certain sentiment de la fatalité du danger. Nous estimions que ce sens pratique représentait, en quelque sorte, l'expression actualisée et stratégique de la culture ouvrière partagée par les mineurs de fond témiscabitiens.

Nous croyons avoir vérifié notre hypothèse, et celle-ci est valide, à quelques nuances près. Comme nous l'avons largement démontré, l'indépendance au travail influence le mineur de fond dans sa perception du risque : il s'attribue presque entièrement la responsabilité de sa sécurité à partir du moment où il arrive sous terre et plus encore au cours

des activités de production. En raison de la dispersion des sites de travail sous terre, il s'agit d'un comportement facilement explicable et raisonnable dans les circonstances.

En ce qui concerne l'influence de la prime de rendement sur la perception du risque des travailleurs d'une mine souterraine, elle a été également largement démontrée. Or, elle s'exerce doublement : la prime de rendement permet de bonifier considérablement le salaire de base et elle situe avantageusement le mineur parmi ses collègues de travail dans la mesure où elle est importante. Donc, la prime de rendement permet à la fois de gagner plus d'argent et de se valoir l'estime des autres travailleurs. Pour ces deux raisons, il devient par conséquent tentant pour le mineur de fond de prendre des raccourcis sur le plan de sa sécurité de manière à compléter son cycle de travail afin de se mériter une prime élevée et d'être reconnu comme un travailleur productif par ses pairs, ce qui, dans les deux cas, lui procure du respect. Nous avons appris que le bon mineur était, selon nos répondants, un individu qui donnait un excellent rendement. Le montant de la prime reçue aux deux semaines ou chaque mois est là pour en témoigner. Qui ne voudrait pas simultanément gagner plus d'argent et jouir d'un certain prestige auprès de ses collègues ?

Le troisième volet de notre hypothèse restait plus difficile à démontrer. Nous n'avons pas pu conclure au fatalisme annoncé par Legendre, Dofny *et al.* (1982) chez nos informateurs, à deux exceptions près. En fait, nous croyons que les mineurs de fond témiscabitiens font majoritairement preuve de résilience : capacité construite à partir de la résignation (« il faut bien gagner sa vie »), du déni (« ce n'est pas plus dangereux qu'ailleurs, sur la route ou dans d'autres occupations ») et du réalisme (les mineurs de fond se montrant au fait des données statistiques sur les risques associés à leur métier). La composition de cette construction diffère possiblement d'un mineur de fond à l'autre, c'est-à-dire que chacune des

trois composantes se voit accorder plus ou moins d'importance selon l'individu.

En somme, notre hypothèse initiale a été confirmée, si l'on apporte à son troisième volet les nuances utiles. Nous pensons toutefois que nous aurions peut-être dû porter davantage notre attention en début de parcours sur la pression exercée par les contremaîtres sur les travailleurs afin qu'ils augmentent leur rendement. Cette pression joue un rôle notable dans la perception du risque des mineurs de fond. Il ne s'agit alors plus de prendre des raccourcis sur le plan de la sécurité pour augmenter sa prime de rendement ou pour recevoir plus d'estime de ses compagnons de travail. Le mineur peut être simplement enclin à prendre des risques afin de satisfaire les demandes de son supérieur immédiat, pour lui faire plaisir, pour ne pas s'attirer sa mauvaise humeur ou tout bonnement pour ne plus l'entendre se plaindre de son peu de productivité. En outre, rester en bons termes avec le contremaître peut l'aider à recevoir une bonne prime de rendement, puisque c'est celui-là qui juge de la qualité et de la quantité du travail accompli. Au cours de notre enquête, nous avons constaté que la pression exercée sur les mineurs de fond pour les inciter à fournir un meilleur rendement pouvait interférer dans leur perception du risque. Néanmoins, les mineurs d'expérience et ceux qui sont syndiqués subissent plus aisément la pression : ils n'hésitent pas à refuser un travail qu'ils jugent dangereux ou à discuter de la tâche.

Notre thèse peut certainement s'avérer utile aux entreprises, aux syndicats ainsi qu'aux mineurs eux-mêmes. Nous projetons de diffuser les résultats de notre enquête à l'occasion de publications, tantôt scientifiques, tantôt vulgarisées. La vulgarisation de notre recherche témoigne de notre volonté de traduire nos découvertes dans un langage accessible à de nombreux publics (Noiriel, 2006, 112). Néanmoins, nous demeurons conscient que notre interprétation se limite d'abord à la région

minière où nous avons mené notre enquête et à une vingtaine d'entrevues. Afin de minimiser les limites de notre recherche, nous souhaitons créer un engouement pour l'anthropologie du travail et inciter les chercheurs à mener des enquêtes similaires dans d'autres régions du monde susceptibles de permettre la comparaison et de voir émerger un modèle de base encore plus explicite de la perception du risque chez les mineurs de fond.

En fait, nous considérons que des chercheurs provenant d'autres horizons disciplinaires doivent étudier la perception du risque chez les travailleurs afin d'enrichir les analyses disponibles. Nous encourageons le recours aux approches interdisciplinaires comme moyens potentiellement efficaces pour comprendre la perception du risque dans les différents champs d'activité. Nous pensons, comme Horlick-Jones et Sime (2004), qu'il peut se produire une perte de compréhension à travers les frontières séparant les connaissances disciplinaires. La collaboration entre les disciplines offre sans contredit des possibilités stimulantes pour le travail savant et la compréhension des phénomènes sociaux. D'ailleurs, nous avons nous-mêmes eu recours à différentes disciplines durant notre recherche. Nous nous sommes servis de la géologie et de la géographie pour situer la région de l'Abitibi-Témiscamingue puis ensuite pour comprendre la formation de la faille de Cadillac. L'histoire de la région témiscabitiébienne a permis d'expliquer l'occupation du territoire et le développement minier. Le recours à la philosophie a été utile pour définir la perception. Bref, d'après leur pertinence ou selon l'avancement de notre thèse, nous nous sommes inspirés en concomitance ou à tour de rôle de nombreux ouvrages de sociologie, d'anthropologie, d'ergonomie, etc. Ce souci interdisciplinaire rejoint une préoccupation du programme en Sciences humaines appliquées de l'Université de Montréal qui encourage les étudiants à ne pas se limiter à une seule discipline au cours de leur recherche de doctorat. Les responsables du programme croient que la

compréhension des phénomènes sociaux chez les étudiants se trouvera forcément enrichie par l'apport de plusieurs disciplines. Une opinion que nous partageons sans équivoque.

Il serait intéressant de comprendre pourquoi la solidarité entre les mineurs de fond témiscabitiens ne s'est pas traduite au fil des années par l'émergence d'une conscience politique plus large. Ailleurs dans le monde, en Amérique du Sud par exemple (Godoy, 1985, 207), les travailleurs miniers sont conscients de leur importance dans l'économie nationale et ils ont développé de nouvelles formes de conscience politique. En Abitibi-Témiscamingue, la fierté du métier n'a jamais conduit à la naissance d'une conscience de classe comme chez les mineurs chiliens et ceux du charbon en France. Les organisations syndicales seraient sans doute particulièrement curieuses de se pencher sur cette question avec l'appui des chercheurs.

Enfin, les avenues de recherche portant sur l'univers social des mines sont nombreuses. La consommation de drogues sous terre, la perception des changements technologiques en fonction du statut de travailleur, la santé mentale des mineurs de fond ainsi que l'effet des quarts alternants sur la santé constituent autant de pistes prometteuses et trop peu explorées jusqu'à maintenant. La santé des populations vivant à proximité des mines à ciel ouvert mérite aussi l'attention des chercheurs alors que ce type d'exploitation se multiplie actuellement en Abitibi-Témiscamingue. Le monde social relatif aux mines représente une source intarissable de sujets qu'il faudrait investiguer dans une perspective interdisciplinaire.

Pour conclure, nous affirmons qu'une organisation du travail efficace et respectueuse dans les mines souterraines peut exister si la contribution des mineurs est prise en compte. Dans les entreprises minières, le facteur humain est trop souvent nié ou rabaissé. Il s'y développe alors des

politiques de gestion mises en œuvre par des technocrates totalement coupés de la connaissance et de la compréhension du travail réellement accompli sous terre. Le cloisonnement dans une entreprise n'est jamais une avenue souhaitable ou profitable, alors que le rapprochement entre les différents agents sociaux ainsi que le respect mutuel nous semblent davantage féconds.

Être veilleur, être témoin, être passeur, défendre le droit des individus avant celui des grandes corporations, tels sont les devoirs du chercheur en sciences sociales. De nombreux intellectuels, de Sartre à Bourdieu en passant par Foucault et Durkheim, ont déclaré que le savoir doit servir le monde ordinaire. Le rôle de l'intellectuel consiste ainsi à employer ses connaissances pour défendre le bien commun (Erbès-Séguin, 1999). Notre thèse s'est inscrite dans cette perspective critique et constructive.

SOURCES DOCUMENTAIRES

ALLAIS, M. « Le comportement de l'homme rationnel devant le risque : critique des postulats et axiomes de l'école américaine », dans *Econometrica*, vol. 21, n° 4, 1953, p. 503-546.

ALLARD, P. « Éléments pour une problématique de l'histoire du risque, du risque accepté au risque maîtrisé », dans *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 23, 2001.

AMALBERTI, R. *La conduite de systèmes à risques*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.

ANGERS, M. *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, Montréal, CEC, 2000.

ARCHAMBAULT, J. et HAMEL, J. « Une évaluation partielle de la méthodologie qualitative en sociologie assortie de quelques remarques épistémologiques », dans POUPART, J. et al. *La recherche qualitative, diversité des champs et des pratiques au Québec*, Montréal, Gaëtan Morin, 1998.

ASSELIN, M. *La colonisation de l'Abitibi, un projet géopolitique*, Rouyn-Noranda, Cahiers du Département d'histoire et de géographie, n° 4, 1982.

ASSELIN, M. et GOURD, B.B. *L'Abittibbi et le Témiskaming hier et aujourd'hui*, Rouyn-Noranda, Département d'histoire et de géographie, 1975.

ATTALI, J. et al. *L'avenir du travail*, Paris, Fayard, 2007.

AVERY, D. *Dangerous Foreigners. European Immigrant Workers and Labour Radicalism in Canada, 1896-1932*, Toronto, McClelland and Stewart, 1979.

BARENDSE, M.A. « American Perceptions Concerning Slavic Immigrants in the Pennsylvania Anthracite Fields, 1880-1910. Some Comments on the Sociology of Knowledge », dans *Ethnicity*, n° 8, 1981, p. 96-105.

BEAUPRÉ, S. *Une analyse anthropologique des rapports de production entre les immigrants polonais et les autres groupes ethniques à la mine Noranda entre 1926 et 1951*, Montréal, mémoire de maîtrise, Département d'anthropologie, Université de Montréal, 1998.

BECK, U. *La société du risque*, Paris, Aubier, 2001.

- BÉDARD, R. *Cristini, mineur de l'Abitibi*, Québec, BÉlor, 2004.
- BENOIST, E. *L'Abitibi, pays de l'or*, Montréal, Éditions du Zodiaque, 1938.
- BENSON, J. *British Coal Miners in the Nineteenth Century : A Social History*, New York, Holmes and Meier Publishers Inc, 1980.
- BENZAOUA, M. et BELEM, T. *Investigation de la stabilité chimique et son impact sur la qualité des remblais miniers cimentés*, Montréal, IRSST, 2000.
- BERKELEY, G. *Principes de la connaissance humaine*, Paris, Flammarion, (1710) 1991.
- BERNARD, M. *L'âge d'or australien, la ruée vers l'or et ses conséquences*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- BERTAUX, D. « Fonctions diverses des récits de vie dans le processus de recherche », dans DESMARAIS, D. et GRELL, P. *Les récits de vie : théorie, méthode et trajectoires types*, Montréal, Éditions St-Martin, 1986.
- BERTHELETTE, D. et ABENHAIM, L.L. *La rémunération au rendement et la sécurité du travail*, Montréal, IRSST, 1982.
- BERTHIAUME, N. *Rouyn-Noranda, le développement d'une agglomération au cœur de l'Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, Cahiers du Département d'histoire et de géographie, n° 3, 1981.
- BERTRAND, M.-A. « Le rêve d'une société sans risque », dans *Drogues, santé et société*, vol. 4, n° 2, 2005, p. 9-41.
- BIAYS, P. *Les marges de l'oekoumène de l'Est du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1964.
- BILLETTE, N.R. et CHOUINARD, J.L. *Recherche sur les liens entre boni et accidents*, Val-d'Or, CANMET, 1987.
- BLANCHARD, R. *L'Ouest du Canada français. Les pays de l'Ottawa – L'Abitibi-Témiscamingue*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1954.
- BLUMBERG, M. *Job Switching Autonomous Work Groups : A Descriptive and Exploratory Study in an Underground Coal Mine*, San Francisco, R. & E. Research Associates Inc, 1978.
- BOILEAU, G. et DUMONT, M. *L'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1979.

BOILEAU, P.-E. *et al.* *Validation d'une méthode de mesure des vibrations mains-bras appliquée aux foreuses à béquille*, Montréal, IRSST, 1994.

BOURASSA, J. *Le travailleur minier, la culture et le savoir ouvrier : quatre analyses de cas*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, n° 4, 1982.

BOURDIEU, P., CHAMBOREDON, J.C. et PASSERON, J.C. *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton, 1968.

BOURDIEU, P. *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Seuil, 1972.

BOURDIEU, P. *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.

BOURDIEU, P. *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard, 1982.

BOURDIEU, P. *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984.

BOURDIEU, P. *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987.

BOURDIEU, P. *Réponses*, Paris, Seuil, 1992.

BOURDIEU, P. *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994.

BOURDIEU, P. «La double vérité du travail», dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, septembre 1996, p. 89-90.

BOURDIEU, P. *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997.

BOURDIEU, P. *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

BOURDIEU, P. *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris, Raisons d'agir, 2004.

BOURRELIER, P.H. *et al.* *Les catastrophes naturelles : le grand cafouillage*, Paris, OEM, 2000.

BOUTIN, G. *L'entretien de recherche qualitatif*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2000.

BOUVIER, P. « Anthropologie industrielle et culture ouvrière », dans *Anthropologie et sociétés*, vol. 10, n° 1, 1986, p. 163-169.

BRUNER, J., *Culture et modes de pensée*, Paris, Retz, 1996.

BULMER, M.I.A. « Sociological Models of the Mining Community », dans *Sociological Review*, vol. 10, n° 3, 1975, p. 61-92.

BURAWOY, M. *Manufacturing Consent : Changes in the Labour Process under Capitalism*, Chicago, The University of Chicago Press, 1979.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL *Les systèmes de résultats liés aux résultats*, Genève, BIT, 1984.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL *La sécurité et la santé dans les industries de métaux non ferreux*, Genève, BIT, 2003.

BURTON-JEANGROS, C. *Cultures familiales du risque*, Paris, Economica, 2004.

CALLON, M., LASCOUMES, P. et BARTHE, Y. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.

CAMIRE, L. *et al. Rapport sur les groupes minoritaires dans le Nord-Ouest québécois*, Amos, Bureau régional de diffusion du français, 1969.

CAMPBELL, A. *Honourable Men and Degraded Slaves : A Comparative Study of Trade Unionism in Two Lanarkshire Mining Communities, 1830-1974*, London, Hassocks, 1978.

CAMPBELL, A. *The Lanarkshire Miners*, Edinburgh, John Donald Publishers Limited, 1979.

CAMPBELL, A. *The Scottish Miners, 1874-1939*, Aldershot, Ashgate Publishing Ltd, vol. 1, 2000.

CAMPBELL, A., FISHMAN, N. et HOWELL, D. *Miners, Unions and Politics 1910-1947*, Aldershot, Scolar Press, 1996.

CARSWELL, J. et ROBERTS, T. *Getting the Coal, impressions of a Twentieth Century Mining Community*, Oxford, The Alden Press, 1992.

CASTEL, R. *La gestion des risques*, Paris, Minuit, 1982.

CASTEL, R. *La métamorphose de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.

CASTEL, R. *La montée des incertitudes*, Paris, Seuil, 2009.

CATTA, J.M. *La grève des bûcherons de Rouyn, 1933*, Rouyn-Noranda, Cahiers du Département d'histoire et de géographie, 1985.

CECCALDI, X. *Les options d'aménagement régional en milieu de ressources*, Montréal, Société de développement de la Baie James, juin 1980.

CHURCH, R. et OUTRAM, Q. *Strikes and Solidarity, Coalfield Conflict in Britain 1889-1966*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

CLEARY, S. et MALLERET, T. *Risques, perception, évaluation, gestion*, Paris, Maxima, 2006.

CLOT, Y. *La fonction psychologique du travail*, Paris, Presses universitaires de France, 2004.

COMITE D'ENQUETE SUR LES ACCIDENTS MINIERS *Rapport du comité d'enquête sur les accidents miniers survenus en 1989 et 1990*, Montréal, IRSST, 1991.

COOPER-RICHET, D. *Le peuple de la nuit*, Paris, Perrin, 2002.

CORIN, E.E., BIBEAU, G., MARTIN, J.-C. et LAPLANTE, R. *Comprendre pour soigner autrement*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1990.

CÔTÉ, M. « Préhistorie de l'Abitibi-Témiscamingue » dans *Recherches amérindiennes*, XXIII, n° 2-3, 1993, p. 5-24.

CÔTÉ, M. et INKSETTER, L. *Voyage au-delà de la mémoire*, Rouyn-Noranda, Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue, 2002

COUTURE, Y.H. *Les Algonquins*, Val-d'Or, Hyperborée, 1983.

CRESWELL, J.W. « Data Analysis and Representation », dans CRESWELL, J.W. *Qualitative Inquiry and Research Design*, Thousand Oaks, Sage, 1998.

CROZIER, M. *L'entreprise à l'écoute*, Paris, Seuil, 1994.

CROZIER, M. et FRIEDBERG, E. *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.

CYR, C. « L'affaire Belmoral », dans *Criminologie*, vol. 21, n° 1, 1988, p. 83-94.

DAOUST, A. « La mobilité interne des ouvriers-mineurs de l'Inco », dans GAUDREAU, G. *et al.* *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois, 1886-1945*, Québec, Septentrion, 2003.

DE LA RIVA, P. *Mine rien. Les Canadiens français et le travail minier à Sudbury, 1886-1930*, Sudbury, Prise de parole, 1998.

DEJOURS, C. *Travail : usure mentale*, Paris, Le Centurion, 1980.

DEMAZIÈRE, D. et DUBAR, C. *Analyser les entretiens biographiques*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004.

DESBOIS, E., JEANNEAU, Y. et MATTÉI, B. *La foi des charbonniers*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1986.

DESCARTES, R. *Méditations métaphysiques*, Paris, Flammarion, (1641) 2010.

DESLAURIERS, J.P. *Recherche qualitative. Guide pratique*, Montréal, McGraw-Hill, 1991.

DESLAURIERS, J.P. « L'induction analytique », dans POUPART, J. *et al.* *La recherche qualitative, enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin, 1997.

DESNOYERS, L. « Forage minier : repérage visuel des dangers », dans *L'IRSST*, Montréal, IRSST, septembre 1991.

DE TERSSAC, G., *L'autonomie dans le travail*, Paris, PUF, 1992.

DEVEREUX, G. *De l'angoisse à la méthode*, Paris, Flammarion, 1980.

DIDEROT, D. *Jacques le fataliste et son maître*, Gallimard, Paris, (1796) 1966.

DOUGLAS, M. *Risk and Blame. Essays in Cultural Theory*, London, Routledge, 1992.

DOUGLAS, M. et WILDAVSKY, A.B. *Risk and Culture : An Essay on the Selection of Technical and Environmental Dangers*, Berkeley, University of California Press, 1983.

DUCLOS, D. *L'homme face au risque technique*, Paris, L'Harmattan, 1991.

DUCLOS, D. « Le grand théâtre des experts du risque », dans *Le Monde diplomatique*, juin 2002, p. 24-25.

DUMAS, E. *Dans le sommeil de nos os*, Montréal, Léméac, 1971.

DUNCAN, R. *The Mine Workers*, Edinburgh, Birlinn, 2005.

DUPONT, Y. *Dictionnaire des risques*, Paris, Armand Colin, 2004.

DUPUIS, J.P. *Une analyse anthropologique des rapports entre l'entreprise et la communauté dans deux villages miniers abitibiens*, Montréal, thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Université de Montréal, 1991.

DUPUIS, J.P. « L'impact de la sous-traitance dans la culture professionnelle des mineurs », dans LEGENDRE, C. et HARRISSON, D. *Santé, sécurité et transformation du travail, réflexions et recherches sur le risque professionnel*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2002.

DURLAND, K. *Among the Fife Miners*, London, Swan Sonnenschein Publication, 1904.

DWYER, T. *Life and Dead at Work*, London, Plenum Press, 1991.

EGAN, G. *The Skilled Helper: A Problem-Management Approach to Helping*, Belmont, Brooks Cole, 5^e édition, 1994.

ELLIOTT, B. *Yorkshire Miners*, Stroud, The History Press, 2009.

ERBÈS-SEGUIN, S. *La sociologie du travail*, Paris, La Découverte, 1999.

EWALD, F. *L'État-providence*, Paris, Grasset, 1986.

EWALD, F. et GOLLIER, C. *Le principe de précaution*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.

FONTAN, J.M. et LAFLAMME, S. « La méthode sociologique », dans TREMBLAY, D.G. et VILLENEUVE, D. *Travail et société. Une introduction à la sociologie du travail*, Télé-université, 1997.

FOUCAULT, M. *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

FOURNIER, M. *Communisme et anticommunisme au Québec, 1920-1950*, Montréal, Éditions St-Martin, 1979.

FRANK, D. « Contested Terrain: Worker's Control in the Cape Breton Coal Mines in the 1920s », dans *On the Job, Confronting the Labour Process in Canada*, 1986, p. 102-123.

FYTAS, K. *Développement d'un modèle intégré informatique pour la planification de la ventilation dans les mines souterraines*, Montréal, IRSST, 2002.

GAGNON, G. et al. *Plan d'action de la CSST dans les mines souterraines*, Québec, CSST, 2010.

GARDNER, D. *Risque, la science et les politiques de la peur*, Montréal, Logiques, 2009.

GARIN, H. *Les mines*, Paris, Presses universitaires de France, 1969.

GAUDREAU, G. et al. *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois, 1886-1945*, Québec, Septentrion, 2003.

GAUTHIER, B. et al. *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1984.

GÉRIN-LAJOIE, J. *Les Métallos 1936-1981*, Montréal, Boréal Express, 1982.

GERVAIS, M. *L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs par profession*, Montréal, IRSST, 1985.

GIDDENS, A. *La constitution de la société*, Paris, PUF, 1987.

GIDDENS, A., *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1994.

GIROSST *Les attributs de l'organisation et de la gestion du travail et la sécurité dans les mines de métaux du Québec*, Montréal, IRSST, 1993.

GIROUX, J., *Les différents types de primes au rendement et leurs effets sur les comportements des travailleurs*, Gatineau : Université du Québec en Outaouais, mémoire de maîtrise déposé au département des relations industrielles, 2001.

GLASER, B.G. et STRAUSS, A.L. *The Discovery of Grounded Theory*, Chicago, Aldine, 1967.

GLUCKMAN, M. « Anthropological Problems Arising from the African Industrial Revolution », dans *Social Change in the Modern Africa*, London, O.U.P. and I.A.I., 1961.

GODARD *et al.* *Traité des nouveaux risques*, Paris, Gallimard, 2002.

GODOY, R. « Production Strategies of Bolivian Miners: Methodological and Empirical Considerations », dans *Human Organization*, vol. 46, n° 1, 1987, p. 48-54.

GOGUELIN, P. *L'étude du travail*, Paris, Gaëtan Morin, 1998.

GOURD, B.B. *Mines et syndicats en Abitibi-Témiscamingue, 1910-1950*, Rouyn-Noranda, Cahiers du Département d'histoire et de géographie, 1981.

GOURD, B.B. *Le Klondyke de Rouyn et les Dumulon, l'histoire du développement minier de la région de Rouyn et d'une famille de pionniers*, Rouyn-Noranda, Cahiers du Département d'histoire et de géographie, 1982.

GOURD, B.B. *Angliers et le remorqueur T. E. Draper. Rouyn*, Rouyn-Noranda, Cahiers du Département d'histoire et de géographie, 1983.

GOURD, B.B. *L'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, Les Éditions de l'IQRC, 2007.

GRAVEL, A. *Centenaire de l'Abitibi en territoire québécois, 1898-1998*, Rouyn-Noranda, Conseil régional de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue, 1998.

GRENIER, M. *et al.* *Sampling for Diesel Particulate Matter in Mines*, Montréal, IRSST, 2001.

GUENETTE, A. *Le salaire au rendement dans les mines souterraines au Québec*, Montréal, Université de Montréal, 1982.

GUILHOU, X. et LAGADEC, P. *La fin du risque zéro*, Paris, Eyrolles, 2002.

HADJIGEORGIOU, J. et LESSARD, J.-F. *Conception des cheminées à minerai et à stérile*, Montréal, IRSST, 2004.

HARRISON, D. « La représentation du risque professionnel », dans *Sciences sociales et Santé*, vol. VI, n^{os} 3-4, 1988, p. 75-98.

HASSANI, F.P. et MOMAYEZ, M. *Conception d'un nouvel appareil d'auscultation des couches de béton projeté sur les parois des galeries de mines souterraines*, Montréal, IRSST, 2004.

HASSID, O. *La gestion des risques*, Paris, Dunod, 2008.

HOC, J-M. *Supervision et contrôle de processus. La cognition en situation dynamique*, Grenoble, PUG, 1996.

HOGENKAMP, B. et STORCK, H. *Le Borinage*, Bruxelles, Revue belge du cinéma, 1984.

HORLICK-JONES, T. et J. SIME, J. « Living on the Border : Knowledge, Risk and Transdisciplinarity », dans *Futures*, vol. 36, n° 4, 2004, p. 441-456.

HUBERMAN, A.M. et MILES, M.B. *Analyse des données qualitatives*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1991.

HUNT, C.J. *The Lead Miners of the Northern Pennines. In the Eighteenth and Nineteenth Centuries*, Manchester, Manchester University Press, 1970.

HUSSERL, E. *Méditations cartésiennes*, Paris, Presses universitaires de France, (1929) 1995.

JODOUIN, R. *En-d'ssour*, Montréal, Éditions québécoises, 1973.

JONAS, H. *Le principe de responsabilité*, Paris, Cerf, 1979.

JONES, D.A. « Communism at Work », dans *The Rouyn-Noranda Press*, vol. 2, n° 15, 1934, p. 2.

KANT, E. *Prolégomènes à toute métaphysique*, Paris, Vrin, (1783) 1993.

KATZ, J. « A Theory of Qualitative Methodology : The Social System of Analytic Fieldwork », dans EMERSON, R.M. *et al. Contemporary Field Research*, Boston, Brown, 1983.

KELLY, M. « L'analyse du contenu », dans *Recherche sociale*, Presses de l'Université du Québec, 1990, p. 293-315.

KERR, C. et SIEGEL, A. *The Interindustry Propensity to Strike*, New York, McGraw-Hill, 1954.

LABURTHER-TOLRA, P. et WARNIER, J.-P. *Ethnologie Anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1994.

LACASSE-GAUTHIER, A. *Les jumelles à l'âge d'or*, Rouyn-Noranda, Société nationale des Québécois, 1985.

LAFOND, A. et LADOUCEUR, G. « Les forêts, les climax et régions biogéographiques du bassin de la rivière des Outaouais », dans *Le Naturaliste canadien*, vol. 95, 1968.

LANDRY, B. et MERCIER, M. *Notions de géologie*, Québec, Modulo, 2e éd., 1984.

LANE, W.D. *Civil War in West Virginia*, Salem, Ayer Company Publishers, 1921.

LAPERRIÈRE, A. « La théorisation ancrée : démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées », dans POUPART, J. et al. *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Gaëtan Morin, 1997.

LAPERRIÈRE, A. « Les critères de scientificité des méthodes qualitatives », dans POUPART, J. et al. *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Gaëtan Morin, 1997a.

LAROUCHE, F. *L'immigrant dans une ville minière du Québec*, Québec, mémoire de maîtrise, Département de sociologie, Université Laval, 1974.

LASVERGNAS, I. « La théorie et la compréhension du social », dans *Recherche sociale*, 1990, p. 111-128.

LAURENDEAU, L.P. *Rouyn-Noranda*, Rouyn-Noranda, Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue, 1985.

LE GALL, D. « Les récits de la vie : approcher le social par le pratique », dans DESLAURIERS, J.P. et al. *Les méthodes de la recherche qualitative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1987.

LEGENDRE, C., DOFNY, J. et al. *Catastrophe dans une mine d'or : étude sur le milieu minier québécois*, Montréal, Commission d'enquête sur la tragédie de la mine Belmoral et les conditions de sécurité dans les mines souterraines, 1982.

LEISS, W. *In the Chamber of Risk, Understanding Risk Controversies*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2001.

LEPLAT, J. et DE TERSSAC, G. *Les facteurs humains de la fiabilité*, Marseille, Octarès, 1989.

LEPLAT, J. *Regards sur l'activité en situation de travail*, Paris, PUF, 1997.

LERAT, S. *Géographie des mines*, Paris, Presses universitaires de France, 1971.

LESSARD-HÉBERT, M., GOYETTE, G. et BOUTIN, G. *La recherche qualitative : fondements et pratiques*, Montréal, Nouvelles, 1996.

LEURY, A. *Les villes sœurs, Rouyn-Noranda*, Rouyn-Noranda, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, (1940) s.d.

LÉVESQUE, A. *Virage à gauche interdit, les communistes, les socialistes et leurs ennemis au Québec 1929-1939*, Montréal, Boréal Express, 1984.

LÉVI-STRAUSS, C. *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958.

LEWIS, R.L. *Black Coal Miners in America, Race, Class and Community Conflict 1780-1980*, Lexington, The University Press of Kentucky, 1987.

L'HEUREUX, D. et al. *Bilan de santé des travailleurs miniers du Nord-Ouest québécois, les horaires alternants*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, mars 1985a.

L'HEUREUX, D. et al. *Bilan de santé des travailleurs miniers du Nord-Ouest québécois, la rémunération au rendement*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, mai 1985b.

LINCOLN, Y.S. et GUBA, E.G. *Naturalist Inquiry*, Beverly Hills, Sage, 1985.

LIPSET, S.M. *L'homme et la politique*, Paris, Seuil, 1963.

LOUGHEED, R. *Notes manuscrites*, Rouyn-Noranda, Bureau régional des Archives nationales du Québec, 1985.

MAROIS, R. et GAUTHIER, P. *Les Abitibis*, Ottawa, Commission archéologique du Canada, 1989.

MERCIER, R. *Sur terre et sous terre, Val-d'Or, D'ici et d'ailleurs*, 1991.

MERLEAU-PONTY, M. *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, (1944) 1990.

MILES, M.B. et HUBERMAN, M. *Analyse des données qualitatives*, Paris, De Boeck, 1994.

MILL, J.S. *An Examination of Sir William Hamilton Philosophy*, Ann Arbor, University of Michigan Library, (1865) 2005.

MILLER, D.L. et SHARPLESS, R.E. *The Kingdom of Coal, Work, Enterprise and Ethnic Communities in the Mine Fields*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1985.

MILLER, S.I. et FREDERICKS, M. « Some Notes on the Nature of Methodological Indeterminacy », dans *Synthese*, 88, 1991, p. 359-378.

MITRI, H.S. *Conception et développement d'un nouveau mesureur de charge des boulons d'ancrage*, Montréal, IRSST, 2003.

MOORE, K.A. *La volonté de survivre*, Val-d'Or, Hyperborée, 1983.

MORIN, E. *La méthode 4. Les idées, leur habitat, leur vie, leurs mœurs, leur organisation*, Paris, Seuil, 1991.

MUCCHIELLI, A. *L'analyse phénoménologique et structurale en sciences humaines*, Paris, Presses universitaires de France, 1983.

NASH, J. *We Eat the Mines and the Mines Eat Us*, New York, Columbia University Press, 1979.

NOIRIEL, G. *Longwy, immigrés et prolétaires, 1880-1980*, Paris: Presses universitaires de France, 1984.

PAILLE, P. et MUCCHIELLI, A. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 2003.

PAQUETTE, P. *Les mines du Québec, 1867-1975*, Montréal, Fides, 2000.

PAQUIN, N. *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, Collège du Nord-Ouest, 1979.

PERETTI-WATEL, P. *Sociologie du risque*, Paris, Armand Colin, 2000.

PINTO, L. *Pierre Bourdieu et la théorie du monde social*, Paris, Seuil, 2002.

POTREBENKO, H. *No Streets of Gold*, Vancouver, New Star Books, 1977.

POTVIN, D. *Sous le signe du quartz. Histoire romancée des mines du Nord-Ouest du Québec*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1940.

POUPART, J. « L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques », dans POUPART, J. *et al. La recherche qualitative, enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin, 1997.

POUPART, J. « La méthodologie qualitative et la criminologie au Québec, de 1960 à 1985 », dans POUPART, J. *et al. La recherche qualitative, diversité des champs et des pratiques au Québec*, Montréal, Gaëtan Morin, 1998.

QUIVY, R. et VAN CAMPENHOUDT, L. *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995.

REASON, J. *Erreur humaine*, Paris, Presses universitaires de France, 1993.

RICHARD, B. *Péril rouge au Témiscamingue : la grève des bûcherons de Rouyn-Noranda, 1933-1934*, Montréal, collection RCHTQ, études et documents, n° 6, 1993.

RIFKIN, J. *La fin du travail*, Montréal, Boréal, 1997.

RIOPEL, M. *Le Témiscamingue, son histoire et ses habitants*, Montréal, Fides, 2002.

ROSS, W.G. *Trois villages miniers des Cantons de l'Est au Québec, 1863-1972*, Sherbrooke, Les Productions GGC Limitée, 1996.

ROY, D. *Un sociologue à l'usine*, Paris, La Découverte, 2006.

ROY, L. *La vie des mineurs de ville de Gagnon : travailleurs d'une mine de fer moderne*, Montréal, Université de Montréal, 1985.

SALAZAR-SOLER, C. *Anthropologie des mineurs des Andes*, Paris, L'Harmattan, 2002.

SAUCIER, J. *L'Express sillonne la région de l'Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, Productions Abitibi-Témiscamingue inc., 1984.

SCHWIEDER, D. *et al. Buxton. Work and Racial Equality in a Coal Mining Community*, Ames, Iowa State University Press, 1987.

SEAGER, A. « Finnish Canadians and the Ontario Miners' Movement », dans *Polyphony*, vol. 3, n° 1, 1981, p. 35-45.

SELTZER, C. *Fire in the Hole, Miners and Managers in the American Coal Industry*, Lexington, The University Press of Kentucky, 1985.

SHORT, J.F. « The Social Fabric at Risk: Toward the Social Transformation of Risk Analysis », dans *American Sociological Review*, vol. 49, décembre 1984, p. 711-725.

SICÉ, M. *Essai économique du Nord-Ouest de Québec*, Québec, Administration ARDA-Québec et Conseil économique régional du Nord-Ouest québécois, 1966.

SIMARD, A. et al. *La ceinture polymétallique du Nord-Ouest québécois, géologie et production minérale*, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, Direction de la recherche géologique, 1990.

SIMON, R. *Étude de l'effet du sautage adouci sur la fracturation des parois d'une excavation souterraine*, Montréal, IRSST, 2002.

SLOVIC, P. « Perception of Risk », dans *Science*, n° 287, 1987, p. 180-285.

SMITH, B. *Seven Steps in the Dark*, Edinburgh, Luath Press, 1991.

STIL, A. *J'étais enfant au pays minier*, Paris, Sorbier, 1997.

STOFFAËS, C. *Fins de monde : déclin et renouveau de l'économie*, Paris, Odile Jacob, 1987.

STRASSER, J.G. « A Fresh Approach to Mine Organization and Incentive Planning Based on Experience at Campbell Chibougamau Mines Ltd », dans *The Canadian Mining and Metallurgical Bulletin*, 1981.

TANDETER, E. *L'argent du Potosi*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1997.

TESH, R. *Qualitative Research: Analysis Types and Software Tools*, Bristol, Falmer Press, 1990.

THUDEROZ, C. *Sociologie des entreprises*, Paris, La Découverte, 1997.

TREMBLAY, S. « La colonisation agricole et le développement du capitalisme en Abitibi de 1912 à 1950 », dans *Anthropologie et sociétés*, vol. 6, n° 1, 1982, p. 229-253.

TRINQUET, P. *Maîtriser les risques du travail*, Paris, Presses universitaires de France, 1980.

TRINQUET, P. *Prévenir les dégâts du travail, l'ergoprévention*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

TRUDELLE, P. *L'Abitibi d'autrefois, d'hier et d'aujourd'hui*, Amos, Chez l'auteur, 1937.

VALLIÈRES, M. *Des mines et des hommes. Histoire de l'industrie minérale québécoise, des origines au début des années 80*, Québec, Publications du Québec, 1988.

VEILLETTE, J.J. *et al.* « La géomorphologie et la géologie du Quaternaire de l'Abitibi-Témiscamingue », dans *Septième congrès quadriennal, 23-27 septembre 1992, de l'Association québécoise pour l'étude du Quaternaire*, Rouyn-Noranda, AQQUA, 1992, p. 21.

VEZINA, M. *et al.* *Évaluation des déterminants de l'efficacité d'une formation en matière de sécurité du travail dans le secteur minier*, Montréal, IRSST, 1998.

VIAU, R. « L'autopsie d'un contact », dans VINCENT, O. *et al. Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, p. 123-159.

VILLEMURE, M. *Les villes de la faille de Cadillac*, Rouyn-Noranda, Conseil économique régional du Nord-Ouest québécois, 1971.

VINCENT, O. « Des mondes parallèles? Groupes ethniques, activités politiques et réseaux communautaires dans l'espace abitibien 1920-1955 », dans *Bulletin du RCHTQ*, vol. 21, n° 3, 1995, p. 31.

VINCENT, O. *et al. Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995.

WATSON, T.J. « L'analyse sociologique du travail », dans TREMBLAY, D.G., VILLENEUVE, D. *et al. Travail et société, une introduction à la sociologie du travail*, Québec, Télé-université, 1997, p. 9-43.

WILLIAMSON, B. *Class, Culture and Community : A Biographical Study of Social Change in Mining*, London, Routledge and Kegan Paul T.J. Press, 1982.

WILLIS, P. *Learning to Labor. How Working Class Kids Get Working Class Jobs*, New York, Columbia University Press, 1981.

WISNIEWSKI, J. « Réflexions sur les disparités régionales des statistiques d'accidents dans le BTP », dans *Cahier des comités de prévention du BTP*, mai 1975.

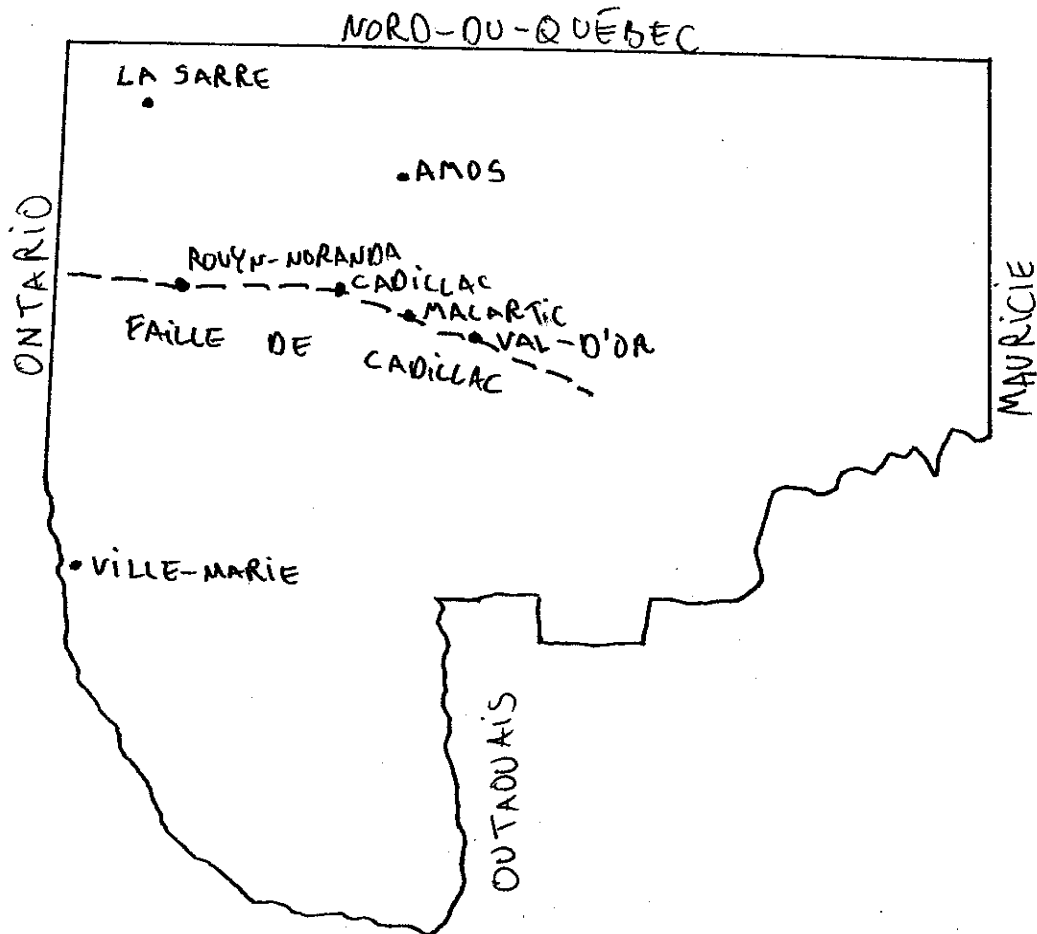
ZIMMERMAN, D.H. *et al. Talk and Social Structure : Studies in Ethnomethodology and Conversation Analysis*, Cambridge, Polity Press, 1991.

ZOLA, É. *Carnets d'enquête*, Paris, Plon, 2005.

ANNEXES

Annexe 1

Carte géographique de l'Abitibi-Témiscamingue



Annexe 2

Lexique de termes usuels dans une mine souterraine

Barre d'écaillage (*scaling bar*) : tige de métal servant à faire tomber les roches branlantes.

Boulon d'ancrage (*rock bolt*) : tige de métal munie d'une plaque servant à retenir le terrain branlant.

Cage d'ascenseur : elle permet de monter ou de descendre les travailleurs ou le matériel.

Carreau : endroit où doivent se présenter les travailleurs pour y recevoir des ordres avant de descendre sous terre.

Chantier d'abattage (*stope*) : lieu de travail au cœur d'une zone minéralisée.

Cheminée (*raise*) : tout passage, pour le minerai ou pour le personnel, creusé à la verticale.

Chevalement (*shaft, shafthouse*) : haut bâtiment recouvrant le puits et servant au passage des câbles utiles au transport des travailleurs ou du matériel sous terre.

Chute à minerai : petit passage à minerai.

Contremaître (*shift boss*) : chef du quart de travail.

Crochet du ciel (*sky hook*) : outil imaginaire que les mineurs font parfois chercher aux débutants dans le métier...

Déflagration (*blast*) : explosion.

Fond de trou (*bootleg*) : ce qui reste d'un trou foré une fois qu'il a explosé.

Foreuse sur pivot (*jackleg*) : foreuse servant à creuser des trous pour l'avancement d'un tunnel.

Foreuse verticale (*stopper*) : foreuse servant à creuser des trous à la verticale.

Galerie (*drift*) : tunnel dont la dimension varie selon l'équipement employé.

Godet (*skip*) : benne qui sert à la remontée du minerai à la surface.

Mèche (acier) : tige de métal dont on munit le bout d'un taillant qui sert au forage du roc.

Passage à minerai (*ore pass*) : cheminée qui sert à la descente du minerai riche vers la trémie de chargement.

Passage à minerai stérile (*waste pass*) : cheminée qui sert à la descente du minerai stérile vers la trémie de chargement.

Passage pour hommes (*manway*) : cheminée permettant la circulation des travailleurs et du matériel.

Puits de ventilation (*raise de ventilation*) : cheminée alimentée par des ventilateurs qui sert à la circulation de l'air sous terre.

Puits principal (*shaft*) : cheminée servant au transport des travailleurs, de l'équipement et du minerai.

Rampe d'accès : rampe servant au transport des travailleurs et du matériel.

Ronde : les expressions « driller sa ronde » ou « mucker sa ronde » reviennent souvent dans les discussions entre mineurs. La ronde correspond au roc qu'on fore ou transporte après le dynamitage. Pour un foreur de cheminée, driller sa ronde, c'est forer tous les trous nécessaires pour le dynamitage et l'avancement de la cheminée.

Salle à manger (*lunch room*) : endroit où les travailleurs se réunissent pour manger, se reposer ou se réfugier en cas de catastrophe.

Salle du treuil (*hoist room*) : endroit où se trouve un immense treuil qui permet de tirer les câbles utiles à la descente ainsi qu'à la remontée de la cage d'ascenseur et des godets.

Sous-niveau (*sub-drift*) : tunnel creusé entre deux niveaux.

Station : endroit éclairé qui sert d'accueil à la sortie de la cage (chaque niveau sous terre possède une station contigüe au puits principal).

Taillant (*bit*) : sorte de trépan pouvant présenter différentes formes selon le type de forage qu'on dispose au bout de la mèche pour forer le roc.

Toit (*back*) : plafond du lieu de travail.

Travers-banc (*cross cut*) : tunnel creusé en travers de la galerie principale.

Trémie de chargement (*loading pocket*) : endroit où l'on charge les godets de minerai pour ensuite les hisser à la surface.

